



ASTELLIA

Société anonyme au capital de 1.271.659 euros
Siège social : Z.A. du Plessis, 35772 Vern sur Seiche
428 780 241 RCS Rennes

OFFERING CIRCULAR ADMISSION SUR ALTERNEXT PAR COTATION DIRECTE

Décembre 2007

Avertissement

Cette Offering Circular est réalisée dans le cadre d'une opération réservée à des Investisseurs Qualifiés tels qu'ils sont définis par l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. Cette opération, préalable à une admission au marché Alternext de NYSE Euronext Paris a pris la forme d'une augmentation de capital.

Les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L 411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.734-1, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier.

Cette opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers acquis à l'occasion de cette émission ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

Le présent document est disponible sans frais au siège social de la société Astellia et auprès de Société Générale, Listing Sponsor (CAFI/SUP/EXE – 75886 Paris Cedex 18), ainsi qu'en version électronique sur les sites internet de la société Astellia (www.astellia.com) et d'Alternext (www.alternext.com).



Listing Sponsor

RAPPEL

Décret N° 2006-557 du 16 mai 2006 modifiant le chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre IV de la partie réglementaire du Code monétaire et financier

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le code des assurances ;

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L.411-2 ;

Vu le code de la mutualité ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance N° 45-2710 du 2 novembre 1945 relative aux sociétés d'investissement ;

Vu l'ordonnance N° 96-50 du 24 janvier 1996 relative au remboursement de la dette sociale, notamment son article 1er ;

Vu la loi N° 72-650 du 11 juillet 1972 modifiée portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 4 ;

Vu la loi N° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, notamment son article 1er ;

Vu la loi N° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie ;

Décète :

Art.1er. – Les articles D.411-1 et D.411-2 du code monétaire et financier sont remplacés par les articles D.411-1 à D.411-4 ainsi rédigés ;

« Art.D.411-1. – I.- Ont la qualité d'investisseurs qualifiés au sens de l'article L.411-2 lorsqu'ils agissent pour compte propre :

« 1° Les établissements de crédit et les compagnies financières mentionnés respectivement à l'article L.511-9 et à l'article L.517-1 ;

« 2° Les institutions et services mentionnés à l'article L. 518-1 ;

« 3° Les entreprises d'investissement mentionnées à l'article L.531-4 ;

« 4° Les sociétés d'investissement mentionnées à l'article 6 de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée ;

« 5° Les organismes de placement collectif mentionnés à l'article L.214-1 et les sociétés de gestion d'organisme de placement collectif mentionnées à l'article L.543-1 ;

« 6° Les sociétés d'assurance et les sociétés de réassurance mentionnées respectivement au premier alinéa de l'article L 310-1 et à l'article L.310-1-1 du code des assurances ;

« 7° Les sociétés de groupe d'assurance mentionnées à l'article L.322-1-2 du code des assurances ;

« 8° Les institutions de prévoyance mentionnées à l'article L.931-1 du code de la sécurité sociale ;

« 9° Le fonds de réserve pour les retraites mentionné à l'article L.135-6 du code de la sécurité sociale ;

« 10° Les mutuelles et unions de mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité autres que celles mentionnées à l'article L.510-2 du même code ;

« 11° Les compagnies financières holdings mixtes mentionnées à l'article L.517-4 et au 9° de l'article L.334-2 du code des assurances ;

« 12° Les Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 13° La Banque centrale européenne et les banques centrales des Etats membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques ;

« 14° Les organismes financiers internationaux à caractère public auxquels la France ou tout autre Etat membre de l'Organisation de coopération et de développement économique fait partie ;

« 15° La Caisse d'amortissement de la dette sociale instituée par l'article 1er de l'ordonnance du 24 janvier 1996 susvisée ;

« 16° Les sociétés de capital-risque mentionnées à l'article 1^{er} de la loi du 11 juillet 1985 susvisée ;

« 17° Les sociétés financières d'innovation mentionnées au III de l'article 4 de la loi du 11 juillet 1972 susvisée ;

« 18° Les intermédiaires en marchandises ;

« 19° Les entités remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens supérieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan supérieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes supérieur à 50 millions d'euros.

« Ces critères sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes.

« II. – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés, lorsqu'ils agissent pour compte propre et à partir du jour de réception de l'accusé de réception attestant de leur inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 :

« 1° Les entités qui remplissent au moins deux des trois critères suivants :

« - effectifs annuels moyens inférieurs à 250 personnes ;

« - total du bilan inférieur à 43 millions d'euros ;

« - chiffre d'affaires ou montant des recettes inférieur à 50 millions d'euros.

« Ces chiffres sont appréciés au vu des derniers comptes consolidés ou, à défaut, des comptes sociaux, tels que publiés et, le cas échéant, certifiés par les commissaires aux comptes. La décision d'inscription sur le fichier mentionné à l'article D. 411-3 est prise, selon le cas, par le conseil d'administration, par le directoire, par le ou les gérants, ou par l'organe de gestion de l'entité ;

« 2° Les personnes physiques remplissant au moins deux des trois critères suivants :

« - la détention d'un portefeuille d'instruments financiers d'une valeur supérieure à 500 000 € ;

« - la réalisation d'opérations d'un montant supérieur à 600 € par opération sur des instruments financiers, à raison d'au moins dix par trimestre en moyenne sur les quatre trimestres précédents ;

« - l'occupation pendant au moins un an, dans le secteur financier, d'une position professionnelle exigeant une connaissance de l'investissement en instruments financiers.

III – Ont également la qualité d'investisseur qualifié :

« 1° Les entités mentionnées au I lorsqu'elles agissent pour le compte d'un organisme de placement collectif ou d'un investisseur qualifié appartenant à l'une des catégories mentionnées au I ou au II :

« 2° Les prestataires de service d'investissement lorsqu'ils agissent dans le cadre d'une activité de gestion de portefeuille pour le compte de leur mandant.

« Art.D.411-2 – Ont également la qualité d'investisseurs qualifiés les personnes physiques ou entités reconnues investisseurs qualifiés dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, conformément aux dispositions de la directive 2003/71/CE du 4 novembre 2003.

« Art.D.411-3. – Les personnes ou entités mentionnées au II de l'article D.411-1 qui en font la demande et déclarent sous leur responsabilité réunir les critères mentionnés au II de l'article D.411-1 sont inscrites dans un fichier tenu par l'Autorité des marchés financiers selon les modalités fixées par son règlement général. Ces personnes ou entités peuvent renoncer à tout moment à leur qualité d'investisseur qualifié en accomplissant les formalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

« Art.D.411-4.- Le seuil mentionné au dernier alinéa du II de l'article L.411-2 est fixé à 100. »

Art.2. – Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, THIERRY BRETON

AVERTISSEMENT

Dans la présente *offering circular* (l'"**Offering Circular**"), la "**Société**" désigne la société Astellia et le "**Groupe**" désigne la Société et sa filiale Astellia Inc.

Pour la bonne compréhension du lecteur, la présente Offering Circular comprend un glossaire au chapitre 27.

L'Offering Circular contient des indications sur les objectifs de la Société, ainsi que des éléments prospectifs. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que "s'attendre à", "pouvoir", "estimer", "avoir l'intention de", "envisager de", "anticiper", ainsi que d'autres termes similaires. Ces données sont sujettes à des risques et des aléas pouvant se traduire, ultérieurement, par des données réelles substantiellement différentes. Des précisions sur ces facteurs de risque et d'incertitude sont notamment données au chapitre 5 de l'Offering Circular.

L'Offering Circular contient en outre des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché et à l'industrie dans lesquels il opère. Ces informations proviennent de sources externes à la Société, de discussions avec les clients de la Société ainsi que d'estimations internes de la Société. Sauf indication contraire, les informations relatives aux parts de marché du Groupe et aux prévisions du marché dans lequel il intervient, contenues dans l'Offering Circular, proviennent d'estimations internes de la Société. Ces estimations internes se fondent sur des rapports d'analystes, études spécialisées, publications du secteur, toutes autres informations publiées par des sociétés d'études de marché, de sociétés et d'organismes publics, ainsi que sur la connaissance générale du marché par la Société. Bien que cette information soit considérée comme fiable, elle n'a pas été vérifiée de manière indépendante par la Société.

RESUME

Avertissement du lecteur

Le présent résumé inclut certaines des informations essentielles contenues dans l'Offering Circular. Il doit en conséquence être lu comme une introduction à l'Offering Circular.

Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif de l'Offering Circular par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans l'Offering Circular est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction de l'Offering Circular avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile est attribuée aux personnes qui ont présenté le présent résumé, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties de l'Offering Circular.

A. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

Histoire et aperçu des activités d'Astellia

2000 Début des activités d'Edixia Telecom Technologies ("ETT") et de Qositel (fondée notamment par d'anciens salariés du groupe France Telecom, et au capital de laquelle participe France Telecom Technologies Investissements) dans le domaine des produits de contrôle de la performance des réseaux de télécommunication sans fil.

Investissement du fonds Innovacom dans ETT.

2002 Fusion-absorption de Qositel par ETT, qui prend le nom d'Astellia.

2003 Acquisition de technologies auprès de France Telecom, permettant à Astellia de développer de nouveaux produits UMTS.

2004 Création de la filiale américaine.

2005 Développement massif de la solution 3G chez les deux principaux opérateurs français.

2007 Acquisition de la SSII Acurio.
Augmentation de capital d'un montant d'environ 8 millions d'euros et placement privé auprès d'investisseurs qualifiés.

Astellia (la "**Société**") est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion de la qualité de service et de la performance des réseaux de téléphonie mobile. Les solutions développées par la Société aident les opérateurs du monde entier à optimiser les performances de leurs réseaux mobiles.

Résumé des principaux facteurs de risques

Les risques principaux (explicités dans l'Offering Circular) sont rappelés ci-dessous. Ils doivent, ainsi que l'ensemble des autres informations qui y figurent, être pris en considération par les investisseurs avant toute décision d'investissement.

- Risques liés au secteur d'activité : ceux liés à l'évolution des technologies et des réseaux, à la consolidation des acteurs du secteur dans lequel évolue la Société, et ceux liés à la concurrence.

- Risques liés à l'implantation de certains clients, qui sont situés dans des zones géographiques à fort risque d'instabilité politique et économique (en particulier sur les continents africain et asiatique).

- Risques liés aux caractéristiques propres du Groupe, parmi lesquels ceux liés aux technologies utilisées, à la mise en œuvre de sa stratégie de croissance, à sa dépendance vis-à-vis de certains clients (notamment le groupe France Telecom, qui représentait, en pourcentage du chiffre d'affaires de la Société, 28,99% sur l'exercice 2006, et 30,18% sur le premier semestre 2007), fournisseurs, ou collaborateurs clef.

- Risques juridiques, en particulier ceux liés à la propriété intellectuelle.

- Risques liés à l'opération d'introduction, comme ceux découlant du fait que, le marché Alternext n'étant pas un marché réglementé, les actionnaires ne bénéficieront pas des garanties conférées par l'admission aux négociations sur un tel marché.

La réalisation de ces risques ou de l'un de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, sa stratégie, son activité, son patrimoine, ses perspectives, sa situation financière, ses résultats ou le cours des actions de la Société.

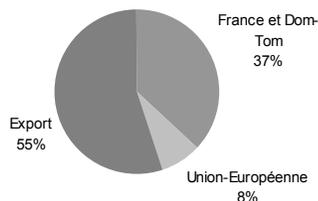
Données financières sélectionnées

(En euros)	30/06/2007	31/12/2006	30/06/2006 1	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	9.461.408	16.499.447	7.416.397	12.290.572	7.527.846
Résultat d'exploitation	1.640.034	3.167.974	1.500.154	3.705.643	2.208.319
Résultat net	1.000.780	2.222.984	1.015.066	2.391.011	1.418.788
Capitaux propres	10.378.036	12.364.648	11.156.730	10.382.648	8.132.210
Dettes financières	1.524.590	438.751	358.117	263.378	210.145
Trésorerie	8.786.686	6.541.839	5.233.996	4.969.518	4.509.875
Total de bilan	20.422.102	20.934.807	15.568.709	16.376.029	10.863.483

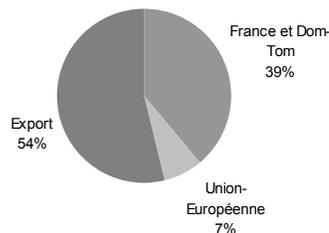
Sur la base des comptes établis conformément aux principes comptables français.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique :

Répartition du CA au 31 décembre 2006



Répartition du CA au 30 juin 2007



Evolution financière récente et perspectives

Le chiffre d'affaires semestriel au 30 juin 2007 s'est élevé à 9,5 millions d'euros en progression de 27,6% par rapport au premier semestre 2006. Cette progression traduit la poursuite du développement commercial d'Astellia. La Société a annoncé un objectif de chiffre d'affaires en 2007 de 19 millions d'euros.

La Société affiche un résultat d'exploitation de 1,64 million d'euros en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (+9,3%). Cette progression, inférieure à celle du chiffre d'affaires, s'explique essentiellement par le renforcement des structures de la Société.

¹ Chiffres n'ayant fait l'objet ni d'un audit ni d'une revue d'examen limité de la part du commissaire aux comptes de la Société.

Hors coût d'acquisition d'Acurio, le montant des investissements s'établit à 184 milliers d'euros essentiellement composé de matériel informatique, de matériel de production et de test, de logiciels, de mobilier et d'agencements divers.

Politique de distribution de dividendes

Dans l'hypothèse d'un niveau de résultat distribuable suffisant, la Société a pour objectif de continuer à distribuer des dividendes d'un niveau équivalent à ceux enregistrés au cours des précédents exercices.

B. INFORMATIONS CONCERNANT L'OFFRE

Préalablement à l'introduction des titres de la Société sur Alternext, une opération de placement privé d'un montant de 10.088.529,10 euros a été réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, durant le mois de décembre 2007 portant d'une part sur 535.118 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros par action, émises par la Société au prix de 14,95 euros par action (soit une prime d'émission de 14,45 euros par action) et d'autre part sur 139.700 actions ordinaires existantes cédées à un prix égal au prix d'émission des actions nouvelles susvisées.

Objectifs

Ces opérations d'augmentation de capital par placement privé et d'admission sur Alternext Paris par cotation directe ont pour but de :

- renforcer la structure commerciale internationale de la Société pour se rapprocher de ses clients internationaux ;
- accroître les ressources de la Société destinées à la R&D pour préparer les solutions de demain et offrir de nouveaux services ;
- permettre à la Société de réaliser des opérations de croissance externe (afin notamment d'intégrer des technologies complémentaires permettant d'accroître l'offre proposée aux opérateurs et d'améliorer la position concurrentielle de la Société).

Intention des actionnaires historiques et engagements de conservation

Engagement de conservation des dirigeants et des principaux actionnaires envers Société Générale

Jusqu'à l'expiration d'une période de 12 mois suivant la date de règlement-livraison des actions Astellia ayant fait l'objet du placement privé susvisé (soit le 14 décembre 2007, la "**Date de Règlement-Livraison**"), les dirigeants de la Société ne pourront procéder, sans l'accord préalable de Société Générale, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société.

Jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois suivant la Date de Règlement-Livraison, Innovacom, France Telecom Technologies Investissements, le FCPI CIC Innovation 2 et le FCPI Crédit Mutuel Innovation ne pourront procéder, sans l'accord préalable de Société Générale, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société.

Engagement d'abstention de la Société

Jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois suivant la Date de Règlement-Livraison, la Société ne pourra, sans l'accord préalable de Société Générale, émettre, offrir ou céder d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société. Cet engagement sera accompagné d'un engagement de porte fort de la Société au bénéfice de Société Générale dans des termes similaires au titre de toutes valeurs mobilières émises par toute filiale de la Société et donnant accès des titres de capital de cette dernière.

C. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Modalités

La Société a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de l'intégralité des 2.543.318 actions composant son capital à la date de l'Offering Circular, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées.

Admission

Première cotation et début des négociations : 19 décembre 2007

Code ISIN : FR0004176535

Mnémonique : ALAST

Contrôleurs légaux des comptes

Commissaire aux comptes titulaire : la société Gerco, représentée par Yvon Roche

Commissaire aux comptes suppléant : Pierre-Yves Pesselier

Listing Sponsor

Société Générale

Service Titres

Société Générale, Securities Services/ Global Issuer Services 32 rue du Champ de tir – BP 81236 – 44312
Nantes

Responsable de l'Offering Circular

Christian Queffelec

Président directeur général de la Société

Contact investisseurs

Christian Queffelec

Z.A. du Plessis

35772 Vern sur Seiche

Téléphone : +33(0)2.99.04.80.60

Adresse électronique : c.queffelec@astellia.com

Mise à disposition de l'Offering Circular

Sans frais au siège social de la Société et auprès de Société Générale (CAFI/SUP/EXE – 75886 Paris Cedex 18), ainsi que sur les sites internet de la Société (www.astellia.com) et d'Alternext (www.Alternext.com).

TABLE DES MATIERES

1.	Personnes responsables	14
1.1	Responsable de l'Offering Circular	14
1.2	Attestation de la personne responsable.....	14
1.3	Contact investisseurs	14
1.4	Attestation du Listing Sponsor	14
1.5	Engagements de la Société	15
2.	Contrôleurs légaux des comptes	16
2.1	Commissaire aux comptes titulaire	16
2.2	Commissaire aux comptes suppléant	16
2.3	Honoraires des contrôleurs légaux des comptes	17
3.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION.....	18
3.1	Placement privé préalable à l'admission	18
3.2	Nombre d'actions mises à la disposition du marché.....	18
3.3	Objectifs.....	18
3.4	Intention des actionnaires historiques et engagements de conservation	19
3.4.1	Engagement de conservation pris à l'égard de NYSE Euronext Paris et de l'Autorité des marchés financiers	19
3.4.2	Engagement de conservation des dirigeants et des principaux actionnaires envers de l'Etablissement Listing Sponsor	19
3.4.3	Engagement d'abstention de la Société.....	19
3.4.4	Levée des engagements de conservation et d'abstention - Information du marché.....	19
3.5	Nature, catégorie des actions admises.....	19
3.6	Etablissements financiers en charge de l'admission	21
4.	Informations financières sélectionnées	22
4.1	Données financières sélectionnées	22
4.2	Evolution financière récente et perspectives	22
5.	Facteurs de risques	23
5.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe.....	23
5.1.1	Risque lié à l'évolution des technologies et des réseaux.....	23
5.1.2	Risque lié à la consolidation du secteur dans lequel évolue la Société	24
5.1.3	Risque lié à la concurrence	24
5.2	Risque lié à l'implantation de certains clients	24
5.3	Risques liés aux caractéristiques propres du Groupe.....	25
5.3.1	Risque lié aux technologies utilisées par le Groupe	25
5.3.2	Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie de croissance interne et externe de la Société	25
5.3.3	Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains clients	26
5.3.4	Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs	28
5.3.5	Risque de dépendance vis-à-vis de certains collaborateurs clef.....	28
5.3.6	Risque lié à la perte du statut de "Jeune Entreprise Innovante"	29
5.4	Risques juridiques	29
5.4.1	Risque lié à la propriété intellectuelle	29
5.4.2	Absence de litiges à la date de la présente Offering Circular	30
5.5	Risques de marché.....	30
5.5.1	Risque de liquidité et risque lié aux engagements hors bilan.....	30
5.5.2	Risque de change	32
5.5.3	Risque de taux.....	32
5.5.4	Risque sur actions.....	33
5.6	Assurances et couvertures des risques	33
5.6.1	Assurance multirisques de l'entreprise.....	33
5.6.2	Assurance responsabilité civile.....	34

5.6.3	Assurance hommes clef	34
5.7	Risques liés à la cotation des actions de la Société	35
5.7.1	Absence de cotation des actions de la Société préalablement à l'admission de ses actions aux négociations sur Alternext.....	35
5.7.2	Le cours des actions de la Société pourrait être volatil	35
5.7.3	Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés	35
5.7.4	Les cessions d'actions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'engagement de conservation souscrit par certains actionnaires existants pourraient peser sur le cours des actions de la Société	35
6.	Informations concernant la Société.....	36
6.1	Histoire et évolution de la Société.....	36
6.1.1	Dénomination sociale.....	36
6.1.2	Lieu et numéro d'immatriculation	36
6.1.3	Date de constitution et durée	36
6.1.4	Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de la Société	36
6.1.5	Evènements importants dans le développement des activités de la Société	36
6.2	Investissements.....	38
6.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société.....	38
6.2.2	Principaux investissements de la Société en cours	39
6.2.3	Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.....	39
7.	Aperçu des activités	40
7.1	Introduction	40
7.2	Stratégie.....	40
7.2.1	Objectifs stratégiques	40
7.2.2	Plan d'actions stratégiques	41
7.3	Le marché, la concurrence.....	42
7.3.1	Le marché.....	42
7.3.2	Concurrence et tendances	46
7.4	Les clients d'Astellia	47
7.5	Présentation de l'offre de produits Astellia	49
7.5.1	Présentation générale	49
7.5.2	Les sondes Ocean.....	51
7.5.3	Les applications Cigale.....	51
7.5.4	Applications à valeur ajoutée	52
7.5.5	Services	52
7.6	Organisation du groupe	53
7.6.1	Le management.....	53
7.6.2	Organigramme fonctionnel.....	53
8.	Organigramme	58
8.1	Description du Groupe.....	58
8.2	Liste des filiales	58
9.	Propriétés immobilières, usines et équipements	60
9.1	Descriptif	60
9.2	Questions environnementales	61
10.	Examen de la situation financière et du résultat.....	62
10.1	Introduction sur la présentation des éléments bilantiels.....	62
10.1.1	Immobilisations incorporelles.....	64
10.1.2	Immobilisations corporelles.....	65
10.1.3	Actifs financiers non courants	65
10.1.4	Autres actifs courants.....	65
10.1.5	Clients et autres débiteurs.....	65
10.1.6	Capitaux propres	66
10.1.7	Dividendes	66
10.2	Comparaison des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2007 et au 30 juin 2006	67
10.2.1	Produits d'exploitation	68

10.2.2	Dépenses de recherche et développement.....	69
10.2.3	Dépenses d'exploitation.....	69
10.2.4	Résultat d'exploitation	69
10.2.5	Résultat financier.....	70
10.2.6	Impôts.....	70
10.2.7	Résultat net.....	71
10.2.8	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005	71
10.2.9	Produits d'exploitation.....	72
10.2.10	Dépenses de recherche et développement.....	74
10.2.11	Dépenses d'exploitation.....	74
10.2.12	Résultat d'exploitation	75
10.2.13	Résultat financier.....	76
10.2.14	Impôts.....	76
10.2.15	Résultat net.....	76
10.3	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004	77
10.3.1	Produits d'exploitation.....	78
10.3.2	Dépenses de recherche et développement.....	79
10.3.3	Dépenses d'exploitation.....	79
10.3.4	Résultat d'exploitation	80
10.3.5	Résultat financier.....	80
10.3.6	Impôts.....	80
10.3.7	Résultat net.....	80
11.	Trésorerie et capitaux.....	81
11.1	Présentation générale	81
11.1.1	Variation des fonds propres.....	81
11.1.2	Endettement financier	82
11.2	Comparaison des flux consolidés de trésorerie et de financement de la Société	82
11.3	Sources de financement attendues pour les investissements futurs.....	86
12.	Recherche et développement, brevets et licences	87
12.1	Recherche et développement.....	87
12.2	Droits de propriété intellectuelle développés par la Société.....	87
12.3	Licences	88
13.	Information sur les tendances.....	89
14.	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	90
15.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale.....	91
15.1	Dirigeants et administrateurs de la Société	91
15.1.1	Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs	91
15.1.2	Biographie des principaux dirigeants et administrateurs	97
15.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....	98
16.	Rémunérations et avantages	100
16.1	Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux	100
16.2	Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	102
17.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction.....	103
17.1	Direction de la Société	103
17.2	Contrats entre les administrateurs et la Société.....	103
17.3	Comité de l'audit et des rémunérations	103
17.4	Gouvernement d'entreprise.....	104
17.4.1	Règles de gouvernement d'entreprise	104
17.4.2	Gouvernance d'entreprise.....	104
17.4.3	Description des comités de direction et de pilotage	104

17.4.4	Description du mécanisme de contrôle interne	104
17.4.5	Evaluation du contrôle interne	105
17.4.6	Rapports sur le contrôle interne établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, en application des articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 225-235 dernier alinéa du Code de commerce	107
18.	Salariés.....	109
18.1	Nombre de salariés et répartition.....	109
18.2	Participations et options de souscription et/ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants.	109
18.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	110
18.4	Accord d'intéressement et de participation.....	110
18.4.1	Accord d'intéressement.....	110
18.4.2	Accord de participation.....	110
18.5	Contrat d'assurance déplacement.....	110
19.	Principaux actionnaires.....	111
19.1	Répartition du capital et des droits de vote	111
19.2	Droits de vote des actionnaires	113
19.3	Contrôle de la Société	113
19.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	113
19.5	Etat des nantissements d'actions et valeurs mobilières de la Société	114
20.	Opérations avec des apparentés	115
21.	Informations financières	116
21.1	Informations financières historiques	116
21.1.1	Comptes sociaux semestriels arrêtés le 30 juin 2007	116
21.1.2	Comptes sociaux clos le 31 décembre 2006.....	140
21.1.3	Comptes sociaux clos le 31 décembre 2005.....	156
21.1.4	Comptes sociaux clos le 31 décembre 2004.....	168
21.1.5	Informations complémentaires aux annexes aux comptes au 31/12/2006, 31/12/2005 et 31/12/2004..	180
21.2	Vérification des informations financières historiques	182
21.2.1	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes semestriels arrêtés le 30 juin 2007	182
21.2.2	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006	183
21.2.3	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005	186
21.2.4	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004	189
21.2.5	Rapport du commissaire aux comptes sur les tableaux de variation de flux de trésorerie et de variation des fonds propres.....	192
21.3	Politique de distribution des dividendes	193
21.3.1	Politique de la Société en matière de distribution de dividendes.....	193
21.3.2	Dividendes distribués	193
21.4	Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	193
21.5	Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	193
22.	Informations complémentaires	194
22.1	Capital social.....	194
22.1.1	Montant du capital social.....	194
22.1.2	Titres non représentatifs du capital	194
22.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte	194
22.1.4	Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon(s) de souscription ..	194
22.1.5	Options ou accords portant sur le capital de la Société.....	195
22.1.6	Options portant sur le capital d'Astellia Inc.	195
22.1.7	Historique du capital social.....	195
22.1.8	Acte constitutif et statuts.....	195
22.1.9	Objet social (article 3 des statuts).....	195
22.1.10	Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration et de direction	195
22.1.11	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.....	199

22.1.12	Modalités de modification des droits des actionnaires	201
22.1.13	Assemblées générales d'actionnaires	201
22.1.14	Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	204
22.1.15	Franchissements de seuil.....	204
22.1.16	Stipulations particulières régissant les augmentations de capital	204
23.	Contrats importants	205
24.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	206
24.1	Désignation des experts	206
24.2	Désignation de tiers	206
25.	Documents accessibles au public	207
26.	Informations sur les participations	208
27.	Glossaire	209

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable de l'Offering Circular

Monsieur Christian Queffelec, président et directeur général de la Société.

1.2 Attestation de la personne responsable

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Offering Circular sont, à ma connaissance, conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux Investisseurs Qualifiés pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Vern sur Seiche, le 14 décembre 2007.

Christian Queffelec
Président et directeur général

1.3 Contact investisseurs

Christian Queffelec
Président directeur général

Z.A. du Plessis
35772 Vern sur Seiche

Téléphone : +33(0)2 99 04 80 60
Adresse électronique : c.queffelec@astellia.com

1.4 Attestation du Listing Sponsor

"Société Générale, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission des actions Astellia sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, les diligences professionnelles d'usage. Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la Société ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Bancaire Française et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type de NYSE Euronext Paris pour Alternext.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par la Société à Société Générale, cette dernière les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de Société Générale de souscrire aux titres de la Société, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par la Société ou ses commissaires aux comptes."

Paris, le 14 décembre 2007.

Société Générale
Listing Sponsor
Jean-Louis Bétriou

1.5 Engagements de la Société

Conformément aux règles d'Alternext, la Société s'engage :

1) à assurer la diffusion sur son site Internet et sur le site d'Alternext en français ou en anglais dans les conditions définies ci-après (et à les maintenir en ligne pendant au moins deux ans) des informations suivantes :

- dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, ses comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant les comptes consolidés et le rapport de gestion du groupe ainsi que les rapports des contrôleurs légaux (article 4.2 des règles d'Alternext),
- dans les quatre mois après la fin du deuxième trimestre, un rapport semestriel couvrant les six premiers mois de l'exercice (article 4.2 des règles d'Alternext), et
- sans délai, la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires (article 4.4 des règles d'Alternext),

2) à rendre public (sans préjudice des obligations du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et d'autres exigences liées à une situation d'appel public à l'épargne en France) :

- toute information précise le concernant qui est susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres, étant précisé que la Société pourra sous sa propre responsabilité différer la publication de ladite information afin de ne pas porter atteinte à ses intérêts légitimes, sous réserve que cette omission ne risque pas d'induire les intervenants en erreur et que la Société soit en mesure d'assurer la confidentialité de ladite information (article 4.3 des règles d'Alternext),
- le franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participation représentant 50 % ou 95 % de son capital ou de ses droits de vote, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, et
- les opérations réalisées par ses dirigeants au sens des règles Alternext, dans un délai de cinq jours de bourse suivant celui où la Société en a connaissance, dès lors que ces opérations excèdent un montant cumulé de 5.000 euros, calculé par dirigeant sur l'année civile.

3) à assurer, sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel elle procédera.

Les engagements susvisés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation applicable (en particulier, des règles Alternext et du règlement général de l'Autorité des marchés financiers).

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaire aux comptes titulaire

Le commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice est :

La société Gerco
représentée par Monsieur Yvon Roche
14, Hameau du Runiou, BP 90618, Ploumagoar, 22206 Guingamp Cedex
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Date de début du premier mandat : 28 décembre 1999

Date d'expiration du premier mandat : 14 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

2.2 Commissaire aux comptes suppléant

Le commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice est :

Monsieur Pierre-Yves Pesselier
23 bis, rue du Moulin à vent, 22590 Pordic
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Date de début du premier mandat : 14 juin 2006

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Le précédent commissaire aux comptes suppléant en exercice était, jusqu'au 14 juin 2006 :

Monsieur Hervé Guillou
14, Hameau du Runiou, BP 90618, Ploumagoar, 22206 Guingamp Cedex
Membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Rennes

Date de début du premier mandat : 28 décembre 1999

Son mandat, qui venait à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, soit le 14 juin 2006, n'a pas été renouvelé.

2.3 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires versés par la Société à la société Gerco, commissaire aux comptes titulaire de la Société.

Exercice	Montant (HT)		%	
	2006	2005	2006	2005
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	8.000 euros	5.500 euros	55 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	6.500 euros	Néant	45 %	Néant
Total	14.500 euros	5.500 euros	100 %	100 %

3. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

3.1 Placement privé préalable à l'admission

Préalablement à l'introduction des titres de la Société sur Alternext, une opération de placement privé d'un montant de 10.088.529,10 euros, dont 8.000.014,10 euros d'augmentation de capital, a été réalisée auprès d'investisseurs qualifiés, durant le mois de décembre 2007, portant d'une part sur 535.118 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 euros par action, émises par la Société au prix de 14,95 euros par action (soit une prime d'émission de 14,45 euros par action) et d'autre part sur 139.700 actions ordinaires existantes cédées à un prix égal au prix d'émission des actions nouvelles susvisées.

L'émission des Actions Nouvelles par placement privé auprès d'investisseurs qualifiés a été autorisée par les 2^{ème} et 3^{ème} résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 3 décembre 2007.

Conformément aux dispositions de l'article L.411-2, II, 4°,b) du Code monétaire et financier, l'Investisseur Qualifié est « une personne ou une entité disposant des compétences et des moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur instruments financiers. »

La liste de ces Investisseurs Qualifiés est édictée à l'article D.411-1 du Code monétaire et financier.

Conformément à l'article 211-4 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), il est précisé :

- que l'opération ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF ;
- que les personnes ou entités mentionnées au 4° du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier ne peuvent participer à cette opération que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D.411-1, D.411-2, D.744-1, D.754-1 et D.764-1 du Code monétaire et financier ;
- que la diffusion, directe ou indirecte, dans le public des instruments financiers ainsi acquis ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L.411-1, L.411-2, L.412-1 et L.621-8 à L.621-8-3 du Code monétaire et financier.

3.2 Nombre d'actions mises à la disposition du marché

Néant. L'admission sur Alternext a lieu par cotation directe, selon les dispositions du chapitre 3 des règles d'Alternext.

3.3 Objectifs

Ces opérations d'augmentation de capital par placement privé et d'admission sur Alternext Paris par cotation directe ont pour but de :

- renforcer la structure commerciale internationale de la Société pour se rapprocher de ses clients internationaux ;
- accroître les ressources de la Société destinées à la R&D pour préparer les solutions de demain et offrir de nouveaux services ;
- permettre à la Société de réaliser des opérations de croissance externe (afin notamment d'intégrer des technologies complémentaires permettant d'accroître l'offre proposée aux opérateurs et d'améliorer la position concurrentielle de la Société).

3.4 Intention des actionnaires historiques et engagements de conservation

3.4.1 Engagement de conservation pris à l'égard de NYSE Euronext Paris et de l'Autorité des marchés financiers

Néant.

3.4.2 Engagement de conservation des dirigeants et des principaux actionnaires envers de l'Etablissement Listing Sponsor

Jusqu'à l'expiration d'une période de 12 mois suivant la date de règlement-livraison des actions Astellia ayant fait l'objet du placement privé susvisé (soit le 14 décembre 2007, la "**Date de Règlement-Livraison**"), les dirigeants de la Société ne pourront procéder, sans l'accord préalable de Société Générale, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société.

Jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois suivant la Date de Règlement-Livraison, Innovacom, France Telecom Technologies Investissements, le FCPI CIC Innovation 2 et le FCPI Crédit Mutuel Innovation ne pourront procéder, sans l'accord préalable de Société Générale, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société.

3.4.3 Engagement d'abstention de la Société

Jusqu'à l'expiration d'une période de 6 mois suivant la Date de Règlement-Livraison, la Société ne pourra, sans l'accord préalable de Société Générale, émettre, offrir ou céder d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société. Cet engagement sera accompagné d'un engagement de porte fort de la Société au bénéfice de Société Générale dans des termes similaires au titre de toutes valeurs mobilières émises par toute filiale de la Société et donnant accès des titres de capital de cette dernière.

3.4.4 Levée des engagements de conservation et d'abstention - Information du marché

Les engagements de conservation et/ou d'abstention pourront être levés avec l'accord préalable de Société Générale, laquelle devra immédiatement notifier ledit accord par écrit aux parties engagées et à la Société en tout état de cause. La Société informera sans délai le marché des modifications/levées de ces engagements.

3.5 Nature, catégorie des actions admises

La Société a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris de l'intégralité des 2.543.318 actions composant son capital à la date de l'Offering Circular, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, entièrement libérées.

Code ISIN

FR0004176535

Mnémonique

ALAST

Secteur d'activité ICB

9578 – Equipements de télécommunication

Forme et inscription en compte des actions

Les actions de la Société pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le transfert de leur propriété résultera de leur inscription au compte de l'acheteur conformément aux dispositions de l'article L. 431-2 du code monétaire et financier.

En application des dispositions de l'article L. 211-4 du code monétaire et financier, les actions de la Société, quelle que soit leur forme, seront dématérialisées et seront, en conséquence, obligatoirement inscrites en comptes tenus, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

Les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez :

- Société Générale (32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3), mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif pur ;
- un intermédiaire habilité de leur choix et Société Générale (32, rue du Champ-de-Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3), mandatée par la Société pour les titres inscrits au nominatif administré ;
- un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres au porteur.

L'ensemble des actions de la Société ont fait l'objet d'une demande d'admission aux opérations d'Euroclear France en qualité de dépositaire central et aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear France S.A., d'Euroclear Bank S.A./N.V. et de Clearstream Banking S.A. (Luxembourg).

3.6 Etablissements financiers en charge de l'admission

Listing Sponsor : Société Générale, CAFI/SUP/EXE – 75886 Paris Cedex 18

Service financier : Société Générale, 32, rue du Champ de tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3

4. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

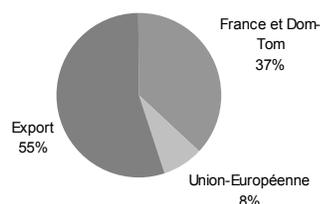
4.1 Données financières sélectionnées

(En euros)	30/06/2007	31/12/2006	30/06/2006 ²	31/12/2005	31/12/2004
CA	9.461.408	16.499.447	7.416.397	12.290.572	7.527.846
Résultat d'exploitation	1.640.034	3.167.974	1.500.154	3.705.643	2.208.319
Résultat net	1.000.780	2.222.984	1.015.066	2.391.011	1.418.788
Capitaux propres	10.378.036	12.364.648	11.156.730	10.382.648	8.132.210
Dettes financières	1.524.590	438.751	358.117	263.378	210.145
Trésorerie	8.786.686	6.541.839	5.233.996	4.969.518	4.509.875
Total de bilan	20.422.102	20.934.807	15.568.709	16.376.029	10.863.483

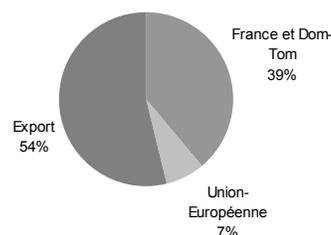
Sur la base des comptes établis conformément aux principes comptables français.

Répartition du CA par zone géographique :

Répartition du CA au 31 décembre 2006



Répartition du CA au 30 juin 2007



4.2 Evolution financière récente et perspectives

Le CA semestriel au 30 juin 2007 s'est élevé à 9,5 millions d'euros en progression de 27,6% par rapport au premier semestre 2006. Cette progression traduit la poursuite du développement commercial d'Astellia. La Société a annoncé un objectif de CA en 2007 de 19 millions d'euros.

La Société affiche un résultat d'exploitation de 1,64 million d'euros en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (+9,3%). Cette progression, inférieure à celle du CA, s'explique essentiellement par le renforcement des structures de la Société.

Hors coût d'acquisition d'Acurio, le montant des investissements s'établit à 184 milliers d'euros essentiellement composé de matériel informatique, de matériel de production et de test, de logiciels, de mobilier et d'agencements divers.

² Chiffres n'ayant fait l'objet ni d'un audit ni d'une revue d'examen limité de la part du commissaire aux comptes de la Société.

5. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans l'Offering Circular, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date de l'Offering Circular, comme étant susceptibles d'avoir, le cas échéant, un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Même si le Groupe n'identifie pas, à la date de l'Offering Circular, de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, autre que ceux figurant ci-dessous, ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations du Groupe, d'autres risques ou incertitudes dont le Groupe n'a pas connaissance, ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient devenir des facteurs importants, ayant un impact négatif sur le Groupe.

5.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

5.1.1 Risque lié à l'évolution des technologies et des réseaux

Le secteur des télécommunications se caractérise par une évolution rapide des technologies utilisées, une augmentation constante des demandes des clients (en particulier en termes de qualité de services dans les pays industrialisés), une adaptation corrélative des standards requis par les opérateurs de réseaux de télécommunication et les équipementiers et l'apparition régulière de nouveaux produits de télécommunication.

Ces facteurs d'évolution pourraient avoir un effet défavorable, en premier lieu sur l'état des commandes, la situation financière et les perspectives de la Société, si les produits proposés par la Société à ses clients ne correspondaient plus, de leur opinion, à leurs besoins, ou si la Société n'était pas en mesure de renouveler son offre avec de nouveaux produits. A titre d'exemple, alors que la commercialisation des sondes* Ocean représente environ 50 % du chiffre d'affaires de la Société au 31 décembre 2006, la mutation des réseaux de télécommunication vers l'Internet (tout IP*) pourrait avoir pour effet de diminuer significativement la part des ventes de ces sondes.

De plus, de nouvelles générations de technologies ou de produits de télécommunication pourraient se révéler incompatibles avec les produits développés actuellement par la Société.

Par les ressources consacrées à la recherche et au développement, et les processus méthodologiques mis en place par la Société à tous les niveaux (entre le pôle commercial et le pôle marketing, entre le pôle marketing et le pôle Recherche et Développement, entre le pôle Recherche et Développement et le pôle Support Produits), la Société cherche à améliorer en permanence sa capacité d'anticipation des besoins et de satisfaction des clients, ainsi que sa capacité de réaction face aux produits nouveaux.

En outre, la Société pourrait être amenée à étudier des opportunités d'acquisition ou encore des opportunités de partenariats avec des universités ou organismes de recherche ou encore avec des sociétés actives dans le secteur des télécommunications. Il s'agit soit d'inclure des solutions Astellia dans les produits de ces sociétés, soit d'inclure des produits créés par ces sociétés dans les technologies offertes par la Société (comme cela a pu l'être par le passé avec l'application "Trending & Aggregation" développée à partir d'une technologie logicielle elle-même créée par Acurio, acquise et absorbée au cours de l'année 2007 par la Société).

Ces stratégies et options, tant de recherche et développement et partage des connaissances en interne, que d'acquisitions, partenariats ou alliances (qui ont porté leur fruit jusqu'à maintenant, les produits de la société ayant évolué avec les technologies réseaux), pourraient à l'avenir ne pas suffire à répondre au défi technologique (soit en termes quantitatifs, si la Société ne parvient pas à

fournir les efforts suffisants, soit en termes qualitatifs, si les voies explorées par la Société ne débouchent pas sur les résultats escomptés).

5.1.2 Risque lié à la consolidation du secteur dans lequel évolue la Société

Le secteur des télécommunications dans lequel évolue la Société a récemment expérimenté des mouvements de concentration importants. Jusqu'à maintenant, ces mouvements ont essentiellement affecté les équipementiers (comme par exemple dans le cadre de la *joint venture* entre Nokia et Siemens ou encore la fusion entre Alcatel et Lucent en 2006). Dans la mesure où la Société s'adresse à des opérateurs, elle n'a pas été affectée, ou alors seulement de manière accessoire et non significative, par de tels mouvements. Néanmoins, ces mouvements de concentration peuvent également impliquer des opérateurs (comme l'acquisition de Celtel par Mobile Telecommunications Corporation (MTC) au cours de l'année 2005 ou de Hutchison Essar par Vodafone, en Inde, au cours de l'année 2007).

Aussi la Société ne peut-elle exclure que de nouveaux mouvements de concentration (entre ses clients, ou avec des concurrents, ou encore entre des tiers fournisseurs de ses clients) aient un impact, positif (par exemple lié à un accroissement de l'effet de taille chez ses clients) ou négatif, sur la Société, en premier lieu sur le niveau des commandes qu'elle enregistre ou sur ses marges, en fonction de l'attribution ou la perte de marchés ou la renégociation des termes de contrats.

La Société, par l'amélioration constante de son offre commerciale et la qualité de ses produits et services, cherche à fidéliser et développer sa clientèle. Elle n'est néanmoins pas à l'abri d'une perte de clients ou marchés importants qui pourrait peser sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

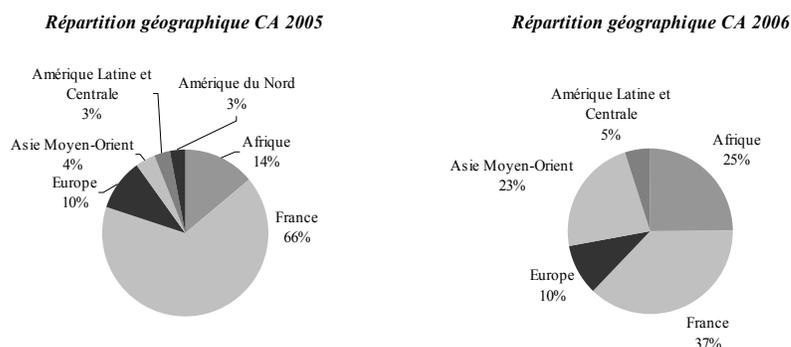
5.1.3 Risque lié à la concurrence

La Société évolue sur un marché où l'essentiel de ses concurrents directs sont de grands groupes multinationaux intervenant dans de nombreux secteurs d'activités bien au-delà du seul marché du monitoring (voir le paragraphe 7.3.2 ci-dessous). Ces acteurs disposent donc de moyens humains, commerciaux et financiers beaucoup plus importants que la Société ce qui peut les mettre, le cas échéant, en position de remporter des marchés et des clients face à la Société. Bien que disposant d'une expertise privilégiée, Astellia pourrait, du fait de sa relativement petite taille, ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à une telle concurrence et accélérer sa propre croissance.

5.2 Risque lié à l'implantation de certains clients

Certains clients de la Société sont situés dans des zones géographiques à fort risque d'instabilité politique et économique (en particulier sur les continents africain et asiatique).

A ce titre, le chiffre d'affaires de la Société au cours des exercices 2005 et 2006 se répartit entre les différentes grandes zones géographiques de la manière suivante :



Si la Société n'a, à l'heure actuelle, ni expérimenté ni ressenti les effets d'une crise majeure dans l'un des pays dans lesquels sont implantés ses clients, elle ne peut exclure qu'en pareil cas, l'état de ses commandes ou du règlement par un ou plusieurs clients n'en serait affecté, ni même, le cas échéant, qu'elle pourrait subir une perte de clientèle.

5.3 Risques liés aux caractéristiques propres du Groupe

5.3.1 Risque lié aux technologies utilisées par le Groupe

L'utilisation de l'outil informatique est un élément clef et indispensable pour l'ensemble des activités commerciales, administratives, techniques et particulièrement de développement de logiciels de la Société. Le système d'information de la Société est constitué d'un système central incluant différents équipements techniques (serveurs, passerelles, etc.), d'un réseau interne et d'accès à des sites distants et des postes de travail fixes ou nomades.

Comme généralement dans ce cas, la Société est exposée à deux types de risques spécifiques : l'intrusion dans son système d'information et la perte ou détérioration de données. Pour y faire face, la Société a mis en place une organisation et des outils permettant de réduire au maximum ces risques :

- le fonctionnement et l'évolution du système d'information sont assurés par un responsable de l'administration et du parc placé sous la responsabilité d'un membre de la direction générale. Il bénéficie de l'appui d'une société extérieure qui assiste et conseille la Société dans les choix d'architecture et de mise en œuvre du système et de sa sécurité ;
- l'accès aux différentes informations est hiérarchisé et protégé par des mots de passe, chaque utilisateur n'ayant accès qu'à l'information qui lui est utile ;
- des passerelles et accès sécurisé depuis l'extérieur (dans le cadre d'un réseau privé virtuel, ou *virtual private network*, mis en place par la Société) pour les utilisateurs nomades et distants ;
- des mises à jour quotidiennes des logiciels antivirus et de protection avec répercussion régulière sur les postes nomades ;
- un mécanisme de sauvegarde extrêmement prudente, soit une sauvegarde quotidienne avec conservation sur 5 jours, une sauvegarde hebdomadaire avec une copie hors de l'entreprise et une sauvegarde mensuelle avec copie hors de l'entreprise (dans un lieu différent de la copie hebdomadaire) ;
- des contrôles d'accès aux lieux concernés dans l'entreprise ;
- des systèmes d'alarme en cas de variation anormale de température dans les locaux concernés (avec appel vers une centrale de surveillance).

Par ailleurs, la Société bénéficie, dans le cadre de la police d'assurance multirisques qu'elle a souscrite, d'une couverture relative aux frais de reconstitution d'informations.

5.3.2 Risque lié à la mise en œuvre de la stratégie de croissance interne et externe de la Société

Le Groupe a fortement développé son activité, en particulier en dehors du marché domestique (la clientèle internationale représente environ 61 % du chiffre d'affaires de la Société au 30 juin 2007).

Ce développement a été rendu possible par le biais de recrutements et de dépenses d'investissement en France mais aussi par l'ouverture de bureaux commerciaux à Beyrouth et à Singapour. La

Société a par ailleurs constitué aux Etats-Unis sa filiale américaine, Astellia Inc. Afin de poursuivre son développement, la Société pourrait être amenée à ouvrir de nouveaux établissements (un bureau est en cours d'ouverture au Brésil) ou constituer de nouvelles filiales.

Chaque création d'une tête de pont (par le biais d'un établissement, qui n'a pas de personnalité juridique propre, ou par le biais d'une filiale) dans un pays donné nécessite des investissements générant des coûts susceptibles de peser sur la rentabilité de la Société dans l'hypothèse où l'activité sur la zone géographique visée ne se développerait pas dans les proportions ou au rythme prévus par la Société.

La création d'un établissement ou d'une filiale fait tout d'abord l'objet d'un processus de validation par le conseil d'administration auquel la direction générale présente l'option retenue et le budget relatif aux étapes de cette création. Dans ce cadre, la Société peut procéder à la conclusion préalable de contrats de prestation de services administratifs, commerciaux et/ou techniques avec des tiers, afin de tester les opportunités de développement et sa capacité à s'implanter localement, avant la décision finale de la création d'un établissement ou d'une filiale. La direction générale tient ensuite le conseil d'administration de la Société régulièrement informé des résultats observés et des éventuelles difficultés rencontrées.

Jusqu'à maintenant, le financement est assuré par la Société et s'est notamment traduit par des prêts en compte courant avec la société Astellia Inc. (voir les chapitres 7 et 9 ci-dessous).

Par ailleurs, afin de permettre une accélération supplémentaire de sa croissance, la Société pourrait avoir recours à des acquisitions, en France ou à l'étranger, de sociétés dans le même secteur d'activité de la Société (comme la fusion entre Edixia Télécom Technologies et Qositel en 2002 ou la récente acquisition d'Acurio).

La Société ne peut garantir que des opportunités pertinentes d'acquisitions se présenteront, ni que de telles acquisitions se révéleront, à court terme, rentables en elles-mêmes ou relatives, notamment en termes de chiffre d'affaires ou de résultat. En outre, toute acquisition est par elle-même risquée tant en ce qui concerne la valorisation retenue, que les risques liés au passé de l'entreprise acquise (risques fiscaux, sociaux, de propriété intellectuelle, etc.). De plus, une telle acquisition, dans la perspective actuelle de la Société, ne serait pertinente que si elle se traduisait par une intégration opérationnelle effective et harmonieuse des activités de l'entité acquise dans le périmètre du Groupe.

De manière générale, le temps passé par la direction de la Société et ses équipes et les coûts mobilisés pour l'étude et la réalisation de projets de croissance interne ou externe pourraient présenter un risque significatif, tant du point de vue du gain espéré pour la croissance pour la Société que de celui-ci de la conservation de ses acquis.

5.3.3 Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains clients

Le tableau ci-dessous illustre la part des commandes enregistrées auprès des quatre principaux groupes clients de la Société (tous opérateurs de réseaux de téléphonie mobile) en 2004, 2005 et 2006, et au 30 juin 2007 :

	30 juin 2007	%	31 décembre 2006	%	31 décembre 2005	%	31 décembre 2004	%
Groupe 1	2.753.931	30,18	4.802.359	28,99	6.419.171	40,63	4.080.856	51,40
Groupe 2	2.459.891	26,95	2.613.658	15,78	452.527	2,86		
Groupe 3	2.076.399	22,75	2.458.010	14,84	2.399.787	15,19	760.067	9,57
Groupe 4	1.008.901	11,05	2.428.031	14,66	3.789.665	23,99	897.438	11,30

La Société a vu, par le passé, la quasi-totalité de ses ventes concentrée autour d'un nombre très limité de clients. Au cours des trois derniers exercices, les quatre premiers groupes clients représentaient la majeure partie de ses commandes (voir le tableau ci-dessus). Une telle situation de dépendance induit un risque important pour la Société en cas de perte de l'un de ses principaux clients.

Par ailleurs, il convient de noter que la visibilité de la Société sur son carnet de commandes s'effectue à environ 3 mois, ce qui limite la possibilité de garantir des flux réguliers de commandes, et que la Société estime à 90 jours le délai moyen de règlement de ses clients.

En outre, il convient de noter la place particulière du groupe France Télécom, qui tout à la fois :

- est à l'origine de Qositel (absorbée par la Société le 20 décembre 2002) fruit de la stratégie d'essaimage du groupe France Télécom, qui a participé au capital de Qositel dès sa constitution ;
- représente le premier groupe client de la Société ("groupe 1" dans le premier tableau ci-dessus ; parmi les 10 premières entités clientes (cf. le second tableau du paragraphe 7.4 ci-dessus) : Orange est le "Client 1" et Mobinil, dans laquelle France Télécom détient une participation minoritaire, le "Client 4"). Depuis la création de la Société, la part du groupe France Télécom a diminué, pour représenter, ainsi qu'il est exposé ci-dessus, 28,99% des commandes enregistrées en 2006 (mais 30,18% au 30 juin 2007) ;
- est actionnaire de la Société : France Télécom Technologies Investissements est actionnaire de la Société et représente 4,84 % du capital et des droits de vote à la date de la présente Offering Circular (avant attribution des droits de vote double).
- est à l'origine de technologies développées et commercialisées par la Société : en 2003, acquisition par la Société d'un logiciel de traitement de la signalisation Iub et du savoir faire associé des sondes ; en 2001, obtention par la Société des droits sur les sondes Ocean ; en 2000, apport en nature par le groupe France Télécom au profit de Qositel du logiciel Cigale ;
- a été étroitement associé à la gestion de la Société : France Télécom Technologies Investissements a été administrateur de la Société entre le 20 décembre 2002 et le 27 mars 2007, date de sa démission de son mandat d'administrateur.

Si le groupe France Télécom a été une des sources de la Société dans ses aspects essentiels (capitalistiques, technologiques, de gestion), la Société a déjà acquis ou continue d'acquérir progressivement son indépendance à tous égards : France Télécom Technologies Investissements n'est plus administrateur, la part capitalistique du groupe France Télécom est minoritaire (6,13% du capital et des droits de vote de la Société), les dernières redevances dues par la Société à l'égard de France Télécom seront versées au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007 (voir également les sections 4.3.4 et 5.2.1), la part de commandes pour l'exercice 2006 marque une diminution constante, en raisonnant tant en "groupe" que par "entité" (voir les deux tableaux ci-dessus), etc.

D'une manière générale, la Société s'est efforcée, par le biais d'une stratégie tournée en particulier vers de nouveaux prospects, de réduire sa dépendance à l'égard de ses principaux clients au plan tant global qu'individuel.

Ainsi, la part cumulée de commandes de ses quatre principaux clients représentait 74,27% de ses commandes totales en 2006 contre 82,67% en 2005. Mieux encore, comme rappelé ci-dessus, celle du groupe France Télécom, son premier groupe client a été ramenée en 2006 à 28,99% contre 40,63% en 2005.

Néanmoins, à ce stade de son activité, la perte par la Société d'un ou plusieurs de ses clients significatifs (en premier lieu le groupe France Télécom) ou la modification significative de leurs conditions contractuelles pourraient avoir des conséquences défavorables sur son chiffre d'affaires, son résultat et son niveau de trésorerie.

5.3.4 Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

Le tableau ci-dessous illustre la part des achats bruts effectués par la Société auprès de ses principaux fournisseurs pour les produits vendus par la Société en 2004, 2005, 2006 et au 30 juin 2007 (en euros et en pourcentage des achats de matières premières) :

	30 juin 2007	%	31 décembre 2006	%	31 décembre 2005	%	31 décembre 2004	%
Fourn. 1	432.630	34,14	1.365.305	45,99%	975.470	50,49%	670.021	60,77%
Fourn. 2	155.850	12,30	495.450	16,69%	512.385	26,52%	263.780	23,93%
Fourn. 3	402.138	31,73	378.825	12,76%				
Fourn. 4	182.277	14,38	252.725	8,51%	91.489	4,74%	62.068	5,63%

Le Fournisseur 3, qui est un distributeur de matériel informatique standard (PC, serveurs, ...), est différent de celui de 2006.

La Société a développé une politique d'achats tournée dans la mesure du possible vers des fournisseurs se caractérisant par une certaine proximité géographique, afin de pallier les décalages, en particulier logistiques, qui peuvent être induits par la distance.

Il faut noter que le groupe France Télécom n'est pas l'un des fournisseurs principaux de la Société.

Afin de diminuer le risque de dépendance auquel elle est exposée à l'égard des fournisseurs susvisés, la Société a choisi d'opter pour une stratégie de diversification qu'il est difficile de mettre en œuvre à court terme en raison du haut degré de technicité des produits vendus par la Société (et des pièces et matériaux qui y sont incorporés).

La défaillance, notamment économique, de l'un ou l'autre de ces fournisseurs pourrait avoir des conséquences défavorables en premier lieu sur l'exécution des commandes passées par les clients de la Société, et par contrecoup, sur ses principaux agrégats.

5.3.5 Risque de dépendance vis-à-vis de certains collaborateurs clef

Le succès de la Société dépend entre autres de sa capacité à proposer des produits adaptés, évolutifs et compatibles avec les technologies utilisées par ses clients. Le facteur de l'expérience en matière de réseaux et de technologies est donc primordial et la Société a développé ses activités grâce à la compétence technique de ses ingénieurs et collaborateurs et, en tout premier lieu, celle de deux de ses fondateurs, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre.

Même si la Société connaît un taux de rotation de ses effectifs quasi-nul, elle ne peut garantir qu'elle parviendra à conserver tous ses collaborateurs clef. Certains d'entre eux détiennent une participation dans le capital de la Société, ce qui les associe étroitement à la préoccupation commune de maintenir la pérennité de la Société et de chercher à développer son activité. En outre, l'accord d'intéressement contribue à associer le personnel à la réussite de l'entreprise.

Ainsi, le départ, ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs clef pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur les commandes de la clientèle, les résultats, la situation financière, et/ou la stratégie et le développement de la Société.

Néanmoins, la Société a mis en place à l'occasion de la certification ISO 9001 un processus de partage des connaissances permettant de favoriser la transition en cas de départ ou d'indisponibilité de ses collaborateurs et a su recruter de nouveaux collaborateurs de qualité. Concernant Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre plus particulièrement, la Société a souscrit une police d'assurance spécifique, dite "homme clef" (voir le paragraphe 5.6.3 ci-dessous).

5.3.6 Risque lié à la perte du statut de "Jeune Entreprise Innovante"

La Société bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2004 du statut de "Jeune Entreprise Innovante" prévu par les articles 44 sexies-0 A, 44 sexies A et 223 nonies A du Code général des impôts. Les sociétés bénéficiant de ce statut sont exonérées d'impôt sur les sociétés (en totalité ou en partie) à raison des bénéfices réalisés au titre des cinq premiers exercices ou périodes d'imposition bénéficiaires. Ces sociétés bénéficient en outre d'une exonération des cotisations sociales à la charge de l'employeur au titre des assurances sociales, des allocations familiales et des accidents du travail et des maladies professionnelles, dues dans le cadre des rémunérations versées aux salariés relevant du régime général affectés aux programmes de recherche et développement éligibles (ingénieurs, techniciens et autres) et aux mandataires sociaux qui concourent auxdits programmes.

Pour être éligible au régime des "Jeunes Entreprises Innovantes", une entreprise doit respecter différentes conditions parmi lesquelles celle d'être créée depuis moins de huit ans.

Au 31 décembre 2007, la Société aura plus de huit ans et cessera en conséquence d'être éligible au statut des "Jeunes Entreprises Innovantes".

Si la perte de ce statut n'aura pas d'influence sur le régime fiscal applicable à la Société, celle-ci ayant d'ores et déjà bénéficié de tous les avantages prévus aux articles précités du Code général des impôts, en revanche, la Société ne bénéficiera plus à compter du 1^{er} janvier 2008 des exonérations de cotisations sociales patronales visées ci-dessus³.

En conséquence, une charge supplémentaire devrait peser à ce dernier titre sur la Société et pourrait avoir un impact sur la capacité de celle-ci à générer des résultats distribuables et sur le montant de sa trésorerie disponible en particulier comparé aux performances des résultats antérieurs.

5.4 Risques juridiques

5.4.1 Risque lié à la propriété intellectuelle

La seule marque déposée et exploitée par la Société est celle correspondant à sa dénomination sociale, "Astellia". Cette marque a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et bénéficie d'une protection nationale. La Société a été en contacts en 2005 avec une société Astelia, immatriculée sous cette dénomination en 2001, qui, dans une lettre datée du 23 août 2005, à la suite d'échanges informels, a proposé à la Société que celle-ci acquière la dénomination sociale "Astelia" et renonce à tout recours ou action de quelque nature que ce soit à l'égard de cette société en contrepartie du paiement d'une somme de 210.000 euros. Par lettre en date du 15 septembre 2005, la Société répondait dans l'essentiel qu'elle avait régulièrement déposé sa marque "Astellia" auprès de l'INPI et rappelait qu'elle avait tout au plus invité Astelia à changer de dénomination, offrant de participer à la prise en charge des frais encourus à cette occasion. Aucun contact, ni aucune réclamation, ne sont intervenus entre les deux sociétés depuis cet échange de courriers. En définitive, la Société considère qu'il n'existe aucun risque pouvant avoir des conséquences défavorables significatives à son endroit au titre d'une quelconque contestation à ce

³ Les exonérations de charges sociales en 2006 s'étaient élevées à environ 403.000 euros (voir également le paragraphe 10.2 ci-dessous).

titre, d'autant plus que les principaux atouts de la Société résident avant tout dans les savoirs faire développés et le seuil technologique atteint par la Société depuis sa création.

La base technologique des produits développés et vendus par le Groupe consiste à la fois dans les cartes électroniques conçues par la Société et les applications logicielles permettant de collecter, traiter et analyser les données obtenues. La protection s'effectue donc essentiellement par le droit d'auteur couvrant les programmes informatiques développés par la Société.

La Société procède chaque année depuis 2004 au dépôt auprès de l'Agence de la Protection des Programmes (APP) des codes sources de ses principaux logiciels afin d'en permettre une sauvegarde spécifique, leur donner date certaine et se pré-constituer une preuve en cas de constatation d'une contrefaçon par un tiers ou de litige sur la titularité des droits.

La Société n'est pas à l'abri de contrefaçons réalisées par des tiers. Outre les protections recherchées ci-dessus, le caractère relativement restreint du marché sur lequel elle intervient et le fait que ce marché soit à très haute technicité (les produits devant inévitablement être adaptés et configurés aux réseaux et technologies propres à chaque client) font que l'une des meilleures protections de la Société réside à l'heure actuelle dans son niveau d'expertise. A la date de la présente Offering Circular, la Société n'a pas connaissance de contrefaçon de ses produits, ni de faits ou pratiques constitutifs de concurrence déloyale ou de parasitisme par des tiers.

A l'avenir, la Société pourrait subir de tels actes, faits ou pratiques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et ses perspectives d'avenir.

5.4.2 Absence de litiges à la date de la présente Offering Circular

A la date de la présente Offering Circular, le Groupe n'a connaissance, pour la période couvrant les douze derniers mois, d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit en suspens ou dont elle soit menacée et qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité. Aucune des entités du Groupe n'est, à la même date, partie en demande à aucune procédure judiciaire.

Toutefois, le Groupe n'exclut pas de pouvoir être impliqué, dans le cours de la vie des affaires, dans des procédures judiciaires au titre desquelles des réclamations à son encontre pourraient être formulées.

Il est à toutes fins utiles précisé qu'une procédure de vérification administrative en matière sociale vient d'être initiée aux Etats-Unis d'Amérique par le *New York State Department of Labor (Unemployment Insurance Tax Services)* en ce qui concerne Astellia Inc. sans qu'aucune conclusion ne puisse en être tirée à ce stade.

5.5 Risques de marché

5.5.1 Risque de liquidité et risque lié aux engagements hors bilan

Figure ci-dessous un tableau récapitulatif des différents emprunts bancaires en vigueur souscrits par la Société à la date de la présente Offering Circular :

Echéance	Taux (TEG)	Taux fixe	Date de début	Date de fin	Montant emprunté (en euros)	Endettement net au 30 juin 2007
Trim.	3,574 %	3,550 %	31 mai 2006	31 mai 2010	150.000,00	114.464,05
Trim.	3,908 %	3,800 %	10 juin 2004	10 mars 2008	70.000,00	18.504,93
Trim.	3,044 %	2,950 %	30 novembre 2005	30 novembre 2009	80.000,00	51.096,52

Trim.	3,438670 %	3,400 %	30 septembre 2006	31 juillet 2010	150.000,00	123.400,17
Trim.	3,882 %	3,800 %	5 février 2004	5 février 2008	75.000,00	14.940,13
Mens.	3,521 %	3,450 %	20 avril 2005	20 mars 2009	70.000,00	31.814,98
Mens.	0%	0 %	février 2006	janvier 2009	60.000,00	31.666,00
¹ Trim.	4,22922 %	4,200 %	12 avril 2007	30 mars 2012	500.000,00	477.402,65
² Trim.	4,128550 %	4,100 %	15 avril 2007	30 janvier 2012	500.000,00	477.347,55
Trim.	4,21832 %	4,2000 %	28 février 2007	30 novembre 2011	200.000,00	176.789,30
					1.855.000,00	1.517.426,28

¹ et ² : prêts consentis pour les besoins de l'acquisition des actions composant le capital d'Acurio.

Les contrats conclus par la Société dans le cadre des emprunts bancaires qu'elle a souscrits contiennent des clauses usuelles prévoyant notamment la faculté pour le prêteur d'exiger par anticipation le remboursement des sommes prêtées ainsi que le paiement d'une indemnité contractuellement prévue, en cas de survenance de certains faits ou événements et dans la plupart des prêts, en cas d'opération juridique relative à la Société (fusion, scission, apport partiel d'actifs) ou en cas de changement du contrôle du capital de la Société.

Ainsi, l'acquisition du contrôle de la Société pourrait entraîner l'exigibilité de certains des emprunts souscrits par la Société, si l'accord des banques prêteuses concernées n'était pas obtenu. Néanmoins, tant que la Société parviendra à (i) maintenir un niveau suffisant de trésorerie disponible (la trésorerie nette de la Société était positive au 30 juin 2007 et s'établissait à 8 786 686 euros avant la mise en paiement du dividende voté par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2007 pour un montant de 2 992 218 euros) et (ii) à conserver une structure de trésorerie nette positive, une exigibilité anticipée desdits prêts devrait n'avoir que des conséquences non significatives.

La Société ne connaît aucune difficulté pour accéder au crédit et ne s'est jamais vue refuser un financement qu'elle aurait sollicité.

A titre d'information, figure ci-dessous un tableau présentant les engagements hors bilan de la Société aux 31 décembre 2005 et 2006 ainsi qu'au 30 juin 2007⁴ :

En Euros	30 juin 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Nantissements sur fonds de commerce	492 342,78	24.667,36	55.824,56
Indemnités de fin de carrière	298 223	202.504	81.442
Total	790 565,78	227.171,36	137.266,56

Le contrat d'acquisition de la totalité des actions composant le capital de la société Acurio (voir le paragraphe 6.2.2 ci-dessous) prévoit que certains des vendeurs recevront un complément de prix égal à 10% du chiffre d'affaires réalisé par la Société au titre des ventes du logiciel "Trending & Aggregation" au titre des exercices 2007 et 2008⁵ (sans plafond contractuellement fixé). Le montant de ce complément de prix sur le premier semestre de l'exercice 2007, tel que provisionné dans les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2007, s'élève à 80.599 euros.

Par ailleurs, la Société n'est partie à aucun contrat de crédit-bail et n'a conclu aucun contrat de location significatif étant précisé que les deux contrats de bail principaux, au titre des locaux de Vern et d'Asnières (voir la section 9.1) représentent, ensemble, un montant annuel de loyers (hors taxes et hors charges) de 220.147 euros à un an, 884.000 euros entre un et cinq ans, et 694.483 euros au-delà de cinq ans (soit un montant total de 1.798.633 euros)⁶.

⁴ En conséquence, l'engagement de la Société au titre du complément de prix dû à certains des vendeurs du capital d'Acurio n'est pas inscrit dans la mesure où il n'existait pas à ces dates.

⁵ Pour mémoire, la part du chiffre d'affaires de la Société réalisée au titre de la vente de ce logiciel avait été en 2006 de l'ordre de 700.000 euros.

⁶ Dont respectivement 198.600 euros, 794.400 euros et 612.350 euros (soit un montant total de 1.605.350 euros) pour le seul contrat de bail commercial de Vern (avant extension des locaux, telle qu'exposée à la section 9.1). Les montants indiqués ont été calculés sur la base des loyers encourus au 16 juillet 2007 (avant application des clauses d'indexation prévues dans ces contrats).

Depuis, le 31 décembre 2006, la Société a accordé un nouveau nantissement portant sur son fonds de commerce. Au 30 juin 2007, les engagements hors bilan de la Société en matière de nantissements peuvent être chiffrés à 492.342,78 euros. Le tableau ci-dessous décrit les nantissements accordés par la Société au 30 juin 2007 :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti (a)	Total du poste de bilan (b)	% correspondant (a) / (b)
Nantissement sur fonds de commerce	17 février 2004	17 février 2014	14.940,13	2.548.570	0,59 %
Nantissement sur fonds de commerce	28 avril 2007	28 avril 2017	477.402,65	2.548.570	18,73 %
Total			492.342,78	20.934.807	2,35 %

5.5.2 Risque de change

Les transactions effectuées par le Groupe sont essentiellement libellées en euros. En particulier, la quasi-totalité de ses fournisseurs facture la Société en euros. Elle-même facture ses clients en euros, à l'exception d'une partie marginale en dollars (6,76 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2007). La Société a pour pratique d'utiliser la majeure partie des sommes versées en dollars dans le cadre du financement de sa filiale, Astellia Inc. En outre, il est ici précisé que la Société a effectué deux nouvelles avances à sa filiale de 150 000 dollars chacune le 2 juillet et le 22 octobre 2007.

Au 30 juin 2007, les disponibilités de la Société étaient libellées à plus de 92 % en euros. Par ailleurs, la Société ne dispose que de produits de placement en euros.

Si la Société avait par le passé mis en place un contrat de couverture, celui-ci a été résilié, la Société estimant ne plus être exposée, du moins à l'heure actuelle, à un risque sensible de change.

Néanmoins, afin de tenir compte de l'impact de l'évolution du taux de change euros contre dollars observée depuis le 1^{er} janvier 2007 sur la valeur des sommes libellées en dollars américains conservées par la Société, celle-ci envisage de constituer une provision pour dépréciation, à la clôture de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société ne peut exclure (i) qu'une augmentation importante de son activité, en particulier sur les continents américain et asiatique, ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change (auquel cas la Société étudiera les choix qui s'offrent à elle afin de mettre en place une politique de couverture adaptée), ou (ii) qu'elle subisse une perte de compétitivité liée à un euro fort, par rapport à des concurrents facturant en dollars.

5.5.3 Risque de taux

Un tableau décrivant les positions de la Société en matière d'endettement financier figure au paragraphe 10.1.2 ci-dessous.

La Société a souscrit plusieurs emprunts bancaires⁷, dont le montant global reste très limité par rapport à la capacité d'endettement de la Société (montant global du principal restant dû au 30 juin 2007 1 517 426,28 euros). Tous ces emprunts sont rémunérés par des intérêts à taux fixe. La Société n'est pas sensible à une évolution à la hausse des taux d'intérêts.

⁷ Des nantissements sur le fonds de commerce de la Société ayant été pris à hauteur de 75.000 euros et 500.000 euros en principal au titre respectivement (i) d'un emprunt consenti le 11 février 2004 et venant à échéance le 5 février 2008 et (ii) d'un emprunt consenti le 12 avril 2007 et venant à échéance le 30 mars 2012.

5.5.4 Risque sur actions

A la date de la présente Offering Circular, la Société n'a investi qu'une partie de sa trésorerie, et ceci sous forme de parts de SICAV monétaires, bons et dépôts à terme. La Société ne détient aucune de ses propres actions.

Elle n'est donc pas, à cette date, exposée à un risque sur actions.

5.6 Assurances et couvertures des risques

La Société gère la couverture des risques qu'elle estime encourir par (i) une politique de contrôle de ses activités découlant du processus de certification ISO 9001 qu'elle s'est engagée à mettre en place et appliquer et (ii) la souscription de polices d'assurance couvrant ses propres risques et ceux encourus par ses dirigeants et collaborateurs.

A ce titre, les principales assurances souscrites par les entités du Groupe dans le cadre de leurs activités sont décrites ci-après⁸ :

5.6.1 Assurance multirisques de l'entreprise

La Société a souscrit une police multirisques au titre des dommages pouvant survenir sur ses sites en France (soit son siège social à Vern sur Seiche et ses bureaux d'Asnières et Angers).

Cette police donne droit à la couverture suivante :

Risque	Montant garanti (en euros)
Incendie, explosion, chute de foudre, choc ou chute d'appareil aérien, fumée, choc de véhicule terrestre, tempêtes, ouragans ou cyclones, grêle, poids de la neige, dégâts des eaux et gel, actes de vandalisme et sabotage, accidents d'ordre électrique ¹ , refoulement ou engorgement des canalisations ² , frais de recherche des fuites et engorgements ³ , ruissellement des eaux ⁴	¹ mini 7.700, maxi 180.000 ² 16.000 ³ 6.000 ⁴ 7.700
- Dommages aux biens mobiliers d'exploitation (matériel et marchandises)	1.800.000
- Frais et pertes (démolition, déblai, honoraires, déplacement et relogement, perte d'usage, remboursement des intérêts d'emprunt, reconstitution des supports d'information)	plafonds différenciés selon les frais et pertes concernés
- Responsabilité civile à raison des dommages matériels causés aux bâtiments pris en location résultant d'incendie, explosion et dégâts des eaux et autres liquides	2.145.000
Bris de machines :	
- dommages aux matériels informatiques de gestion, de conception et de bureautique	(globalement) 100.000
- frais de reconstitution et de fonctionnement engagés à la suite de dommages subis par les matériels couverts	(globalement) 100.000
Vol et détériorations	
- dommages matériels sur marchandises, matériel et détériorations immobilières	100.000
- vol dans un véhicule	5.000
- vol par agression sur matériel portable	5.000
Bris de glaces	plafonds différenciés dans la limite de 2.500
Pertes d'exploitation	2.040.000

⁸ Voir également au chapitre 16 la présentation de la police d'assurance souscrite par la Société au titre de la responsabilité des dirigeants et dont Messieurs Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre sont les bénéficiaires, et au chapitre 18 la présentation de la police d'assurance souscrite par la Société au titre des dommages pouvant être subis par les collaborateurs de la Société en déplacement. Pour mémoire, des polices d'assurance (i) automobile et (ii) marchandises transportées ont été également souscrites.

Catastrophes naturelles (biens et pertes d'exploitation)

idem

Les primes payées à ce titre par la Société s'établissaient à 14.958 euros (toutes taxes comprises) pour l'année 2007.

5.6.2 Assurance responsabilité civile

La Société a souscrit une police d'assurance responsabilité civile couvrant tant ses activités exercées partout dans le monde depuis ses sites français que les activités de sa filiale, Astellia Inc. depuis les Etats-Unis (dans ce dernier cas, en complément d'une police d'assurance responsabilité civile locale conclue par Astellia Inc. auprès de la même compagnie).

Cette police donne droit à la couverture suivante :

Risque	Montant garanti (en euros)
Responsabilité civile exploitation	
Tous dommages confondus y compris corporels et frais de défense par année	5.000.000
dont :	
- Faute inexcusable par année dont :	500.000
faute inexcusable par victime	150.000
- Dommages matériels et immatériels par sinistre dont :	1.500.000
dommages immatériels non consécutifs par sinistre	75.000
responsabilité civile vol par préposé par sinistre	30.000
- Pollution soudaine et accidentelle par année (hors sites soumis à autorisation)	150.000
Responsabilité civile professionnelle et/ou après livraison	
Tous dommages confondus y compris corporels et frais de défense par année	2.000.000
dont :	
- Dommages immatériels non consécutifs et responsabilité civile professionnelle dont :	Compris
dommages aux biens confiés et frais de reconstitution de base de données	200.000
Tous dommages confondus aux USA ou au Canada	Compris dans les montants ci-dessus
Défense pénale et recours	
- par année d'assurance	15.000
- seuil d'intervention par sinistre	1.500

Les primes provisionnelles payées à ce titre par le Groupe s'établissaient à 23.000 euros (hors frais et taxes) pour l'année 2007 (sous réserve d'ajustement en fin d'année en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les entités du Groupe).

5.6.3 Assurance hommes clef

Afin de couvrir raisonnablement le risque lié à l'indisponibilité de deux des fondateurs d'Astellia qui occupent des positions stratégiques au sein du groupe, soit Frédéric Vergine en qualité de directeur technique et Julien Lecoivre en qualité de directeur de la recherche et du développement, la Société a souscrit une police d'assurance homme clef du chef de ces deux personnes.

Cette police d'assurance donne droit au versement au profit de la Société en cas de décès (par maladie ou accident) ou invalidité permanente totale, d'un capital de 150.000 euros.

Les primes payées à ce titre par la Société s'établissaient à 937,88 euros pour l'année 2007.

5.7 Risques liés à la cotation des actions de la Société

5.7.1 Absence de cotation des actions de la Société préalablement à l'admission de ses actions aux négociations sur Alternext

Compte tenu de l'absence de cotation des actions de la Société préalablement à l'introduction, les cours qui s'établiront postérieurement à l'opération de placement privé puis à la première cotation sont susceptibles de varier significativement par rapport à la valeur de première cotation. Il n'existe aucune garantie que se développera un marché suffisamment liquide sur lequel les investisseurs seront en mesure de céder leurs actions sur le marché secondaire.

5.7.2 Le cours des actions de la Société pourrait être volatil

Le cours des actions de la Société pourrait être volatil et pourrait être affecté par de nombreux événements affectant la Société, ses concurrents ou les marchés financiers en général. Le cours des actions de la Société pourrait ainsi fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- des variations des résultats financiers de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période sur l'autre ;
- l'annonce par la Société du non renouvellement d'un accord existant avec l'un de ses partenaires, fournisseurs ou sous-traitants ;
- des annonces relatives à des modifications de l'équipe dirigeante ou des personnels clef de la Société ;
- de nouveaux développements concernant les droits de propriété intellectuelle détenus ou déposés par la Société ; et
- l'annonce par la Société d'opérations de croissance externe.

Par ailleurs, les marchés financiers ont connu ces dernières années d'importantes fluctuations qui ont parfois été sans rapport avec les résultats des sociétés dont les actions sont admises aux négociations. Les fluctuations des marchés ainsi que la conjoncture économique peuvent affecter le cours des actions de la Société.

5.7.3 Les actionnaires de la Société ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés

Le marché Alternext de NYSE Euronext Paris n'est pas un marché réglementé. Les actionnaires de la Société ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes.

En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la Société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites au paragraphe 1.3 de la présente Offering Circular.

5.7.4 Les cessions d'actions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'engagement de conservation souscrit par certains actionnaires existants pourraient peser sur le cours des actions de la Société

Les principaux actionnaires de la Société se sont engagés à conserver tout ou partie de leurs actions pour des durées allant de 6 à 12 mois suivant la date de première cotation (voir le paragraphe 3.4 de l'Offering Circular).

La possibilité pour ces actionnaires, même s'ils n'agissent pas de concert, à l'issue de la période pour laquelle ils ont souscrit leurs engagements respectifs, ou en cas de levée totale ou partielle desdits engagements, de céder librement tout ou partie de leurs participations dans le capital de la Société, est susceptible de peser sur le cours des actions de la Société.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

6.1 Histoire et évolution de la Société

6.1.1 Dénomination sociale

Anciennement Edixia Télécom Technologies, la dénomination sociale de la Société est "Astellia" depuis le 20 décembre 2002 (date de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société ayant décidé l'adoption de cette dénomination).

La Société utilise, à titre de nom commercial, sa dénomination sociale.

6.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 428 780 241.

6.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 28 décembre 1999 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes le 30 décembre 1999. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de sa date d'immatriculation, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 30 décembre 2098.

6.1.4 Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de la Société

Depuis le 31 juillet 2006, le siège social de la Société est situé Z.A. du Plessis, 35772 Vern sur Seiche. Auparavant, et depuis la création de la Société, son siège social était situé Z.A.R.T. des Perrières, 35770 Vern sur Seiche.

La Société est une société anonyme à conseil d'administration régie par le droit français, notamment par les dispositions applicables du Code de commerce.

6.1.5 Evènements importants dans le développement des activités de la Société

La Société, dans sa configuration actuelle, est issue de la combinaison de deux entités juridiques distinctes, Edixia Télécom Technologies et Qositel, réalisée par le biais de la fusion-absorption de Qositel par Edixia Télécom Technologies le 20 décembre 2002.

La société Edixia Télécom Technologies a été constituée le 30 décembre 1999, afin de réaliser la filialisation par la société Edixia, d'une activité spécifique développée par celle-ci depuis 1998 à la demande de France Télécom, de conception et exploitation de la sonde Ocean. Cette sonde permettait à l'origine, aux équipes opérationnelles de France Télécom dédiées à la téléphonie mobile, de capturer et stocker un grand nombre d'informations de signalisation circulant sur les réseaux.

Edixia Télécom Technologies a débuté son activité en avril 2000 sous la direction de Christian Queffelec avec une équipe de 12 personnes issues d'Edixia, et a commencé la commercialisation de la sonde Ocean auprès du groupe France Télécom et d'autres clients.

Parallèlement, la Société a également développé le concentrateur Manta, un équipement pouvant être placé en amont de la sonde Ocean (ou de tout autre produit du même type) pour concentrer les liens avec le réseau. Cette sonde permet de ne garder que la partie de l'information utile sur un lien donné et d'optimiser ainsi le nombre de sondes.

Innovacom 1 (fonds corporate de France Télécom) a investi dans Edixia Télécom Technologies en juin 2000 dans l'attente de la constitution du FCPR Innovacom 4 qui a été créé en juillet 2000. La participation d'Innovacom 1 au capital de la Société a, en conséquence, été transférée le 15 octobre 2000 à Innovacom 4 (dont 15% des parts seulement sont détenues par France Télécom).

A la même époque, une équipe de la société France Télécom pilotée par Frédéric Vergine a créé et développé le logiciel Cigale (dont l'objet est de réaliser le traitement des informations de signalisation circulant sur les réseaux de téléphonie mobile).

Dans le cadre de la stratégie d'essaimage alors en place au sein du groupe France Télécom, celui-ci a donné son accord et participé à la création (par le biais de France Télécom Technologies Investissements et en tant que porteur de parts du fonds Innovacom 4) par Frédéric Vergine et Julien Lecoivre, de la société Qositel, dont l'activité est de développer et commercialiser le logiciel Cigale. Ils ont alors été rejoints par Emmanuel Audoussot, qui assure la direction commerciale de la société.

Edixia Télécom Technologies et Qositel ont toutes deux réalisé leurs premières ventes au sein du groupe France Télécom et dans les filiales étrangères du groupe, avant de conquérir de nouveaux clients. Après deux années d'activités séparées marquées par une forte coopération en raison de la complémentarité de leurs produits respectifs, les deux sociétés, conscientes de cette complémentarité, ont décidé de fusionner. L'opération de fusion-absorption de Qositel par Edixia Télécom Technologies a été réalisée le 20 décembre 2002. La Société, qui comptait à cette date 41 salariés et réalisait un chiffre d'affaires de 3,2 millions d'euros, a pris alors sa dénomination actuelle, Astellia.

Les années 2003 à 2006 ont été marquées par un développement très important de la Société :

- renforcement de son actionnariat avec l'arrivée au capital des FCPI du groupe CIC ;
- conclusion en 2003 d'un accord d'acquisition de technologie permettant à la Société de développer de nouveaux produits UMTS* tel le logiciel Cigale 3G ; développement massif en 2005 de la solution 3G chez les deux principaux opérateurs français ;
- développement de ses ventes grâce aux nouveaux marchés géographiques conquis ;
- développement géographique : ouverture d'un bureau à Singapour et d'une filiale aux USA en 2004, ouverture d'un bureau à Beyrouth en 2006.

En 2007, la Société poursuit son développement. Elle a procédé à l'acquisition, le 16 mars 2007, de l'intégralité du capital d'Acurio, petite SSII qui avait développé (principalement pour la Société) une technologie logicielle à partir de laquelle a été conçue, par la Société, l'application "Trending & Aggregation", logiciel qui agrège des résultats générés par les solutions Cigale et permet l'analyse de ces résultats.

Le tableau ci-dessous présente les principaux ratios financiers d'Acurio au 31 décembre 2006 et au 30 juin 2007 :

En euros	30 juin 2007	31 décembre 2006
Chiffre d'affaires	172.459	270.464
Résultat d'exploitation	25.502	63.161
Résultat net	25.402	51.455
Capitaux propres	204.969	179.567

Cette acquisition permet à la Société de compléter ses compétences et conforter la maîtrise de sa technologie. L'acquisition d'Acurio qui, au cours de l'année 2006, avait réalisé un chiffre d'affaires de 270.464 euros et employait six salariés, n'est pas une opération significative sur un strict plan comptable et financier.

Sur autorisation de son assemblée générale, qui est intervenue le 21 mai 2007, Astellia a décidé de procéder à l'absorption au plan juridique des activités d'Acurio, par le biais d'une dissolution sans liquidation de celle-ci et transmission universelle de son patrimoine à Astellia. Cette opération a été définitivement réalisée le 30 juin 2007.

6.2 Investissements

6.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société

A l'exception des opérations exceptionnelles (acquisition des droits relatifs à un logiciel de traitement de la signalisation Iub développé par France Télécom et communication de savoir-faire associé en 2003, acquisition du capital d'Acurio en 2007) les investissements réalisés par la Société sont constitués d'acquisitions de montant unitaire relativement faible et quasi exclusivement liées aux postes de travail (pas de machines lourdes de production).

En 2004, le montant des investissements s'élevait à environ 74.000 euros dont 48.440 euros dédiés à l'achat de matériel informatique et 16.160 euros dédiés à l'achat de logiciel, le solde correspondant à du mobilier et des agencements divers.

En 2005, le montant des investissements s'élevait à 181.400 euros dont 116.200 euros dédiés à l'achat de matériel informatique et 33.500 euros dédiés à l'achat de logiciel, le solde correspondant à du mobilier et des agencements divers.

En 2006, le montant des investissements s'élevait à 609.200 euros dont 210.900 euros dédiés à l'achat de matériel informatique, 165.900 euros à l'achat de matériel de production et de test, 66.910 euros à des achats de logiciels et 165.430 euros correspondant à du mobilier et des agencements divers.

Ainsi, la croissance des dépenses d'investissement en 2006 par rapport à celles de l'année 2005, s'explique essentiellement par :

- la prise à bail de ses nouveaux locaux, aménagement et équipement de ceux-ci ;
- l'immobilisation de produits fabriqués par la Société à hauteur de 171.000 euros aux fins de recherche et développement alors qu'aucune immobilisation de même nature n'avait été effectuée en 2005 ;
- la croissance des effectifs.

Le niveau des immobilisations illustre les opérations suivantes :

- acquisition de postes de travail micro-ordinateurs et logiciels associés (bureautique ou technique) pour les nouveaux recrutés ;
- renouvellement des postes de travail existant : ce renouvellement intervient tous les deux ou quatre années selon les postes et la nature des équipements (besoin de performances, PC portables, etc.) : les équipements dont le cycle de remplacement est court sont "recyclés" vers d'autres usages (tests, équipements vers l'administratif, des stagiaires, etc.) ;
- l'équipement nécessaire au système d'information interne (réseau informatique, serveurs, etc.) ;

- du matériel informatique, bureautique et divers ;
- des achats d'aménagement et d'installation des locaux et des postes de travail (mobilier) ;
- matériel technique lié à la production, à l'industrialisation, aux tests, au "benchmarking" des solutions concurrentes ; dans cette catégorie se trouvent également les équipements produits par la Société utilisés pour des besoins de démonstrations clients ou de tests lorsqu'ils sont immobilisés (et pas prélevés dans le stock).

L'amortissement de ces immobilisations se fait principalement sur 3 ou 4 ans, à l'exception des agencements et du mobilier amortis sur des durées plus longues (jusqu'à 10 ans) ou certains équipements issus du stock sur des durées plus courtes.

De façon générale, ces investissements sont financés par des prêts bancaires mis en en place deux fois par an en fonction des besoins constatés et du budget prévu dans ce cadre.

6.2.2 Principaux investissements de la Société en cours

Au cours du premier semestre 2007, le montant des investissements (hors acquisition d'Acurio) s'établit à 183.661 euros dont 66.197 euros dédiés à l'achat de matériel informatique, 44.867 euros à l'achat de matériel de production et de test, 28.130 euros à l'achat de logiciels et 44.465 euros correspondant à du mobilier et des agencements divers. A ce total s'ajoute la reprise, au bilan de la Société, de la valeur nette des investissements réalisés par la société Acurio au cours de sa vie sociale pour un montant de 6.768 euros (du fait de l'opération de réalisation de la dissolution sans liquidation d'Acurio le 30 juin 2007).

La Société a procédé à l'acquisition de l'intégralité du capital d'Acurio qui a fait l'objet d'une inscription dans les comptes de la Société en immobilisations financières (les titres ayant par la suite été annulés dans le cadre de la dissolution sans liquidation d'Acurio au 30 juin 2007). Le contrat d'acquisition de la totalité des actions composant le capital de la société Acurio (voir le paragraphe 5.5.1 ci-dessus) prévoit un mécanisme de complément de prix qui devrait donner lieu à des paiements versés en 2008 au titre de l'exercice 2007 et en 2009 au titre de l'exercice 2008. Pour le premier semestre 2007, le complément de prix dû aux vendeurs (et payable en 2008) s'élève à 80 599 euros.

Le financement de cette acquisition a été effectué par le biais de deux emprunts bancaires de 500.000 euros en principal chacun (dont l'un est garanti par un nantissement pris sur le fonds de commerce de la Société ; voir également la section 5.5.1) et par le biais de la trésorerie disponible de la Société pour le reliquat, d'un montant non significatif⁹.

6.2.3 Principaux investissements que la Société compte réaliser à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Le budget annuel 2007 prévoit un montant total de l'ordre de 550.000 euros, auquel pourrait s'ajouter, en fin d'année, le cas échéant, l'acquisition d'un logiciel de gestion intégrée (*enterprise resource planning* ou ERP) et les services associés pour environ 100.000 euros. La Société ne prépare, à la date de la présente Offering Circular, aucune opération de croissance externe.

⁹ En outre, un complément de prix sera éventuellement dû au profit de certains des cédants comme il est indiqué à la section 5.5.1 ci-dessus. Il est prévu que le versement de ce complément de prix soit, le cas échéant, financé au moyen de la trésorerie disponible de la Société.

7. APERÇU DES ACTIVITES

7.1 Introduction

Issue de la fusion d'Edixia Télécom Technologies et de Qositel le 20 décembre 2002, Astellia est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion de la qualité de service et de la performance des réseaux de téléphonie mobile. Les solutions développées par la Société aident les opérateurs du monde entier à optimiser les performances de leurs réseaux mobiles.

7.2 Stratégie

La Société vise à devenir un leader mondial du marché du contrôle de la performance des réseaux de télécommunications sans fil.

Le marché dans lequel évolue la Société se caractérise à la fois par une forte barrière technologique à l'entrée qui requiert une parfaite connaissance des réseaux et des phénomènes inhérents aux réseaux de téléphonie mobile, et par une très bonne connaissance des besoins et des problématiques des clients opérateurs mobiles. De par son histoire très proche des opérateurs et l'expérience de certains de ses fondateurs, anciens ingénieurs chez France Télécom, la Société bénéficie d'une importante expertise qu'elle a su développer et enrichir depuis maintenant près de huit ans. Cette expertise métier est la principale force d'Astellia, face à ses concurrents actuels et face à l'arrivée de nouveaux concurrents sur son marché qui doivent impérativement, préalablement à leur lancement, se doter d'une telle expertise.

7.2.1 Objectifs stratégiques

Développement commercial dans les pays émergents en forte croissance

La Société a su profiter ces dernières années de l'opportunité qui s'offrait à elle d'axer son développement international sur un renforcement de sa présence dans les pays émergents. Elle a ainsi pu obtenir un positionnement très fort dans ces pays, notamment en Afrique et au Moyen Orient où elle a su devenir l'un des acteurs majeurs de ces régions.

Forte de cette première étape de positionnement réussie, la Société souhaite consolider et développer sa position dans les pays émergents dans lesquels le marché de la téléphonie mobile est en plein essor. A titre d'illustration, le Pakistan qui a été pour la Société le premier pays à l'export par client en 2006, a vu le nombre d'abonnés (chez cet opérateur client) augmenter de 500.000 abonnés par mois pour atteindre 24 millions en avril 2007¹⁰. La réussite de ce type de projet doit servir de base au développement futur dans d'autres zones émergentes telles que l'Amérique latine, les pays d'ex-URSS ou certains pays d'Asie.

Développement dans les pays développés

Astellia a également la volonté de renforcer sa présence ou de pénétrer, le cas échéant, les marchés matures européens (autres que le marché français où la Société est déjà très fortement implantée) et américains (Etats-Unis et Canada). La réussite d'Astellia dans ce domaine est conditionnée à l'adaptation par les équipes de recherche et développement de la Société des produits de celle-ci aux nouvelles technologies utilisées ou en voie d'exploitation par ses clients (3G, tout IP, etc.) et au développement de nouveaux produits et services propres à répondre aux caractéristiques et aspirations de ces marchés plus matures (dans la lignée des logiciels développés afin d'améliorer l'analyse de la qualité de service).

¹⁰ Source : *International Communication Union*.

7.2.2 Plan d'actions stratégiques

Accélération du développement du réseau commercial

Afin d'atteindre ces deux principaux objectifs stratégiques, la Société a décidé d'accélérer la mise en œuvre d'une politique axée sur la proximité clients. Ainsi, elle entend développer son implantation internationale (après son apparition sur le marché nord-américain, avec la création d'Astellia Inc., la création d'établissements à Beyrouth et Singapour, et la préparation de l'ouverture d'un bureau au Brésil). La Société sera amenée à étudier d'autres localisations, comme par exemple en Afrique ou en Asie de l'Est. Ces investissements commerciaux peuvent revêtir différentes formes : recrutements, implantations locales ou accords de partenariat.

Élargissement de l'offre et approche commerciale

Face à la politique d'achats des grands comptes qui souhaitent diminuer le nombre de leurs fournisseurs, la Société doit élargir la gamme de ses produits et services. Cet élargissement passe, d'une part par la poursuite de l'effort en recherche et développement ou l'acquisition de technologies et d'autre part, par le développement des services offerts aux clients tel que l'analyse régulière des données recueillies par les solutions de la Société, la réalisation d'audits spécifiques en fonction de cahiers des charges convenus avec les clients, etc.

Dopée par ses succès commerciaux, notamment en France, la Société cherche à prolonger le développement de son offre UMTS, notamment au vu des besoins des opérateurs ayant adopté la technologie 3G qui se caractérise par un flux accru de données et requiert des outils d'analyse plus ciblés et plus performants.

Au sein des clients opérateurs existants, la Société souhaite en particulier enrichir son offre, notamment, en maintenance, en nouveaux produits, en services d'accompagnement afin d'étendre et pérenniser l'utilisation des solutions installées à différentes équipes et pour différents objectifs (autres que la gestion de QoS* et performance) chez ces opérateurs clients. La Société souhaite rester un partenaire stratégique incontournable de ses clients.

En outre, la Société a adopté une stratégie de prospection commerciale visant à identifier les marchés et opérateurs cibles au travers de l'analyse continue du marché des opérateurs (nouvelles licences, signature de contrat avec les équipementiers, rachats/acquisitions, communication, etc.), du suivi de l'activité de ses concurrents et partenaires et d'une veille technologique. La participation à de multiples salons et manifestations professionnelles constitue un outil et un investissement fort d'appui à cette prospection.

La Société entend également favoriser la prospection de nouveaux clients opérateurs par l'obtention de missions d'audit et d'évaluation de réseaux.

En 2007, une nouvelle structuration de l'approche Groupe (groupe / consortium de plusieurs opérateurs mobiles : Vodafone, Orange, T-Mobile, Orascom, Celtel / MTC, MTN, etc.) est mise en place auprès des principaux clients avec la nomination d'un responsable "groupe" en charge d'assurer la coordination transverse des actions, la cohérence du discours commercial et technique et de répondre à la globalisation et la centralisation des services achats.

Astellia entreprend également une stratégie d'approche spécifique des équipementiers tout particulièrement sur le segment 3G tel que Alcatel/Lucent, Nortel, Motorola, Ericsson, Nokia, Siemens, Huawei, (etc.).

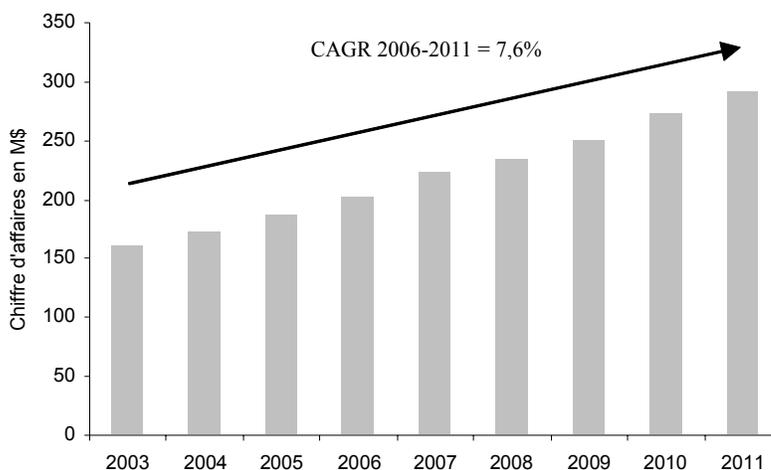
7.3 Le marché, la concurrence

7.3.1 Le marché

7.3.1.1 Un marché en croissance

La Société intervient sur le marché des outils et service d'aide à la mesure de la performance des réseaux sans fil (usuellement dénommé sous le terme générique de "monitoring"). Ce marché ne dispose pas de base de données permettant d'estimer sa taille. En 2006, une étude menée par le cabinet Frost & Sullivan¹¹ estimait que le chiffre d'affaires mondial généré par le secteur du management/ gestion de réseau sans fil s'élevait à plus de 200 millions de dollars, en croissance de 8,2 % par rapport à 2005. Selon cette étude, le chiffre d'affaires du marché pourrait atteindre près de 300 millions de dollars à l'horizon 2011, soit une croissance annuelle moyenne de 7,6 %.

Prévisions de chiffre d'affaires 2007-2011



Source : Frost & Sullivan, étude précitée

En termes géographiques, cette étude présente l'Europe comme demeurant le marché de référence avec plus de 45% de parts de marché en 2006, suivi de l'Asie et de l'Amérique du Nord.

Pour sa part et au vu de sa connaissance empirique du marché, la Société observe que cette étude a sous-estimé le chiffre d'affaires réalisé sur ce marché dans les pays émergents. En effet, la Société estime quant à elle que le marché pourrait être sensiblement plus important et que les chiffres de 200 millions de dollars de chiffre d'affaires et de 7,6 % de croissance annuelle moyenne, avancés dans cette étude, ne constituent que des estimations a minima.

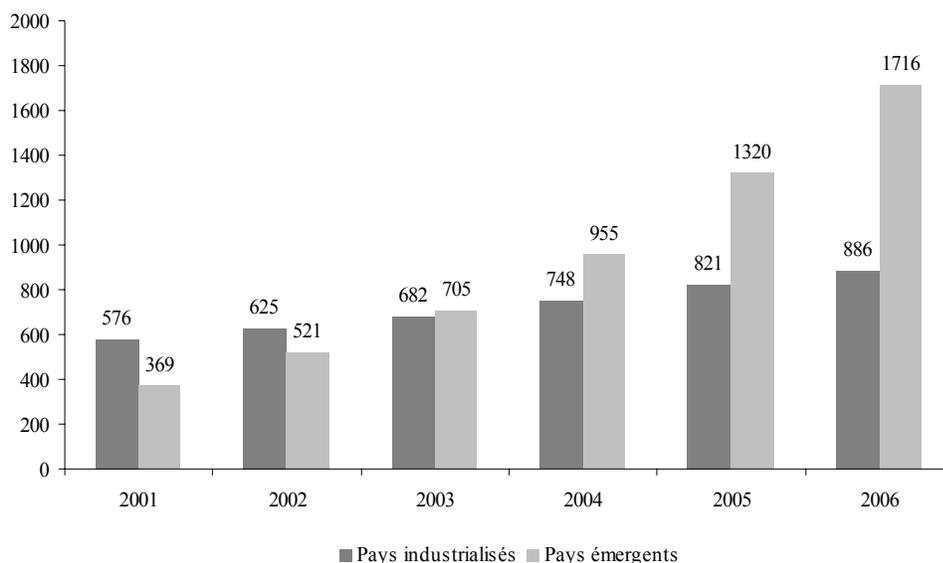
L'appréhension du marché de la mesure de performance dans les pays émergents est limitée en raison d'un manque de statistiques disponibles. Cependant, les données sur l'évolution du marché du mobile dans ces pays permettent une première approche.

Le marché de la téléphonie mobile est particulièrement dynamique dans les pays émergents. Au cours de la période 2001-2006, la croissance annuelle moyenne sur ces marchés s'élève à 36% contre 9% pour les pays industrialisés¹².

¹¹ Frost & Sullivan : "World wireless protocol analyzer and network" 2006.

¹² Source : Idate, "Mobile 2007".

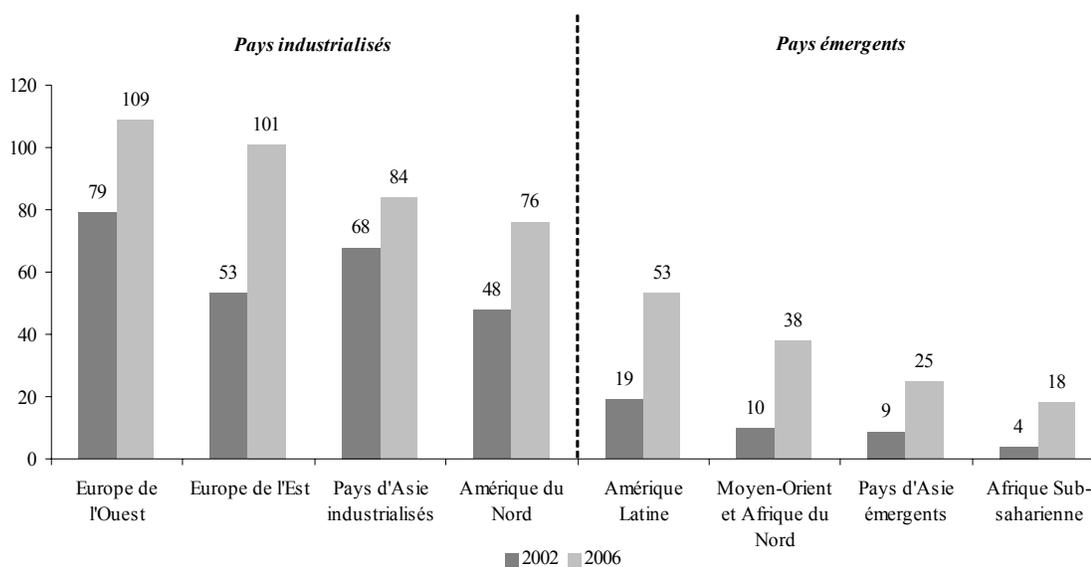
Evolution du nombre d'abonnés aux services de téléphonie mobile dans les pays industrialisés et émergents (en millions)



Source : Idate, "Mobile 2007"

Le potentiel de croissance des pays émergents est soutenu par un taux de pénétration encore faible pour ces zones, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Nombre d'abonnés au service de téléphonie mobile pour 100 habitants



Source : Idate, "Mobile 2007"

Le dynamisme de ces marchés s'est également manifesté par l'intérêt croissant d'intervenants européens pour ces pays. Ainsi, après la cession de ses activités au Japon et en Suède, l'opérateur britannique Vodaphone procédait à l'acquisition, en décembre 2005, de la compagnie turque Telsim et, en février 2007, de l'opérateur indien Hutchison Essar et lançait une filiale en Egypte.

De même, France Télécom annonçait, en mars 2007, l'acquisition de deux licences mobile en Guinée et Guinée-Bissau.

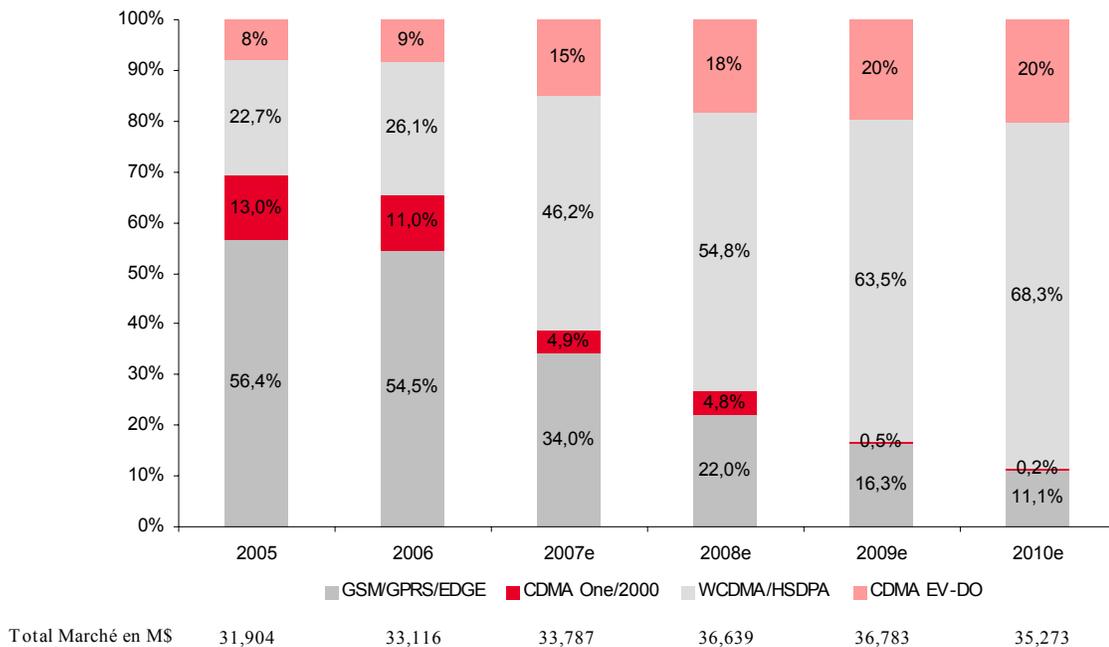
L'amplification de la concurrence sur ces marchés le plus souvent contrôlés par quelques opérateurs historiques et locaux fait du contrôle de la performance des réseaux et de la qualité des prestations un enjeu commercial pour l'ensemble des intervenants.

L'ensemble des ces éléments conforte la Société dans sa conviction que le marché du *monitoring* pourrait connaître, au global, une croissance supérieure aux estimations formulées par l'étude du cabinet Frost & Sullivan citée précédemment, qui couvre essentiellement les pays occidentaux.

En termes de technologie, le marché du GSM* est arrivé à maturité dans les pays développés, principalement en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, compensé par l'expansion et la création des réseaux dans les pays émergents notamment en Afrique, Asie et Europe de l'Est.

Selon l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE), les technologies GSM/GPRS* et Edge*, qui représentent en 2006 54,5% du marché global, devraient connaître une diminution rapide de leurs parts de marché pour atteindre en 2011 une part de marché d'environ 11%. Avec une croissance estimée en 2007 d'environ 80%, la technologie UMTS se place comme le segment le plus dynamique.

Evolution du marché mondial du mobile par technologie



Source : Idate, "Mobile 2007"

7.3.1.2 Facteurs clefs de développement

Le besoin en monitoring perdure dans les prochaines années

Le besoin en systèmes de monitoring va continuer à croître de manière significative sous l'effet de différents facteurs :

- la migration des réseaux vers la 3G : seuls les principaux réseaux des grands pays occidentaux ont, à l'heure actuelle, entamé leur migration vers la troisième génération (fin 2006, les abonnés à la 3G représentent moins de 10 % du total) ;

- les besoins dans les zones émergentes : l'Afrique, l'Amérique Latine, les pays d'ex URSS, certains pays d'Asie connaissent des taux de croissance exceptionnels. Ainsi selon la *Global mobile Supplier Association* (GSA), en 2006 le marché africain accueille plus de 1 million d'abonnés nouveaux au GSM par semaine et l'Amérique Latine et Caraïbes 71 millions sur l'ensemble de l'année ;
- la complexité des réseaux s'accroît considérablement et rend le monitoring encore plus nécessaire sous l'effet de l'accroissement du trafic, de l'évolution technologique et du développement de nouveaux services. L'avènement du HSDPA* (*Hight-Speed Downlink Packet Access*) en 2006, que l'on peut qualifier de "haut débit UMTS" illustre bien ce point. Selon la *Global mobile Supplier Association*, 96 réseaux auraient démarré l'installation de cette nouvelle technologie en 2006. S'agissant d'une technologie permettant d'accroître le débit du canal radio, il est certain que son développement va conduire à un accroissement du besoin pour comprendre le fonctionnement du réseau d'accès.

Par ailleurs, cette complexité grandissante va nécessairement rendre plus difficile la compatibilité entre équipements issus de fabricants différents malgré la normalisation : les opérateurs se retrouveront donc en situation de devoir détecter et comprendre les conséquences de ces éventuelles incompatibilités.

L'arrivée à maturité des marchés contribue à l'accélération de la recherche de qualité.

La recherche de la qualité offerte aux abonnés s'accroît, chez la plupart des opérateurs, avec l'arrivée à maturité des réseaux.

Naturellement après le gain de parts de marché face à la concurrence (*i.e.* obtenir le plus grand nombre d'abonnés possible) par des méthodes marketing appropriées, l'opérateur se retrouve en situation de devoir investir pour conserver ces abonnés et, en priorité, les meilleurs d'entre eux c'est-à-dire ceux qui génèrent les plus hauts revenus (*Average Revenue Per User* (ARPU) ou chiffre d'affaires moyen par abonné).

Ceci est essentiellement possible par deux moyens : proposer des nouveaux services avec un maximum de valeur ajoutée et assurer la meilleure qualité possible pour éviter la perte d'abonnés. Les utilisateurs sont de plus en plus exigeants selon le niveau du service utilisé. Ainsi, par exemple, un abonné courant est prêt à une qualité temporaire moyenne de sa ligne téléphonique en échange de l'avantage de la mobilité alors qu'à l'inverse, un usager professionnel acceptera difficilement une coupure de communication en cours de transmission d'un fichier.

L'opérateur se trouve donc en situation de se doter des outils lui permettant de surveiller sa qualité et de détecter au plus tôt les défaillances sur son réseau. Ceci doit être fait en maîtrisant au mieux les investissements et les dépenses de fonctionnement, ce que les systèmes de monitoring contribuent à faire lorsqu'ils donnent la vision du trafic et de l'utilisation des infrastructures.

La sous-traitance croissante de l'exploitation des réseaux.

Une organisation nouvelle tend à se développer dans le monde des opérateurs. Ceux-ci examinent de plus en plus la possibilité d'externaliser (*outsourcing*) la gestion et l'exploitation des réseaux pour se concentrer sur les services aux abonnés et les contenus.

Les sociétés prenant en charge cette gestion de réseaux sont majoritairement de grands équipementiers (Ericsson, Nokia, Alcatel-Lucent, Huawei...) tels que le démontrent les contrats de Nokia en Inde, d'Ericsson pour Mobistar (Belgique) ou H3G (Royaume-Uni et Italie).

Cette situation conduit à des contrats qui peuvent être de longue durée et qui sont régis par des engagements en matière de qualité de service (conclusion de *Service Level Agreements* ou SLA). Le contrôle de ce niveau de qualité peut constituer une opportunité nouvelle dans la mesure où l'opérateur peut exiger que ce contrôle soit effectué par des solutions conçues par les tiers indépendants que sont les fournisseurs de solution de monitoring.

Des évolutions technologiques majeures probables.

Comme évoqué ci-dessus, la recherche de performances, l'avènement de nouvelles applications et l'évolution technologique, vont conduire à des migrations importantes des technologies mises en œuvre.

Il s'agit à la fois de la prise en compte de nouvelles technologies des réseaux d'accès (Wimax*, UMA*...) et de l'avènement du "tout IP" dans les réseaux.

Ceci va conduire à une évolution importante des solutions de monitoring qui doivent s'adapter à ces nouveaux environnements et à l'explosion des volumes d'information à traiter.

7.3.2 Concurrence et tendances

Quatre principaux acteurs Tektronix, Agilent Technologies, Anritsu et Tekelec se partagent la majeure partie du marché du monitoring en 2006.

Il s'agit de très grands groupes impliqués dans les secteurs de l'électronique et des télécommunications au-delà du seul marché du monitoring.

Le leader du marché est une société américaine, Tektronix, basée à Beaverton, dans l'Oregon et qui réalise, dans le domaine du monitoring, un chiffre d'affaires estimé à 80 millions de dollars¹³ sur un total de plus d'un milliard de dollars. Cette entreprise est le premier fournisseur de produits, solutions et services de mesure et de surveillance pour les industries informatiques, de télécommunications et micro-électroniques. Tektronix fournit ainsi aux opérateurs de réseaux et équipementiers une large gamme de solutions de diagnostic et de gestion pour réseaux mobiles, fixes, IP ainsi que pour les réseaux multiservices convergents.

Agilent Technologies, également de nationalité américaine, est le premier fournisseur mondial d'instrumentation électronique sur le marché, pris globalement, des communications, de l'électronique, des sciences de la vie et des analyses chimiques.

Le Japonais Anritsu est également l'un des principaux fournisseurs d'équipements de test et de mesure pour les communications filaires, optiques et sans fil. En août 2005, il a racheté une société danoise NetTest qui distribue ses produits en Europe, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud et est spécialisée dans les équipements de suivi et d'optimisation des réseaux IP et des services associés.

Tekelec est un important développeur de produits de télécommunications pour les réseaux de nouvelle génération mobiles et fixes, qui fournit ses solutions dans le monde entier. Les solutions de Tekelec sont déployées dans les domaines du câble traditionnel, de la deuxième génération et des réseaux sans fil.

La Société estime se situer, en parts de marché, immédiatement après ces quatre sociétés.

Viendraient ensuite Radcom, Nethawk, Nexus Telecom, Commprove, Polystar OSIX AB ainsi que d'autres intervenants moins significatifs.

¹³ Source : Frost & Sullivan (étude précitée).

Depuis 2004, le secteur connaît un mouvement de concentration essentiellement motivé par l'acquisition de technologies.

Ainsi, en 2004, Tektronix a acquis la société Inet Technologies, qui exerce une activité de concepteur de solutions pour l'analyse de performance et le diagnostic des réseaux de télécommunications.

Egalement en 2004, Tekelec a acquis le groupe Steleus, principalement implanté en France, qui fournit des logiciels de gestion de la performance à destination des opérateurs télécoms.

Enfin, comme indiqué ci-dessus, Anritsu a racheté la société danoise NetTest en août 2005.

7.4 Les clients d'Astellia

A partir de son marché historique français où elle occupe une position de leader, la Société a progressivement étendu ses activités dans une soixantaine de pays.

En 2006, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représentait environ 63,6 % du total. A l'exception de l'année 2005, marquée par les déploiements importants liés à l'UMTS en France, cette tendance est observée depuis plusieurs années.

Le développement de l'activité s'est fait en priorité sur une grande zone Afrique et Moyen Orient, en raison de plusieurs facteurs :

- la présence d'un client français avec ses filiales africaines ;
- l'influence technique de la France avec des ingénieurs français ou étrangers formés en France. Il existe un effet prescripteur ;
- la faiblesse ou le refus des concurrents américains à travailler dans certains pays émergents ;
- la correspondance de l'offre d'Astellia aux entreprises de tailles moyennes notamment grâce à la technologie proposée, le coût, la proximité du service, etc.

La clientèle de la Société peut être présentée selon deux approches différentes : soit par entité (personne juridique concluant des contrats, passant des commandes et étant facturée par la Société à ce titre), soit par "compte corporate" ou groupe de sociétés qui comprend l'ensemble des clients liés entre eux par des liens de capital sous l'autorité de leur société mère (qui peut être amenée à conclure avec la Société des contrats cadres qui sont ensuite déclinés par entité cliente).

Le tableau ci-dessous illustre la part des commandes enregistrées auprès des quatre principaux groupes clients de la Société en 2005 et 2006 (un tableau intégrant cette information à la date du 30 juin 2007 figure au paragraphe 5.3.3) :

	31 décembre 2006	%	31 décembre 2005	%
Groupe 1	4.802.359	28,99%	6.419.171	40,63%
Groupe 2	2.613.658	15,78%	452.527	2,86%
Groupe 3	2.458.010	14,84%	2.399.787	15,19%
Groupe 4	2.428.031	14,66%	3.789.665	23,99%

Ramenée à une répartition par clients, la part des commandes enregistrées auprès des principales entités clientes (individuellement) s'établit en 2005 et 2006 ainsi qu'il suit :

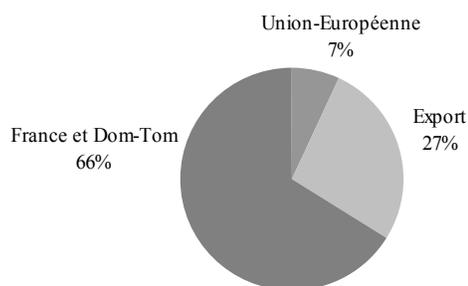
	31 décembre 2006	%	31 décembre 2005	%
Client 1	2.500.473	15,09%	4.486.793	28,40%
Client 2	2.428.031	14,66%	3.789.665	23,99%
Client 3	1.203.256	7,26%	1.350.376	8,55%
Client 4	876.780	5,29%	142.256	0,90%
Client 5	661.600	3,99%	283.330	1,79%
Client 6	649.458	3,92%		
Client 7	538.438	3,25%	16.250	0,10%
Client 8	506.866	3,06%	441.924	2,80%
Client 9	455.347	2,75%	421.426	2,67%
Client 10	377.592	2,28%		

Au cours de l'année 2006, la Société a diminué significativement sa dépendance vis-à-vis de son premier groupe client qui représente environ 29 % de ses commandes en 2006 contre près de 41 % en 2005.

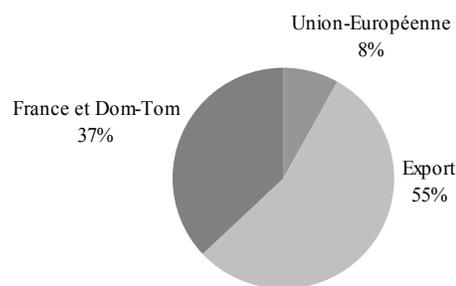
La Société a une présence forte auprès de groupes internationaux qui opèrent plusieurs réseaux dans les pays émergents (et notamment en Afrique).

Les tableaux ci-dessous illustrent la répartition du chiffre d'affaires de la Société par zone géographique en 2005 et 2006 :

Répartition géographique CA 2005



Répartition géographique CA 2006



Pour mémoire, une répartition du chiffre d'affaires de la Société par grandes zones géographiques est présentée à la section 5.2 ci-dessus.

Au 30 juin 2007, le chiffre d'affaires réalisé hors de France représentait environ 61% du total.

Chaque année, Astellia acquiert entre 20 et 30 nouveaux clients de tailles différentes et pour des commandes d'importance inégale. La Société maintient un taux de fidélisation élevé et développe sa relation commerciale progressivement avec chacun d'entre eux à partir d'une première commande d'un montant parfois peu significatif.

7.5 Présentation de l'offre de produits Astellia

7.5.1 Présentation générale

Astellia fournit des solutions d'analyse de performance et de qualité de service pour les opérateurs de réseaux de télécommunications mobiles. Le portefeuille des produits développés par la Société couvre les trois générations de technologie des réseaux : GSM, GPRS et UMTS.

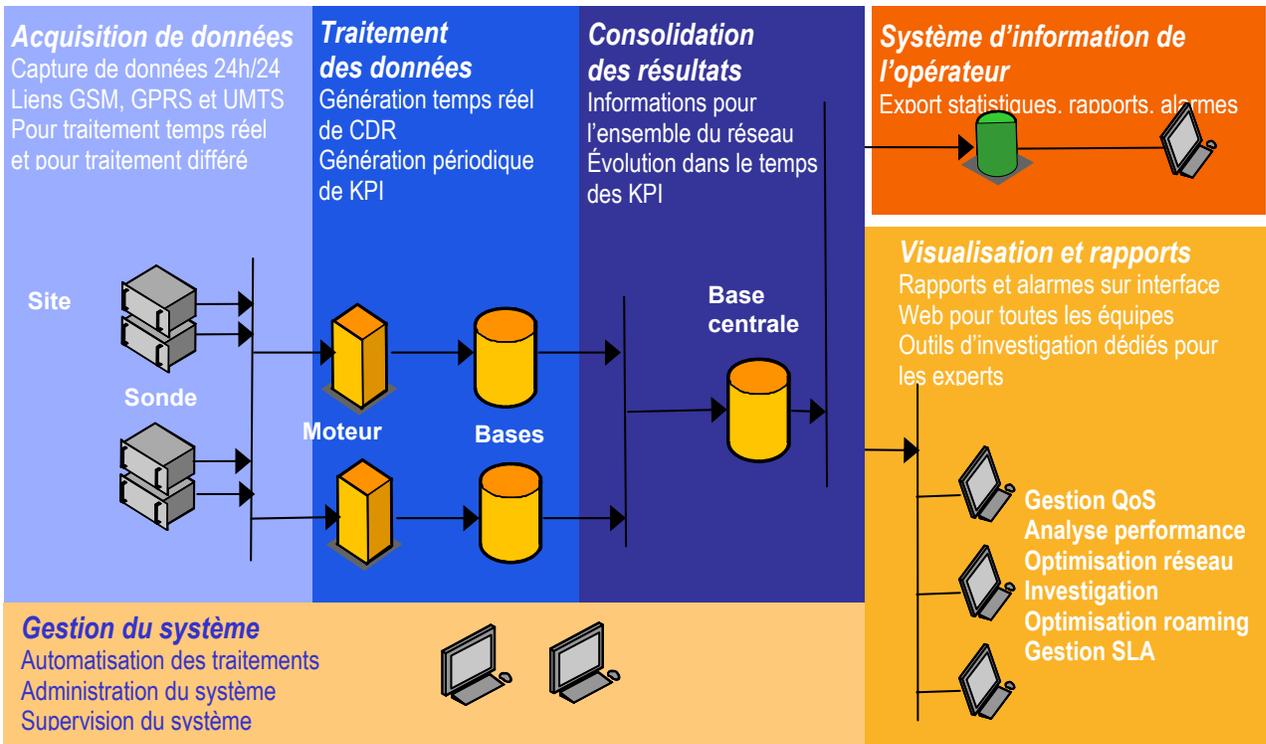
Ces produits reposent sur des technologies innovantes et performantes de capture et de traitement d'informations permettant la production d'indicateurs de performance (KPI*) particulièrement pertinents car relatant les communications réelles des abonnés.

L'évolution des produits et de leur pertinence résulte de relations étroites entre la Société et ses clients : historiquement axée autour des besoins de l'opérateur France Télécom, elle s'est élargie afin de répondre aux attentes de ses nouveaux clients ou susciter l'intérêt de ses prospects. Les spécifications et les validations de nouveaux produits sont systématiquement testées auprès de clients de référence.

L'offre d'Astellia s'adresse aux équipes techniques de l'opérateur mais peut répondre à différentes entités : exploitation et maintenance quand il s'agit de trouver et comprendre les dysfonctionnements ("*troubleshooting**"), optimisation pour détecter ou anticiper les charges de trafic, marketing pour s'assurer du respect des engagements de qualité ou comprendre les réclamations client.

S'agissant de qualité, le cycle de vente peut s'avérer long chez de nouveaux clients en raison de la difficulté à démontrer le retour sur investissement pour l'opérateur de l'acquisition des technologies offertes par la Société ou de déterminer les économies générées par ledit opérateur en termes de dépenses de fonctionnement (OPEX) ou d'investissement (CAPEX). Néanmoins, après la lutte au gain des abonnés, les opérateurs sont dans l'obligation d'assurer un niveau de qualité élevé pour conserver lesdits abonnés, ceci étant d'autant plus vrai qu'avec l'évolution technologique des réseaux (UMTS) se développe le trafic de données en plus de la voix.

Une solution "typique" proposée à un opérateur est constituée de sondes de capture* ("*probes**"), de logiciels de traitement des données ("*engine**") et de fonctions de restitution de l'information et d'applications à valeur ajoutée afin d'en permettre une analyse la plus efficace possible.



Les solutions d'Astellia reposent sur la maîtrise de 3 types de technologies.

Les équipements matériels électroniques numériques : conception et *design* de cartes électroniques et de composants programmables ; réalisation de logiciels embarqués, avec un objectif d'optimisation du code des programmes et de leur fonctionnement pour atteindre les meilleures performances possibles pour de la capture temps-réel massive.

Ces notions de temps réel et de massivité sont au cœur de la maîtrise des solutions. Depuis sa création, Astellia se différencie de ses concurrents par sa capacité à capturer et analyser l'information de façon massive : cette tendance se trouve renforcée avec l'accroissement des volumes d'informations circulant sur les réseaux. L'aspect "temps réel" se retrouve dans la capacité à ordonner et horodater les informations de manière exacte et se retrouve totalement dans certaines applications faisant intervenir, par exemple, le déchiffrement des données.

Les logiciels moteurs de traitement de signalisation des appels et contenus échangés par les utilisateurs : avec une technologie innovante Cigale issue directement de la R&D de France Télécom en GSM (2000) et UMTS (2003).

Cette technologie met en œuvre le principe d'un automate d'état qui permet de "rejouer" ce qui s'est passé pour chaque activité utilisateur (abonné), de générer à la fois un résumé de chaque activité contenant les informations suffisantes pour déterminer quand, où, par qui elles ont été effectuées et comment elles se sont déroulées, et des indicateurs de QoS et performance orientés "fonctionnement du réseau" mais aussi "perception de l'utilisateur final". Les performances de ces moteurs sont optimisées pour un traitement massif proche du temps-réel. La Société a su, au fil du temps, adapter cette technologie unique aux différentes normes et services mobiles.

Les bases de données et outils de restitution associés : la capacité à gérer et organiser les données produites pour faciliter leur présentation et interprétation.

Cette structuration des données a pour effet une optimisation des performances et une facilité de restitution des informations les plus adaptées et pertinentes. Ceci intègre, éventuellement, l'adaptation et la prise en compte de demandes spécifiques opérateurs (ouverture sur d'autres systèmes), une restitution de type web pour la diffusion la plus étendue et facile possible vers les équipes clients.

Le point clef associé à ces technologies réside dans les savoir-faire de la société en matière de :

- compréhension du métier et des besoins des opérateurs, et de leur possible réalisation / prise en compte dans les produits et solutions ;
- expertise technique reconnue sur le fonctionnement des réseaux mobiles en particulier dans le domaine de l'accès radio, sur les protocoles, sur les comportements des différentes entités impliquées, sur des mesures de QoS et performances ;
- prise en compte des problématiques système et surtout utilisateur (qualité réellement perçue). Ce savoir-faire permet de développer des produits : SLM, Roaming*, HPG, mais aussi des services fidélisant les clients.

En ce qui concerne la politique de la Société en matière de protection de ses technologies, voir le chapitre 12 ci-dessous.

7.5.2 Les sondes Ocean

Ocean est un outil de capture d'informations connecté au réseau. Il s'agit d'un équipement de type PC industriel, équipé de cartes électroniques dédiées, conçues par la Société. Ces cartes électroniques réalisent les fonctions de connexions physiques adaptées au type de réseau ainsi que des fonctions de prétraitement et de filtrage de l'information par les logiciels embarqués.

Une plate forme Ocean peut accueillir plusieurs cartes pour capturer les données relatives à une zone géographique du réseau, lesquelles données sont stockées ou transmises à des applications externes. Il convient de noter que, dans certains cas, les applications externes peuvent ne pas être des applications Astellia.

La plateforme peut être complétée par le concentrateur Manta, également développé par la Société, qui est un équipement pouvant être placé en amont d'Ocean (ou de tout autre produit du même type) pour concentrer les liens avec le réseau. En effet, dans la mesure où sur un lien donné, seule une partie de l'information est utile, il devient possible grâce à Manta de ne garder que cette partie et ainsi d'optimiser le nombre de sondes.

7.5.3 Les applications Cigale

Cigale est le logiciel de traitement de l'information capturée développé par la Société. Grâce à des mécanismes incorporant l'expertise métier télécom, ce logiciel produit des informations de nature détaillée ou statistique relatives aux déroulements des communications. Les indicateurs de performance (KPI) sont élaborés à partir de ces informations, ils permettent par exemple, de détecter les anomalies avec un degré de finesse pouvant aller jusqu'au niveau de la cellule d'un réseau ("partie d'antenne") ou des caractéristiques relatives à un abonné particulier : coupures d'appels anormalement élevées, temps d'attente avant la connexion, mauvaise qualité de la réception, etc.

Le logiciel Cigale a été décliné par la Société en plusieurs versions correspondant chacune aux différentes technologies (GSM, GPRS, UMTS et interfaces de réseaux).

7.5.4 Applications à valeur ajoutée

Au-delà de l'usage des indicateurs à des fins statistiques ou d'investigation détaillée, les données collectées et traitées peuvent être utilisées pour d'autres types d'applications, par exemple :

Cigale Roaming : cette application permet de mieux comprendre l'activité et le comportement des utilisateurs étrangers ("*roamers*") dans le réseau. En fonction de l'analyse de ces activités, il est possible aux équipes de l'opérateur d'optimiser les paramètres des équipements du réseau afin d'augmenter la probabilité de capturer et conserver ces clients.

SLM ("*Service Level Management*") : cette application permet à l'opérateur de produire, analyser et éventuellement fournir à son propre client des données sur le niveau de service produit au travers de certains indicateurs clés sur la valeur desquels s'est engagé l'opérateur (par exemple "pas plus de x % de coupures d'appels"). Ce client peut être un grand compte qui a confié sa flotte de mobiles à l'opérateur, d'où l'importance de lui rendre des comptes sur les engagements pris. Le responsable "Grands Comptes" de l'opérateur obtient ainsi une vision de la qualité de service dont bénéficie son client.

Handset profiling : cette application permet l'analyse des performances relatives aux marques et aux modèles de terminaux mobiles. Elle permet ainsi aux opérateurs de tester un nouveau terminal mobile en conditions réelles d'utilisation pour décider de sa mise en service, par exemple, dans le cadre de la vente d'un nouveau pack aux abonnés.

T&A ("*Trending & Aggregation*") : ce module générique aide les opérateurs de réseaux à comprendre et à contrôler efficacement le comportement de leurs réseaux. Il permet l'agrégation de données temporelles et géographiques afin d'analyser des tendances. Le T&A est proposé sous plusieurs variantes disposant d'une série prédéfinie de tableaux de bord groupant les graphes sur le même thème, comme *call setup**, *paging** ou *mobility**... L'application T&A incorpore la technologie logicielle développée par Acurio pour la Société et d'autres clients. La maîtrise de cette technologie a justifié l'acquisition d'Acurio.

Ces applications complémentaires aux produits Cigale et Ocean représentent un double intérêt. Elles permettent, d'une part, d'augmenter le nombre de produits facturables chez les clients déjà équipés des solutions de la Société et, d'autre part, de gagner de nouveaux clients en suscitant leur intérêt par une application spécifique et à forte valeur ajoutée (*Roaming* en particulier).

7.5.5 Services

En accompagnement de ses produits, Astellia propose l'expertise de ses équipes pour des audits ponctuels ou des analyses plus approfondies : à partir des résultats produits par les solutions proposées, les équipes de l'opérateur reçoivent les recommandations nécessaires aux améliorations de performance. Cette activité est amenée à se développer en raison de la stratégie des opérateurs qui tendent de plus en plus à externaliser la gestion et l'exploitation des réseaux pour ne conserver que les services liés à la relation avec le client final.

Assistance

L'ingénieur support d'Astellia assiste l'opérateur dans la définition de ses indicateurs de QoS, dans l'analyse de la performance de son réseau, dans la gestion de la maintenance, la définition de procédures, l'établissement de rapports par domaine d'activité, etc.

Audit

Astellia peut être sollicitée par les opérateurs pour leur apporter une aide ponctuelle sur un problème spécifique.

L'équipe peut intervenir dans les domaines suivants : Optimisation réseau, déploiement réseau, mesure de la QoS, mesures Roaming, analyses de domaines spécifiques (migration, etc.), plans de signalisation* 2G, 2G+, 3G.

L'audit est proposé comme une prestation clé en main utilisant les outils de capture et d'analyse de données Astellia. Néanmoins, il peut également s'appuyer sur les équipements en place.

En outre, ainsi qu'il est exposé ci-dessus, la Société a commencé à développer une activité propre de prestations de services d'expertise technique d'analyse des données capturées au moyen de solutions mises en place par la Société au profit de clients qui ne disposeraient pas en interne des ressources et des compétences requises.

Formation

Astellia organise régulièrement des sessions de formation dans ses locaux ou chez les opérateurs. Afin de faciliter l'utilisation de ses produits par ses clients, la Société vend souvent, dans le cadre d'un contrat global, une formation qui a lieu chez le client concerné au moment de l'installation de ses solutions. La Société propose également à ses clients des formations de plusieurs jours qui peuvent avoir lieu dans les locaux de la Société.

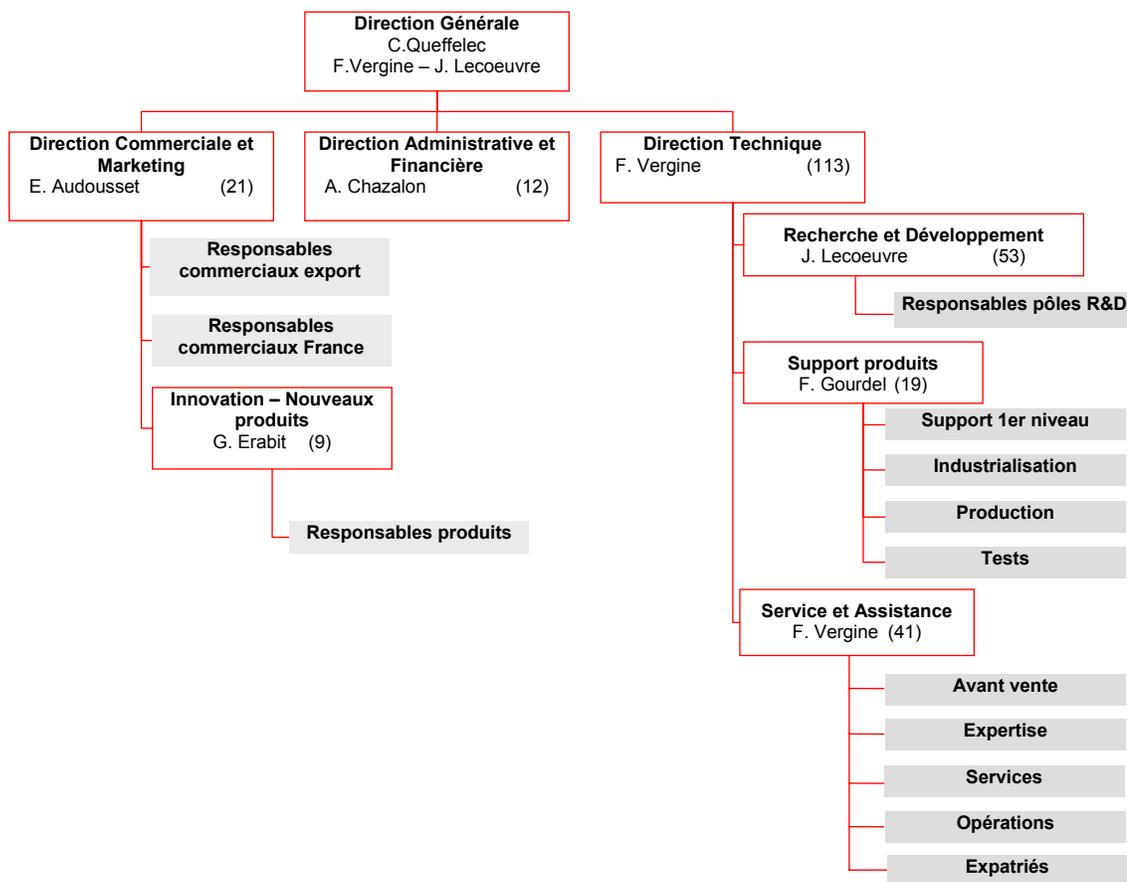
7.6 Organisation du groupe

7.6.1 Le management

La Société est dirigée et animée par une équipe, emmenée par Monsieur Christian Queffelec, composée de Messieurs Frédéric Vergine, Julien Lecoivre, Emmanuel Audousset et Arnaud Chazalon qui a rejoint la Société au poste de directeur administratif et financier au cours du premier semestre 2007. Cette fonction était jusqu'alors prise en charge par Monsieur Christian Queffelec. Les biographies figurent au paragraphe 15.1.2 ci-dessous.

7.6.2 Organigramme fonctionnel

Le Groupe est organisé autour d'un modèle "sans usine", la fabrication et la logistique sont externalisées. Ce mode de fonctionnement permet une souplesse et une rapidité d'exécution dans tous les segments de marché sur lesquels le Groupe opère. A la date de la présente Offering Circular, le nombre de salariés s'élève à 146 personnes réparties comme suit :



Dans sa recherche d'outils destinés à améliorer ses produits et services et mieux satisfaire ses clients, la Société s'est engagée dans une démarche qualité structurée et a obtenu dans ce cadre la certification ISO 9001 (version 2000) qui lui a été délivrée le 12 octobre 2006 par le Bureau Veritas Certification.

7.6.1.1 La Recherche et Développement

Le pôle Recherche et Développement (ou R&D) a pour mission de mettre au point les solutions répondant aux besoins clients tels qu'identifiés et formalisés par les équipes Marketing d'Astellia. Les travaux de R&D sont en conséquence très appliqués, avec un cycle de développement moyen de 3 à 6 mois.

Ce cycle de développement court implique une mise à jour fréquente du plan de charge des équipes. Le plan de charge initial, défini en fin d'année n-1, fait l'objet de révisions régulières tout au long de l'année n, au fur et à mesure de l'expression de nouveaux besoins, non prévus lors de l'élaboration du plan de charge initial, par les équipes Marketing.

L'organisation mise en place en R&D est un compromis permettant d'assurer une expertise produit, une réactivité pour l'évolution et une mutualisation des développements, autour de six équipes :

- l'équipe "plateforme" assure le développement des sondes de capture ;
- trois équipes métiers (GSM, GPRS et UMTS) assurent le pilotage et les développements des produits avec la maîtrise et l'expertise télécom requise pour chaque technologie particulière ;

- une équipe "architecture" assure le développement des composants communs, mutualisés dans les différents produits (bases de données, clients de restitutions, outils de gestion et supervision de la solution) ;
- une équipe est affectée aux études et aux travaux plus prospectifs.

La R&D fait appel régulièrement à des sociétés de services pour renforcer ponctuellement la capacité de développement des produits. La Société peut ainsi recourir aux services de prestataires externes jusqu'à une dizaine de personnes en même temps. La Société peut également, ponctuellement, acheter des développements au forfait, lorsqu'elle estime ne pas maîtriser suffisamment la technologie requise. Dans ce cas, la politique est d'acheter également la tierce maintenance applicative dans la durée.

La R&D s'appuie d'autre part sur une équipe tests internes mais rattachée au pôle Supports Produits (voir l'organigramme ci-dessus) pour réaliser une partie de la validation des produits, et sur les ingénieurs expert du pôle Service & Assistance au titre du suivi des évolutions technologiques et de normes, la validation des cahiers des charges et des spécifications au niveau des attentes et réalisations techniques ainsi que la qualification des produits avant la mise sur le marché.

Les travaux de R&D concernent l'évolution ou le développement de nouveaux produits correspondant par exemple à :

- l'augmentation des performances des plateformes et des logiciels, de l'accès aux bases de données d'informations afin d'accompagner le développement du trafic sur les réseaux (ex : HSDPA) ;
- l'implémentation de nouvelles interfaces physiques ou logiques en rapport avec l'évolution des technologies de transport d'information (STMn*, Gigabit*, NGN*) ;
- l'élaboration de solutions permettant la production de résultats relatifs aux nouveaux services (Analyse des services paquets, Video, Voix sur IP...) ;
- l'approche temps réel de production massive de résultats ;
- l'analyse de la performance de terminaux mobiles (élaborations de statistiques de QoS par types de terminaux à partir de l'analyse de la signalisation des appels) ;
- des pré-études pour des solutions ou des produits nouveaux pour les années à venir.

L'un des objectifs clef des années à venir est d'organiser la Société de manière à développer une activité R&D en amont de celle existant actuellement : le but est "d'inventer les produits du futur", si possible en tirant parti des possibilités de coopération avec les équipes de recherche des clients, des possibilités offertes par les pôles de compétitivité et plus généralement des projets coopératifs.

7.6.1.2 *Autres pôles de la direction technique*

En dehors du pôle R&D, la direction technique supervise la production et apporte le support-client (de premier et de second niveau) et les prestations liées à la ventes des solutions de la Société (avant-vente, installation, formation, etc.). Ces prestations sont réalisées au sein de deux pôles distincts, "Services & Assistance" et "Support Produits".

Services et Assistance

Les équipes du pôle Services et Assistance sont en charge du support technique des commerciaux (prestations d'avant-vente, rédaction des parties techniques des devis) puis du déploiement des solutions chez les clients. Pour ces dernières missions, ils s'appuient éventuellement sur des prestataires locaux (agréés par les clients) et éventuellement sur les équipes dédiées au Support de premier niveau.

Cette équipe comprend également des ingénieurs "experts", spécialisés dans une génération technologique donnée (GSM, GPRS ou UMTS), qui interviennent en interne en appui des équipes tant commerciales que R&D, et en externe comme support de second niveau ou pour des formations.

Le pôle Services et Assistance est enfin chargé, le cas échéant, de gérer les prestations spécifiques aux clients qui ont externalisé au profit de la Société une partie de l'exploitation des solutions que celle-ci a vendues.

Support Produits

Le pôle Support Produits est en charge du support-client de premier niveau, ainsi que de la supervision de production, de la phase proprement dite de fabrication jusqu'aux tests préalable à l'installation chez les clients.

Ce pôle est en charge de la gestion des contrats de maintenance, dont la vente accompagne presque systématiquement toute vente d'une solution Astellia. La maintenance inclut en effet la garantie ainsi que la maintenance évolutive. Etant donné le parc installé et le nombre de contrats de maintenance en cours, la Société estime que ces contrats ont représenté 13% de son chiffre d'affaires en 2006.

La partie industrialisation et production consiste à faire fabriquer la partie matérielle des solutions Astellia. Les différents composants des sondes sont soit fabriqués soit assemblés par des sous-traitants français, selon un cahier des charge établi par Astellia.

Le pôle Support Produits est également en charge de la partie tests, aussi bien concernant les nouveaux produits mis au point pas le pôle R&D, avant leur commercialisation, que des solutions reçues des sous-traitants, préalablement à leur installation chez les clients puis une fois installés et avant leur mise en service.

7.6.1.3 Organisation commerciale et marketing

Commercial

Le pôle commercial du Groupe est organisé autour d'une équipe basée au siège de la Société près de Rennes, ainsi que dans des bureaux à Paris, Beyrouth, Singapour et New York et à court terme Rio de Janeiro.

Ce pôle est organisé par grandes zones géographiques pour couvrir le monde.

En outre, il s'appuie sur les ingénieurs avant-vente du pôle Services et Assistance (voir le paragraphe 7.6.2.2 ci-dessus) et sur le pôle Innovation et marketing.

Les commerciaux ont en charge la vente de l'offre Astellia, soit :

- l'offre de produit matériel et logiciel et les services "de base" associés (installation, formation) ;
- l'offre de services "ponctuels" type audit ou expertise/analyse à la demande ;
- l'offre de services, en cours de développement à compter de 2007, d'accompagnement à l'utilisation de nos solutions voire la prise en charge complète d'une partie des services d'exploitation et maintenance des opérateurs.

La Société ayant une production externalisée, et ne conservant qu'un stock minimum, les équipes commerciales ont adopté une organisation très structurée :

- en vue de la préparation du budget, l'équipe commerciale élabore les prévisions de commande pour l'année suivante ;
- à cette occasion, chaque responsable de zone élabore son Plan d'Action Commerciale (PAC) qui est actualisé tous les trimestres.

En outre, l'équipe commerciale a mis en place un système de reporting très régulier qui permet à la direction d'Astellia de pouvoir suivre au plus près l'évolution des commandes et des prévisions commerciales.

Cette procédure permet de déclencher les décisions de fabrication, limitant les stocks et les invendus. Elle permet également de déclencher les relances clients sans délai, la Société ayant ainsi connu un historique d'incidents de paiement pratiquement nul.

Marketing

Le pôle Marketing est en charge de la définition des nouveaux produits, à mettre au point par le pôle de R&D, à partir de la formalisation des besoins clients et de l'analyse des tendances du marché.

Cette mission conduit cette équipe à entretenir des relations permanentes et de proximité avec les clients, les équipes commerciales avant vente, expertise et support.

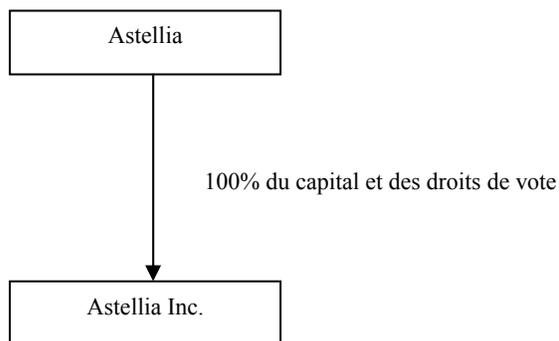
Ce pôle comprend également une personne en charge de marketing opérationnel, qui vient en appui des équipes commerciales.

Le pôle Marketing est également en charge du travail de veille marketing et technologique effectué en permanence. Etant donné sa taille et les effectifs limités de ses équipes de R&D, la Société n'a en effet pas pour politique de développer obligatoirement ses solutions à 100% en interne, mais est prête, si l'équation économique est plus favorable, à s'appuyer sur des technologies développées par des tiers, soit via des acquisitions, soit via des partenariats.

8. ORGANIGRAMME

8.1 Description du Groupe

A la date de la présente Offering Circular, le Groupe ne comprend que deux entités juridiques, la Société et Astellia Inc.



8.2 Liste des filiales

Depuis la dissolution-confusion d'Acurio en juin 2007, la Société n'a qu'une seule filiale, Astellia Inc.

Cette société a été constituée par Astellia le 1^{er} mars 2004 sous la forme d'une société à responsabilité de droit de l'état du Delaware. Son siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Comté de New Castle, 19808 Delaware. Son capital social émis s'élève à 51.000 dollars et est intégralement détenu par la Société. Son conseil d'administration (*board of directors*) est composé de Messieurs Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre. Messieurs Christian Queffelec et Emmanuel Audoussot en sont également respectivement président (*president*) et vice-président (*vice president*).

Astellia Inc. a pour activité la commercialisation des produits du Groupe sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

Astellia Inc. a réalisé une perte de 438.566 dollars (soit 333.004 euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2006) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. A la même date, ses capitaux propres étaient négatifs à hauteur de - 825.647 dollars (soit - 626.915 euros sur la même base). Au 30 juin 2007, la perte réalisée sur le semestre est de 216 232 dollars (soit 160 098 euros) et les capitaux propres sont négatifs à hauteur de - 1 041 880 dollars (soit - 771 477 euros)

La Société finance Astellia Inc. par voie d'avances en compte courant. Les sommes mises à la disposition d'Astellia Inc. produisent des intérêts au taux minimum légal des Etats-Unis, soit 1,52 % par an au titre de l'exercice 2006.

Les avances ont donné lieu à une créance de la Société à l'égard d'Astellia Inc. en principal à hauteur de 79.195 euros au 31 décembre 2004, 42.755 euros au 31 décembre 2005, 244.867,69 euros au 31 décembre 2006 et 361.561 euros au 30 juin 2007 dont 179.239 euros font l'objet d'une provision dans les comptes semestriels de la Société arrêtés le 30 juin 2007 (voir le paragraphe 10.1.3 ci-dessous). Depuis le 30 juin 2007, la Société a consenti deux nouvelles avances financières, le 2 juillet 2007 et le 22 octobre 2007, d'un montant de 150.000 dollars chacune.

Outre ces avances, la Société détenait également au 30 juin 2007 à l'encontre d'Astellia Inc des créances commerciales à hauteur de 290.794 euros, dépréciées à hauteur de 145.396 euros.

A la date de l'Offering Circular, le montant global de la créance de la Société à l'égard d'Astellia Inc. s'établit à 652.355 euros et celui de la dépréciation de cette créance est égal à 324.635 euros, soit le montant reflété dans les comptes semestriels de la Société (la méthode de calcul de la dépréciation de ces créances est conforme aux principes exposés dans l'Offering Circular (voir le paragraphe 10.1.3) et dans l'annexe aux comptes semestriels (voir la note 2.1.5.3 figurant au paragraphe 21.1.1.3 ci-dessous)).

Par ailleurs, le 27 décembre 2005, la Société a conclu avec Astellia Inc. une convention d'abandon de créance au profit de celle-ci. Cet abandon de créance, à hauteur de 212.320,72 euros (qui correspond à une créance de prix de produits commandés par Astellia Inc. à la Société) contient une clause de retour à meilleure fortune aux termes de laquelle, en cas de réalisation par Astellia Inc. de tous résultats nets bénéficiaires supérieurs au montant de la créance abandonnée avant le 31 décembre 2008, Astellia Inc devra rembourser à la Société le montant de celle-ci (par tranches minimum de 20 % par an à compter de l'exercice suivant celui au titre duquel lesdits bénéfices auront été réalisés).

Compte tenu de la situation financière d'Astellia Inc., la condition résolutoire résultant d'un retour à meilleure fortune ne s'est pas réalisée à la date de la présente Offering Circular, et la Société ne saurait déterminer si elle pourrait se réaliser.

9. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

9.1 Descriptif

Le Groupe ne détient aucun actif immobilier en pleine propriété.

Le siège social de la Société est situé Z.A. du Plessis à Vern sur Seiche (35772) près de Rennes, où elle mène le principal de ses activités. Le site est installé dans des locaux loués d'une surface totale d'environ 1.900 m². La Société est entrée dans les murs le 28 juillet 2006, date à laquelle le bail commercial conclu le 22 juillet 2005 a commencé à courir pour une durée de neuf années.

La Société envisage une extension de ces locaux afin de faire face à la croissance envisagée du Groupe et de ses effectifs à court et à moyen terme. Dans ce cadre, elle a donné son accord de principe pour son maintien sur le site pour une durée ferme de 6 ans à compter de la livraison des locaux supplémentaires à construire et financer par le bailleur.

L'activité de la Société ne requiert aucun équipement ou outillage lourd de production industrielle. En effet, dans le mesure où les produits vendus par le Groupe se composent essentiellement de matériels informatiques (*hardware*) achetés auprès de tiers et d'applications logicielles (*software*), l'activité de production industrielle de la Société est limitée à (i) la configuration d'équipements de type PC industriels (*personal computers*) par l'insertion de cartes spécifiques et l'installation d'applications logicielles dans lesdits postes et (ii) la préparation de colis destinés aux clients comprenant les modules ou unités vendus (*hardware*, câbles, notices d'utilisation et documents accessoires). Le volume de stockage nécessaire pour ces matériels informatiques est non significatif.

Dans le cadre de ses activités et plus particulièrement le développement de logiciels, la Société utilise de façon extrêmement importante l'outil informatique. En conséquence, la Société est dotée d'un système d'information constitué (i) d'un système central incluant différents équipements techniques (serveurs, passerelles, etc.), (ii) d'un réseau interne et (iii) d'accès à des sites distants et des postes de travail fixes ou nomades.

La Société dispose également à Asnières de bureaux couvrant une surface de 128 m² qu'elle loue auprès de la société civile immobilière Finnimobi. Ces bureaux sont utilisés par une partie de l'équipe commerciale de la Société.

La ville d'Angers a conclu avec Acurio le 10 janvier 2007 un contrat de bail dérogatoire (conformément aux dispositions de l'article L.145-5 du Code de commerce) aux termes duquel Acurio bénéficie à compter du 1^{er} février 2007 et pour une durée de 23 mois de locaux d'une surface de 195,80 m² situés dans le Village des Entrepreneurs, 461 rue Saint Léonard, 49000 Angers.

Pour les besoins du bureau que la Société a ouvert à Singapour, Astellia a également conclu un contrat de location avec Cityhub Business Services Pte Ltd en date du 10 avril 2007 pour une durée d'un an renouvelable aux termes duquel elle jouit d'un bureau à Singapour.

Enfin, Astellia Inc. bénéficie d'un bureau à New York aux termes d'un contrat conclu en janvier 2007 pour une durée d'un an avec la société Select Office Suites.

Il est ici précisé qu'aucun des contrats de bail décrits ci-dessus n'a été conclu avec une société ayant un lien quelconque avec la Société ou ses dirigeants.

9.2 Questions environnementales

La Société est soumise à la législation européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques¹⁴ et aux déchets d'équipements électriques et électroniques¹⁵ entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2006. En France, le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements transpose ces directives européennes.

Ces textes visent (i) à l'élimination de certaines substances dangereuses, notamment le plomb, dès la conception des équipements électriques et électroniques et (ii) à imposer la collecte sélective, le traitement et les autres formes de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques.

La Société a mis en place un plan d'actions aux fins de mise en œuvre de cette législation.

En effet, si les équipements fournis par la Société appartiennent aux catégories exemptées de l'application de la directive 2002/95/CE dite RoHS (*Restriction on the use of certain Hazardous Substances*) jusqu'en 2010 (serveurs, équipements de réseaux visés en catégorie 7 de l'annexe 1A de la directive européenne 2002/95/CE, et équipements de monitoring et de contrôle visés en catégorie 9 de ladite annexe), la Société a mis en place dès la fin de l'année 2005, un plan d'actions visant à appliquer spontanément les règles posées par cette directive. Ce plan est supervisé par la direction générale de la Société.

A la date de l'Offering Circular, l'état d'avancement du plan d'actions à ce jour est le suivant :

- obtention des fournisseurs de serveurs et de *racks* de l'engagement de conformité à juillet 2006,
- obtention des sous-traitants fournisseurs de circuits imprimés, pour les cartes électroniques conçues par la Société, de cette même conformité,
- mise au point des versions sans plomb de toutes les cartes électroniques, à l'exception des composants non conformes et non remplaçables pour des fonctionnalités équivalentes,
- étiquetage, depuis juillet 2006, des produits avec leur date de fabrication, comme exigé par la réglementation,
- la Société n'a à l'heure actuelle pas prévu de faire labelliser ses produits pour afficher qu'ils sont conformes à la directive RoHS dans la mesure où il n'existerait pas, à la connaissance de la Société, de standard ni d'organisme habilité à fournir un tel label,
- la Société attend la mise en place des organismes en charge du tri pour préciser la politique relative aux déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE ou EEEW, electrical and electronical equipment waste) qui seront, en ce qui la concerne, composés essentiellement des cartes commercialisées. Dans l'immédiat, elle fait procéder à l'élimination de ceux de ses déchets concernés par une entreprise spécialisée disposant d'un site dédié. En tout état de cause, la reprise et l'élimination de ces déchets, très limités, ne représentent qu'un cout marginal pour la Société.

¹⁴ Directive 2002/95/CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation et l'utilisation de certaines dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

¹⁵ Directive 2002/96/CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

10. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

En milliers d'euros	2004	2005	2006
Chiffre d'affaires	7.528	12.291	16.499
<i>dont Export</i>	<i>4.224</i>	<i>4.262</i>	<i>10.495</i>
Résultat d'exploitation	2.208	3.706	3.168
Résultat net	1.419	2.391	2.223

Astellia est une société en forte croissance, avec un chiffre d'affaires en hausse de 119% entre 2004 et 2006, pour un résultat net en progression de 57% sur la même période.

L'analyse comparative détaillée des exercices 2004, 2005 et 2006 intègre certains éléments importants survenus au cours de l'exercice 2005, qui donnent un caractère particulier à ce dernier et rendent parfois difficile l'établissement de tendances précises d'un exercice à l'autre.

L'exercice 2005 a en effet été marqué par d'importantes commandes portant sur des équipements liés à la troisième génération de téléphonie mobile (UMTS) de la part d'opérateurs français. Ce niveau de commandes s'est révélé beaucoup plus élevé que celui enregistré aussi bien en 2004 et 2006 (2005 correspondant à l'année de lancement commercial de la 3G en France).

Ce niveau atypique de commandes a conduit à un exercice 2005 marqué par :

- une part domestique de l'activité plus importante que de coutume, et
- une rentabilité supérieure, les équipements 3G dégageant une marge plus élevée (voir les commentaires ci-dessous relatifs à l'exercice 2005).

10.1 Introduction sur la présentation des éléments bilantiels

Les éléments ci-dessous offrent un aperçu des principaux éléments bilantiels dont le détail figure au chapitre 21 de la présente Offering Circular.

Au terme du premier semestre d'activité 2007, le bilan de la Société peut être résumé comme suit :

Actif¹⁶

En milliers d'euros	30/06/2007	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	3.723	2.549
Immobilisations corporelles	511	507
Actifs financiers non courants	250	182
Actif non courant	4.484	3.238
Stocks	1.405	1.468
Clients et autres débiteurs	5.186	8.692
Autres actifs courants	560	995
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.787	6.542
Actif courant	15.938	17.697
Total de l'actif	20.422	20.935

¹⁶ Les chiffres présentés tiennent compte d'un reclassement du compte courant Astellia Inc. des actifs financiers courants vers les actifs financiers non courants pour un montant de 182 322 euros.

Capitaux propres et passif externe

En milliers d'euros	30/06/2007	31/12/2006
Capital	1.004	201
Primes de fusion et d'émission	3.759	4.563
Réserves	4.609	5.378
Résultat	1.001	2.223
Capitaux propres	10.373	12.365
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	1.119	280
Dividendes	2.992	
Autres passifs non courants	86	12
Passif non courant	4.217	292
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	406	156
Fournisseurs et autres créiteurs	3.833	4.377
Autres passifs courants	184	158
Produits constatés d'avance	1.429	3.587
Passif courant	5.832	8.278
Total du passif	20.422	20.935

Au cours des trois derniers exercices sociaux, les bilans de la Société peuvent être résumés comme suit :

Actif

En milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Immobilisations incorporelles	2.549	2.600	2.691
Immobilisations corporelles	507	174	102
Actifs financiers non courants	182	79	82
Actif non courant	3.238	2.853	2.875
Stocks	1.468	1.172	613
Clients et autres débiteurs	8.692	7.077	2.552
Autres actifs courants	995	304	313
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.542	4.970	4.510
Actif courant	17.697	13.523	7.988
Total de l'actif	20.935	16.376	10.863

Capitaux propres et passif externe

En milliers d'euros	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2004
Capital	201	201	201
Primes de fusion et d'émission	4.563	4.563	4.563
Réserves	5.378	3.228	1.950

Résultat	2.223	2.150	1.278
Capitaux propres	12.365	10.142	7.992
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	280	162	124
Dividendes		241	141
Autres passifs non courants	12		
Passif non courant	292	403	265
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	156	98	85
Fournisseurs et autres créditeurs	4.377	4.037	1.793
Autres passifs courants	158	24	91
Produits constatés d'avance	3.587	1.672	637
Passif courant	8.278	5.831	2.606
Total du passif	20.935	16.376	10.863

10.1.1 Immobilisations incorporelles

Lors de sa création, la Société, alors dénommée Edixia Télécom Technologies, a fait l'acquisition, à effet du 1er avril 2000, de divers éléments d'actif corporels et incorporels auprès de la société Edixia. Les éléments incorporels avaient été acquis au prix de 15.245 euros.

A la fin de l'année 2002, la fusion d'Edixia Télécom Technologies et de Qositel a donné lieu à l'évaluation des éléments incorporels apportés par Qositel à la Société, celle-ci adoptant alors la dénomination sociale Astellia. Le traité de fusion rendait alors compte d'une évaluation desdits éléments incorporels apportés à 2.500.000 euros.

Astellia est propriétaire d'un logiciel de traitement de la signalisation capturée sur l'interface Iub du réseau d'accès à l'UMTS. Ce logiciel est totalement amorti dans les comptes clos le 31 décembre 2006.

En l'absence de matérialisation d'indices de perte de valeur, les normes comptables françaises n'imposent pas la réalisation systématique de tests d'*impairment*.

La réalisation de résultats nettement excédentaires atteste de l'existence d'actifs incorporels constituant le socle des travaux de développement menés actuellement au sein de l'entreprise.

Si des indices de perte de valeur apparaissaient, qu'ils soient externes (par exemple une baisse du marché des matériels de monitoring) ou internes (par exemple une baisse du chiffre d'affaires des produits logiciels d'Astellia, l'intégralité des ventes de logiciels de la Société étant fondée sur les actifs apportés par Qositel), la Société mettrait en œuvre des tests de dépréciation, qui pourraient la conduire, le cas échéant, à déprécier ces éléments.

Sur le premier semestre 2007, l'augmentation du poste immobilisations incorporelles s'explique essentiellement par la comptabilisation d'un mali technique de confusion de 1,18 million d'euros lié à l'opération de transmission universelle de patrimoine de la société Acurio réalisée avec effet au 30 juin 2007 (avec rétroactivité de l'opération au plan fiscal au 1^{er} janvier 2007).

10.1.2 Immobilisations corporelles

Une description des principales immobilisations corporelles figure au paragraphe 6.2.1 ci-dessus. En particulier, la Société a décidé de constater en 2006 une production immobilisée à concurrence de 171 milliers d'euros ; cet investissement correspond à des matériels originellement destinés à la clientèle, et utilisés par la Société à des fins de démonstrations commerciales.

10.1.3 Actifs financiers non courants

Hormis le dépôt de garantie acquitté au bénéfice du propriétaire de l'immeuble loué à Astellia (de l'ordre de 63.000 euros), cette rubrique rend compte des relations financières entretenues entre la Société et sa filiale, Astellia Inc.

Cette filiale, implantée aux Etats-Unis, a été créée juridiquement en 2004 et a débuté son activité en 2005 pour développer les ventes de solutions Astellia sur la zone d'Amérique du Nord.

Alors que les autres implantations (Beyrouth et Singapour) se résument à des bureaux commerciaux sans autonomie juridique (et, dans le cas de Beyrouth, le bureau étant animé par des consultants externes travaillant exclusivement pour la Société), le choix de la forme sociétaire a été fait dans le cas particulier des Etats Unis. Pour autant, les missions attribuées à ces différentes structures commerciales ne justifient pas de distinction entre elles. Les performances économiques réalisées en 2005 et 2006 ont conduit :

- à déprécier les titres Astellia Inc. en totalité dès le 31 décembre 2005 ;
- à provisionner à hauteur de 50 % les en-cours liés aux facturations de frais de gestion adressées à Astellia Inc ;
- à provisionner à hauteur de 50 % les en-cours nés des avances financières consenties à cette filiale ;
- à consentir un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au titre de produits commandés par Astellia Inc. à la Société.

Au total, les engagements financiers assumés par Astellia au titre de sa filiale atteignent 765 milliers d'euros, étant précisé qu'à fin 2006, ces engagements ont été provisionnés ou abandonnés à hauteur de 506 milliers d'euros. La clause de retour à meilleure fortune, ayant vocation à s'appliquer en cas de résultats bénéficiaires réalisés par Astellia Inc. au plus tard le 31 décembre 2008 supérieurs au montant de la créance ayant fait l'objet d'un abandon (soit 212.320,72 euros) entraînera, en cas de réalisation de tels bénéfices, un remboursement par Astellia Inc. au profit de la Société à hauteur du montant de cette créance (par tranches minimum de 20% par an à compter de l'exercice suivant celui au titre duquel lesdits bénéfices auront été réalisés).

10.1.4 Autres actifs courants

L'évolution de cette rubrique en 2006 par rapport à 2005 traduit la comptabilisation de la créance détenue par Astellia sur le Trésor Public dans le cadre de la liquidation de l'impôt sur les sociétés au titre de 2006.

10.1.5 Clients et autres débiteurs

Au premier semestre 2007, la diminution du poste clients s'explique essentiellement par l'importance des facturations en fin d'année. En raison de leurs propres contraintes budgétaires, les clients d'Astellia ont tendance à demander à la Société de livrer les équipements et d'émettre ses

factures avant la fin de l'exercice budgétaire. Ce phénomène ne jouant pas au 30 juin, le poste clients connaît une baisse par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

10.1.6 Capitaux propres

Le 29 juin 2007, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé d'augmenter le capital de 803,28 milliers d'euros pour le porter de 200,82 milliers d'euros à 1.004,10 milliers d'euros par prélèvement sur le compte « prime de fusion » (voir le paragraphe 21.1 de l'Offering Circular)

10.1.7 Dividendes

Le 29 juin 2007, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé le versement d'un dividende de 3 millions d'euros. Lors de l'arrêté au 30 juin 2007, ce dividende est comptabilisé en autres dettes. Cette somme a été mise en paiement le 6 juillet 2007

10.2 Comparaison des comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2007 et au 30 juin 2006

	30 juin 2007			30 juin 2006
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens	3.060.6	4.405.512	7.466.207	5.713.147
Production vendue de services	94	1.264.024	1.995.201	1.703.249
	731.17			
	6			
Chiffre d'affaires net	3.791.8	5.669.537	9.461.408	7.416.397
	71			
Production stockée			29.156	12.700
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			184.965	33.007
Reprise/amortis. & provision transfert de charges			10	1.981
Autres produits				
			9.675.541	7.464.085
			Total produits d'exploitation	
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnement			1.267.258	1.635.270
Variation stock matières premières & approvisionnement			-15.318	-531.737
Autres achats et charges externes			2.115.620	1.621.494
Impôt, taxes et versements assimilés			243.923	183.717
Salaires & traitements			2.851.038	2.006.751
Charges sociales			1.103.420	778.609
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			183.817	112.671
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant			269.919	131.991
Dotations aux provisions				
Autres charges			15.826	25.161
			8.035.506	5.963.930
			Total charges d'exploitation	
RESULTAT D'EXPLOITATION			1.640.034	1.500.154
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières & créances				
Autres intérêts et produits assimilés			12.539	2.754
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			10.726	20.910
Différences positives de change			553	-3.073
Produits nets sur cessions de v.m.p.			123.586	60.945
			147.405	81.536
			Total des produits financiers	
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1.854	
Intérêts & charges assimilées			18.685	8.353
Différences négatives de change			29.585	11.832
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
			50.126	20.186
			Total des charges financières	
RESULTAT FINANCIER			97.279	61.350

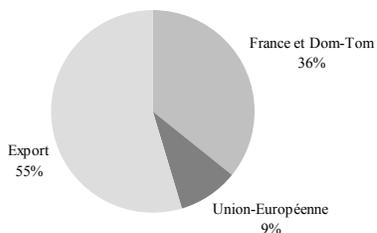
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1.737.314	1.561.505
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		402
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		
Total produits exceptionnels	0	402
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-33
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	10.914	
Total charges exceptionnelles	-10.914	-33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10.914	436
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	524.216	389.460
Impôts sur les bénéfices	201.403	157.416
TOTAL DES PRODUITS	9.822.947	7.546.026
TOTAL DES CHARGES	8.822.167	6.530.959
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	1.000.780	1.015.066

10.2.1 Produits d'exploitation

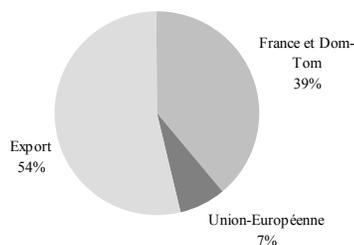
Le chiffre d'affaires au 30 juin 2007 s'est élevé à 9,5 millions d'euros en progression de 27,6% par rapport au premier semestre 2006. Cette progression traduit la poursuite du développement commercial d'Astellia.

La répartition géographique des ventes n'a pas connu de modification significative : la part de l'activité réalisée à l'export, au premier semestre 2007, (61% du CA) a peu varié par rapport au premier semestre 2006 (64% du CA) et demeure en cohérence avec la part observée au 31 décembre 2006 (63% du CA).

Répartition du CA 1er semestre 2006

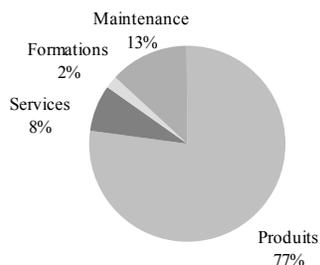


Répartition du CA 1er semestre 2007

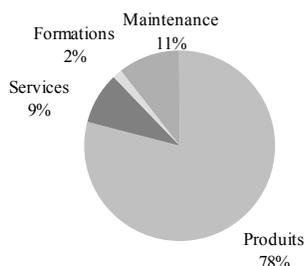


De même, la répartition du chiffre d'affaires par type de produit ou service n'enregistre pas d'évolution significative au premier semestre 2007 (78% de vente de produits) en comparaison avec le premier semestre 2006 (77% de vente de produits).

Répartition du CA 1er semestre 2006



Répartition du CA 1er semestre 2007



10.2.2 Dépenses de recherche et développement

La Société comptabilise l'intégralité de ses dépenses de recherche et développement en charges. Elles sont constituées de dépenses de personnel, de sous-traitance et d'achat de consommables pour l'essentiel.

Au titre du premier semestre 2007, le montant des dépenses de R&D ouvrant droit au crédit d'impôt-recherche (CIR) s'est élevé à 1,5 millions d'euros, à comparer aux 2,6 millions d'euros engagés pour l'ensemble de l'exercice 2006.

10.2.3 Dépenses d'exploitation

La consommation de matériels et composants augmente de 13,4% pour une croissance de 27,6% du chiffre d'affaires : cette différence s'explique par la variation de la nature des ventes et des projets effectués d'une période à l'autre

Au premier semestre 2007, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 8,04 millions d'euros et connaissent une progression plus rapide que celle du chiffre d'affaires avec une augmentation par rapport au premier semestre 2006 de 34%. Cette variation s'explique notamment par la croissance :

- de 42% des charges de personnel en raison de la politique de recrutement de la Société, l'effectif étant passé de 105 personnes au 31 décembre 2006 à 130 personnes au 30 juin 2007 ;
- de 30,5% des charges externes, en ligne avec la progression du chiffre d'affaires, due essentiellement à l'octroi de nouvelles missions de recherche et développement spécifiques à des prestataires de services externes ainsi qu'à l'augmentation des frais de commercialisation.

L'évolution des charges de personnel illustre le renforcement des structures de la Société, qui s'est poursuivi depuis la clôture du premier semestre par le recrutement d'un directeur financier et administratif.

Au 30 juin 2007, les dépréciations sur actifs circulants passent de 131,99 milliers d'euros à 269,92 milliers d'euros et sont notamment constituées de dépréciations de stock liées à l'obsolescence de matériels.

10.2.4 Résultat d'exploitation

La Société affiche un résultat d'exploitation de 1,64 million d'euros en progression par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (+9,3%). Cette progression, inférieure celle du chiffre d'affaires, s'explique essentiellement par le renforcement des structures de la Société.

10.2.5 Résultat financier

Le résultat financier du premier semestre 2007 s'élève à 97,28 milliers d'euros, contre 61,35 milliers d'euros sur la même période en 2006, en raison des intérêts liés au placement de la trésorerie de la Société et de son faible niveau d'endettement.

10.2.6 Impôts

Ce poste contient l'impôt sur les sociétés estimé selon les règles courantes mais diminué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Pour mémoire, ce dispositif permet aux sociétés de déduire 40 % de l'écart entre les dépenses de l'année N et la moyenne des années N-1 et N-2, ainsi que 10 % du volume des dépenses de l'année N retenues dans le cadre du calcul du CIR. La Société n'étant pas en mesure de connaître au 30 juin le total annuel de ses dépenses de R&D éligibles et donc d'estimer la variation éventuelle de ce volume de dépenses, il n'a été retenu au titre du premier semestre 2007 que la part du CIR correspondant au volume de dépenses (10%), la part liée à l'accroissement (40%) n'ayant pas été estimée.

Au total, l'impôt estimé au titre du premier semestre 2007 par la Société se décompose de la manière suivante :

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôts
Résultat courant avant impôts	+ 1.737.314	- 587.797	+ 1.149.517
Résultat exceptionnel	- 10.914	+ 3.811	- 7.103
Intéressement du personnel	- 524.216	+ 174.564	- 349.652
Crédit d'impôt recherche (1) (2)		+ 147.738	+ 147.738
Crédits d'impôts (retenue à la source)		+ 60.280	+ 60.280
	+ 1.202.184	- 201.404	+ 1.000.780

(1) Le crédit impôt recherche du 30 juin 2007 correspond uniquement aux 10% liés au volume des dépenses éligibles.

(2) Pour information, le détail du calcul du crédit recherche au titre de l'exercice 2006 est disponible en note 1.3 de l'annexe des comptes semestriels au 30 juin 2007.

Les éléments d'impôt sur les sociétés et de résultat net figurant dans la colonne comparative au 30 juin 2006 des comptes semestriels présentés au chapitre 20 ci-après ont été obtenus en affectant l'impôt constaté au 31 décembre 2006 d'un prorata temporis (aboutissant à des montants au 30 juin 2006 d'impôt et de résultat net de, respectivement, 157.416 euros et 1.015.066 euros).

Il serait également possible de reconstituer ces montants en appliquant le taux effectif d'impôt sur les sociétés constaté au 31 décembre 2006 (c'est-à-dire après prise en compte du CIR, soit 12,41%) au résultat avant impôt au 30 juin 2006, ce qui aboutirait à des montants d'impôt et de résultat net de, respectivement, 145.454 euros et 1.027.028 euros.

En définitive, ces deux méthodes se traduisent par des résultats comparables, ne faisant apparaître qu'un écart non significatif de l'ordre de 12.000 euros.

10.2.7 Résultat net

La Société affiche un résultat net de 1,0 million d'euros au titre du premier semestre 2007 soit une marge nette de 10,6% en recul par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (13,7%). Ce résultat doit être apprécié au regard du caractère estimatif du calcul de l'impôt sur les sociétés

10.2.8 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2005

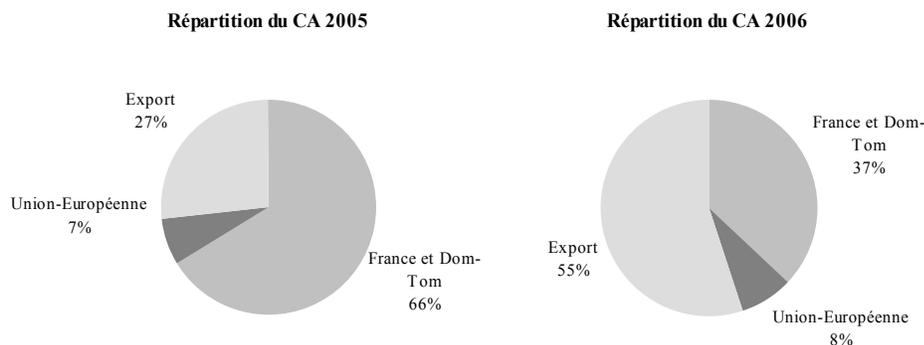
	31 décembre 2006			31 décembre 2005
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens	4.229.138	8.481.540	12.710.678	9.826.539
Production vendue de services	1.775.278	2.013.490	3.788.768	2.464.032
Chiffre d'affaires net	6.004.416	10 495 030	16 499 447	12.290.572
Production stockée				
Production immobilisée			170.844	
Subventions d'exploitation				15.000
Reprise/amortis. & provision transfert de charges			55.290	99.916
Autres produits			4.808	140
Total produits d'exploitation			16.730.390	12.405.629
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnement			2.968.755	1.931.994
Variation stock matières premières & approvisionnement			- 305.409	- 601.292
Autres achats et charges externes			3.748.649	2.118.358
Impôt, taxes et versements assimilés			423.585	289.833
Salaires & traitements			4.378.555	3.251.205
Charges sociales			1.696.230	1.235.275
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			323.386	199.944
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant			176.373	147.262
Dotations aux provisions			100.000	
Autres charges			52.290	127.406
Total charges d'exploitation			13.562.416	8.699.985
RESULTAT D'EXPLOITATION			3.167.974	3.705.643
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières & créances				
Autres intérêts et produits assimilés			6.675	2.359
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			20.910	
Différences positives de change			2.829	14.166
Produits nets sur cessions de v.m.p.			145.999	87.325
Total des produits financiers			176.414	103.852
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13.846	58.602
Intérêts & charges assimilées			11.441	8.914
Différences négatives de change			41.263	459

Charges nettes sur cessions de v.m.p.		
Total des charges financières	66.551	67.975
ULTAT FINANCIER	109.863	35.876
ULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3.277.837	3.741.519
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.740	18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25.687	
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		
Total produits exceptionnels	30.427	18
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		832
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3.994	212.320
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles	3.994	213.152
RESULTAT EXCEPTIONNEL	26.433	- 213.134
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	766.454	563.143
Impôts sur les bénéfices	314.832	574.230
TOTAL DES PRODUITS	16.937.233	12.509.500
TOTAL DES CHARGES	14.714.248	10.118.487
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	2.222.984	2.391.012

10.2.9 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2006 s'est élevé à 16,5 millions d'euros, en progression de 34,5 % au cours de l'exercice. Cette progression du chiffre d'affaires en 2006 s'explique principalement par l'augmentation des livraisons auprès d'opérateurs africains ou moyen-orientaux utilisateurs de solutions GSM et par l'augmentation du nombre de clients grâce notamment à l'extension des relations commerciales aux filiales de groupes déjà clients.

La part de l'activité réalisée à l'étranger connaît une hausse de près de 150%, passant de 34% en 2005 à 63% du CA total en 2006.



A noter que la reconnaissance du chiffre d'affaires par la Société est effectuée lorsque le client a la maîtrise effective du produit livré par la Société, c'est-à-dire lorsqu'il a été mis en fonctionnement. Cette méthode de reconnaissance a tendance à faire augmenter le poste bilantiel "Produits constatés

d'avance" en fin d'exercice, certains clients souhaitant être facturés avant la fin de l'exercice, généralement pour des raisons budgétaires internes, alors que la Société n'a pas encore reconnu ce chiffre d'affaires.

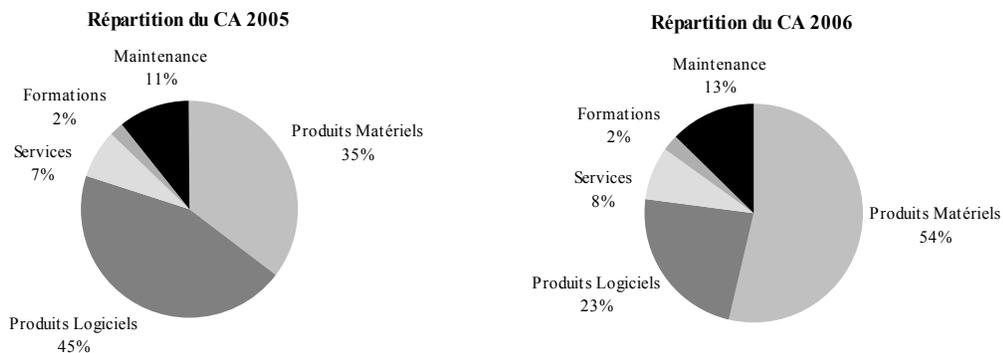
Le principe suivi par la Société est de ne reconnaître le chiffre d'affaires que lorsque les prestations ont été entièrement réalisées. Pour les activités de formation ou de service, ce principe conduit donc à reconnaître le chiffre d'affaires au constat de bonne exécution de la prestation, c'est-à-dire lorsque la séance de formation ou la prestation de service sont achevées.

En ce qui concerne les contrats de maintenance, qui sont facturés en début de période, le montant facturé est initialement inscrit en « Produits constatés d'avance », puis est reconnu progressivement en chiffre d'affaires, prorata temporis, au fur et à mesure du déroulement de l'exercice.

La vente de logiciels est effectuée sous la forme d'un droit d'utilisation définitif et donne lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires correspondant en une fois lors de la facturation.

La production vendue de biens intègre les facturations incluant à la fois des solutions logicielles ainsi que les matériels permettant de les mettre en œuvre.

Les commandes importantes de 2005 en équipements pour le haut débit ont une seconde conséquence au niveau du type de ventes : l'équipement en 3G intègre une part plus importante de logiciels que les équipements GSM. Le retour, en 2006, à une proportion de ventes GSM supérieure s'est donc traduit par une baisse de la part logiciel dans le chiffre d'affaires :



Les prestations de services apportées à la clientèle d'Astellia représentent une part croissante du chiffre d'affaires total de la société, de 20% des produits d'exploitation en 2005 à 23% en 2006.

Après la mise en service des solutions livrées aux opérateurs, Astellia assure en effet :

- à l'issue d'une période de garantie, la maintenance technique des installations incluant les évolutions logicielles ;
- la formation des collaborateurs des clients de la société permettant d'optimiser l'usage des solutions livrées ;
- des prestations techniques d'expertise auprès de certains opérateurs ne disposant pas en interne de certaines compétences requises.

Il s'agit d'activités récurrentes dont la croissance apparaît comparable à celle du chiffre d'affaires généré par la livraison de solutions clef en main.

En 2006, les autres produits sont en majorité constitués de la production immobilisée correspondant aux produits servant aux démonstrations commerciales auprès des clients.

10.2.10 Dépenses de recherche et développement

La Société comptabilise l'intégralité de ses dépenses de recherche et développement en charges. Elles sont constituées de dépenses de personnel, de sous-traitance et d'achat de consommables pour l'essentiel.

Pour 2006, le montant des dépenses de R&D ouvrant droit au crédit d'impôt-recherche (CIR) s'est élevé à 2,6 millions d'euros, à comparer aux 2,1 millions d'euros engagés en 2005, soit une progression de près de 24%. A noter que la méthode de comptabilisation des dépenses de R&D, au titre du CIR, a fait l'objet d'un contrôle fiscal sans remise en cause en 2004. Aucun changement de méthode comptable ni de validation des projets n'est intervenu depuis la création de la Société dans ce domaine.

10.2.11 Dépenses d'exploitation

La consommation de matériels et composants double puisqu'elle varie en fonction de la structure de chiffre d'affaires. Les achats de matières premières (ou assimilées) sont nuls pour les ventes de logiciel : en conséquence, l'accroissement de part des ventes de matériels entre 2005 et 2006 a pour effet d'augmenter le pourcentage des achats de 11 à 16 % des produits d'exploitation. Cette évolution est également une conséquence de l'importance atypique des ventes d'équipements 3G en 2005, ceux-ci intégrant une part logicielle supérieure à celle des équipements GSM.

Les solutions techniques Astellia résultent de la combinaison :

- d'équipements techniques intégrant une valeur ajoutée spécifique ;
- de logiciels applicatifs.

Cet ensemble d'équipements et de logiciels est développé en interne par l'entreprise.

Selon la génération du réseau utilisé par l'opérateur client d'Astellia (GSM, UMTS, 3G), la répartition des ventes entre ces deux composantes ne sera pas identique, les solutions les plus sophistiquées générant des facturations de software nettement plus importantes que les facturations liées aux équipements.

En 2006, Astellia a surtout installé des solutions GSM, consommatrices de hardware. Au surplus, les clients d'Astellia l'ont fréquemment sollicitée pour fournir des solutions clef en main incluant des équipements informatiques standards peu rémunérateurs pour Astellia. A l'inverse, l'exercice 2005 s'était caractérisé par la livraison de solutions sous UMTS.

En 2006, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 13,56 millions d'euros et connaissent une progression plus rapide que celle du chiffre d'affaires avec une augmentation par rapport à l'exercice 2005 de 56%. Cette variation s'explique notamment par la croissance de 77% des charges externes, due essentiellement à la hausse des frais de recherche et développement sous-traités auprès de sociétés de services et à la rémunération des commerciaux tiers dans les nouveaux bureaux du Liban et de Singapour.

L'exercice 2006 a vu en effet le renforcement de la structure d'Astellia dans deux domaines-clés :

- En plus du recrutement de nouveaux salariés, les équipes de R&D ont bénéficié de l'appui de prestataires externes lorsque les recrutements n'étaient pas pertinents (besoin ponctuel ou urgent) : ce renforcement des équipes, nécessaire pour permettre à la Société de conserver ses

positions technologiques, est coûteux à court terme, les salariés nouvellement embauchés n'étant pas immédiatement opérationnels (période de formation pour les jeunes diplômés) et les consultants en régie étant plus onéreux que des salariés.

- Le réseau commercial a vu l'ouverture de deux nouveaux bureaux commerciaux en 2006 (Beyrouth, Singapour), Ces ouvertures génèrent, dans un premier temps, des coûts sans contreparties immédiates en terme de facturation. Néanmoins, le maintien de ces structures de proximité contribue à la fidélisation des clients.

Avec un total de charges de personnel pour 2006 de 6,07 millions d'euros, la progression de ces charges (+35,4%) est en ligne avec l'augmentation du chiffre d'affaires sur l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Astellia bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante (J.E.I). Ce dispositif se caractérise par le bénéfice de réductions d'impôt sur les résultats et de charges sociales.

Ainsi les réductions de charges sociales, applicables aux seuls projets éligibles au dispositif J.E.I, ont représenté :

- en 2005, de l'ordre de 335.000 euros ; et
- en 2006, de l'ordre de 403.000 euros.

Il convient de préciser que le dispositif J.E.I arrivera à son terme, pour ce qui concerne les charges sociales, le 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le poste impôts, taxes et versements assimilés connaît une augmentation résultant :

- d'une indexation liée à la progression de la masse salariale d'Astellia ;
- de la croissance du chiffre d'affaires de la Société qui l'a rendue passible d'un complément significatif d'imposition au titre de la taxe professionnelle à compter de l'exercice 2005 ;
- du développement d'une activité significative à destination d'opérateurs implantés à l'étranger et générant des retenues à la source. La charge supportée par Astellia atteignait environ 19.000 euros en 2005 puis 78.000 euros en 2006.

En 2006, les dotations aux provisions sont essentiellement constituées d'une nouvelle provision pour dépréciation de créance client sur sa filiale Astellia Inc., en phase de démarrage, d'un montant de 50.180,64 euros et d'une nouvelle provision pour dépréciation du compte courant investi par Astellia dans sa filiale, Astellia Inc., d'un montant de 101.056,39 euros.

Enfin, l'exercice 2006 est marqué par la signature d'un accord cadre avec un client dont la portée est étendue à certain tarifs ayant déjà fait l'objet d'une facturation. Le coût de cette variation tarifaire est évalué à 100 milliers d'euros et fait l'objet d'une dotation aux provisions.

10.2.12 Résultat d'exploitation

La Société affiche un résultat d'exploitation de 3,17 millions d'euros en recul par rapport à l'exercice précédent (3,71 millions d'euros), reflétant la diminution de la marge sur opérations. Ce résultat est la double conséquence de la diminution des ventes 3G, dégageant une marge supérieure (part de logiciel, technologie plus récente), et du franchissement d'un palier en termes de frais de structure en 2006.

10.2.13 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2006 s'élève à 109,9 milliers d'euros, contre 36 milliers d'euros en 2005, en raison des intérêts liés au placement de la trésorerie de la Société et de son faible niveau d'endettement.

10.2.14 Impôts

Ce poste contient l'impôt société calculé selon les règles courantes mais diminué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Ce dispositif consiste à offrir un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Le principe de calcul repose sur la comparaison des dépenses d'un exercice avec la moyenne des deux exercices antérieurs sur certaines charges de recherche et développement incluant notamment des salaires et traitements, des prestations de service sous-traitées à des organismes de recherche agréés, des frais de propriété intellectuelle. La Société peut déduire 40 % de l'écart entre l'année N et la moyenne des années N-1 et N-2, ainsi que 10 % du volume des dépenses de l'année N retenues dans le cadre du calcul du CIR. Ce calcul reflète et récompense l'accroissement de l'effort de recherche et développement d'une entreprise.

En conséquence, le suivi des dépenses de recherche et de développement est assuré dans la perspective de l'imputation d'une fraction de ces dépenses sur l'impôt exigible au titre des résultats de la société. Ainsi le crédit d'impôt recherche s'est établi aux alentours de :

- 415.000 euros en 2005, généré par des dépenses évaluées à environ 2.127.000 euros (soit 17 % du chiffre d'affaires) ;
- 550.000 euros en 2006, généré par des dépenses évaluées à 2.582.331 euros (soit 16 % du chiffre d'affaires).

L'impôt payé en 2006 par la Société se décompose de la manière suivante :

	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat net après impôt
Résultat courant avant impôts	+ 3.277.837	- 1.080.852	+ 2.196.985
Résultat exceptionnel	+ 26.433	- 8.802	+ 17.631
Intéressement du personnel	- 766.454	+ 225.229	- 541.225
Crédit d'impôt recherche		+ 549.593	+549.593
	+ 2.537.816	- 314.832	+ 2.222.984

10.2.15 Résultat net

La Société affiche un résultat net de 2,22 millions d'euros en 2006 soit une marge nette de 13,5% en recul par rapport à l'exercice précédent (19,4%).

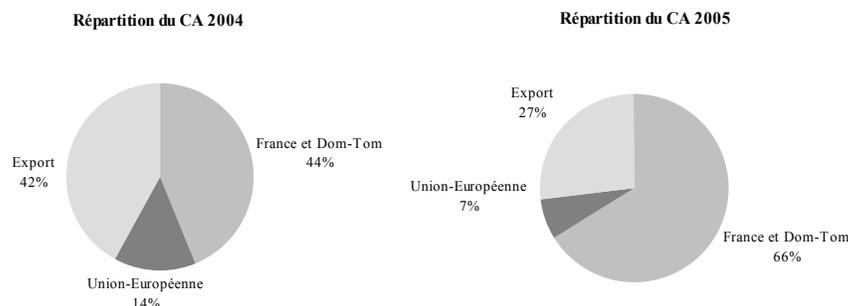
10.3 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2005 et le 31 décembre 2004

	31 décembre 2005			31 décembre 2004
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises				
Production vendue de biens	6.848.945	2.977.594	9.826.539	6.317.281
Production vendue de services	1.179.498	1.284.533	2.464.032	1.210.565
Chiffre d'affaires net	8.028.443	4.262.128	12.290.572	7.527.846
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			15.000	14.155
Reprise/amortis. & provision transfert de charges			99.916	186.759
Autres produits			140	7
Total produits d'exploitation			12.405.629	7.728.768
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnement			1.931.994	1.102.505
Variation stock matières premières & approvisionnement			- 601.292	- 260 117
Autres achats et charges externes			2.118.358	1.240.498
Impôt, taxes et versements assimilés			289.833	96.617
Salaires & traitements			3.251.205	2.244.535
Charges sociales			1.235.275	771.042
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			199.944	193.431
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant			147.262	7.685
Dotations aux provisions				
Autres charges			127.406	124.250
Total charges d'exploitation			8.699.985	5.520.449
RESULTAT D'EXPLOITATION			3.705.643	2.208.319
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières & créances				
Autres intérêts et produits assimilés			2.359	417
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges				
Différences positives de change			14.166	9.915
Produits nets sur cessions de v.m.p.			87.325	59.675
Total des produits financiers			103.852	70.008
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			58.602	
Intérêts & charges assimilées			8.914	8.760
Différences négatives de change			459	2
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			67.975	8.762
RESULTAT FINANCIER			35.876	61.245
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3.741.519	2.269.564

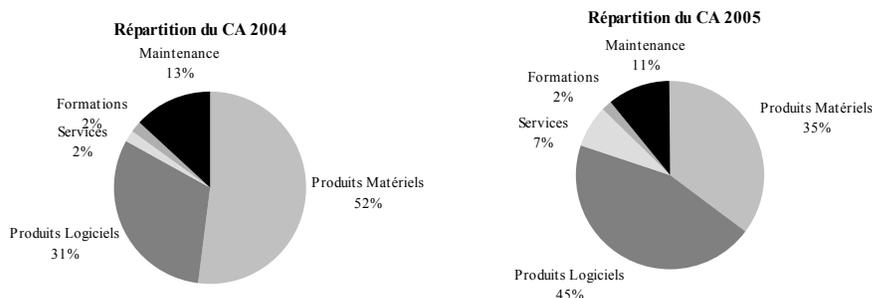
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	18	3.048
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11.850
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		
Total produits exceptionnels	18	14.898
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	832	29.133
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	212.320	115
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles	213.152	29.248
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 213.134	- 14.349
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	563.143	387.240
Impôts sur les bénéfices	574.230	449.186
TOTAL DES PRODUITS	12.509.500	7.813.675
TOTAL DES CHARGES	10.118.487	6.394.886
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	2.391.012	1.418.788

10.3.1 Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2005 s'est élevé à 12,3 millions d'euros en progression de 60,5 % au cours de l'exercice contre une croissance de 26,2 % sur l'exercice précédent. Cette progression du chiffre d'affaires est principalement explicable par le caractère exceptionnel de l'exercice 2005, marqué par l'obtention de contrats en France liés aux nouveaux réseaux haut débit (Edge, 3G...) dont résulte la commercialisation de produits de la gamme UMTS, livrés à des opérateurs nationaux. Ainsi, le chiffre d'affaires réalisé en France représentait 65 % du chiffre d'affaires de l'exercice en 2005, contre 44% en 2004.



La forte progression des ventes liées à la 3G induit également une plus forte composante logicielle dans les ventes de la Société en 2005, la facturation de ces équipements intégrant une part plus importante de logiciels.



Les prestations de services apportées à la clientèle d'Astellia représentent une part croissante du chiffre d'affaires total de la société de 16% des produits d'exploitation en 2004 à 20% en 2005.

Après la mise en service des solutions livrées aux opérateurs Astellia assure en effet :

- à l'issue d'une période de garantie, la maintenance technique des installations incluant les évolutions logicielles ;
- la formation des collaborateurs des clients de la société permettant d'optimiser l'usage des solutions livrées ;
- des prestations techniques d'expertise auprès de certains opérateurs ne disposant pas en interne de certaines compétences requises.

Il s'agit d'activités récurrentes dont la croissance apparaît comparable à celle du chiffre d'affaires généré par la livraison de solutions clés en main.

10.3.2 Dépenses de recherche et développement

Pour 2005, le montant des dépenses de R&D ouvrant droit au crédit d'impôt-recherche s'est élevé à 2,13 millions d'euros, montant en augmentation de 40%, par rapport aux 1,5 millions d'euros engagés en 2004, illustrant l'accroissement de l'effort de R&D de la Société.

10.3.3 Dépenses d'exploitation

En 2005, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 8,2 millions d'euros et connaissent une progression légèrement inférieure à celle du chiffre d'affaires avec une augmentation par rapport à l'exercice 2004 de 58,3 %. Cette hausse s'explique notamment par la croissance de 71 % des charges externes, due à l'augmentation des frais de recherche et développement sous-traités auprès d'ingénieurs en régie et à l'accroissement des frais commerciaux (participation à des salons professionnels, frais de déplacement, etc.) engagés par la Société.

La consommation de matériels et composants croît de 58%, soit une hausse un peu inférieure à celle de l'activité, en raison de l'évolution de la structure de chiffre d'affaires entre 2004 et 2005. Les achats de matières premières (ou assimilées) sont nuls pour les ventes de logiciel : en conséquence, l'accroissement de part des ventes de matériel entre 2004 et 2005, lié à l'équipement des réseaux 3G, a pour effet de réduire les consommations intermédiaires de matériels et composants.

Avec un total de charges de personnel de 4,5 millions d'euros, la progression de ces charges (+49%) est inférieure à celle du chiffre d'affaires sur l'exercice. Elle correspond néanmoins à un renforcement global des effectifs de 59 à 82 personnes au cours de l'exercice 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, Astellia bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante (J.E.I.). Ce dispositif se caractérise par le bénéfice de réductions d'impôt sur les résultats et de charges sociales.

Ainsi, les réductions de charges sociales, applicables aux seuls projets éligibles au dispositif J.E.I., ont représenté :

- en 2004, de l'ordre de 202.000 euros ; et
- en 2005, de l'ordre de 335.000 euros.

Par ailleurs, le poste impôts, taxes et versements assimilés connaît en 2005 une hausse. Le franchissement d'un palier en terme de taille de Société a en effet conduit à l'augmentation de l'assiette sur la base de laquelle certaines taxes (sur les salaires et sur la valeur ajoutée) sont calculées.

En 2005, les dotations aux provisions sont essentiellement constituées d'une provision pour dépréciation de créance client sur sa filiale Astellia Inc., en phase de démarrage, d'un montant de 83.527 euros et d'une provision pour dépréciation du compte courant investi par Astellia dans sa filiale d'un montant de 21.377 euros.

10.3.4 Résultat d'exploitation

La Société affiche un résultat d'exploitation de 3,7 millions d'euros en progression par rapport à l'exercice précédent (2,2 millions d'euros), reflétant la forte hausse du chiffre d'affaires, et en son sein, la vente de produit à plus forte valeur ajoutée.

10.3.5 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice 2005 s'élève à 36.000 euros contre 61.000 euros en 2004 principalement en raison de la dépréciation des titres Astellia Inc. dans les comptes de la Société, pour un montant de 37.693 euros.

10.3.6 Impôts

Conséquence de l'important accroissement de l'effort de R&D de la Société, une fraction significative de ses coûts d'exploitation est affectée aux travaux de recherche et de développement conduisant à adapter son offre aux évolutions technologiques des marchés.

Le suivi des dépenses de recherche et de développement est assuré dans la perspective de l'imputation d'une fraction de ces dépenses sur l'impôt exigible au titre des résultats de la société. Ainsi le crédit d'impôt recherche s'est établi à :

- 116.316 euros en 2004, généré par des dépenses évaluées à environ 1.488.000 euros (20 % du chiffre d'affaires) ;
- 414.800 euros en 2005, généré par des dépenses évaluées à environ 2.128.000 euros (17 % du chiffre d'affaires).

En 2004, Astellia a bénéficié, dans le cadre du dispositif J.E.I. d'une réduction d'impôt sur les résultats de 73 milliers d'euros.

La Société a donc enregistré un crédit d'impôt recherche en forte progression (+256%), conséquence de l'important accroissement de l'effort de R&D de la Société.

10.3.7 Résultat net

La Société affiche un résultat net de 2,4 millions d'euros en 2005 soit une marge nette de 19,45 % en augmentation par rapport à l'exercice précédent (18,85 %) en dépit d'une charge exceptionnelle pour abandon de créance vis-à-vis de la filiale américaine de la Société pour un montant de 212.320,70 euros.

11. TRESORERIE ET CAPITAUX

11.1 Présentation générale

11.1.1 Variation des fonds propres

Sur le premier semestre 2007

En euros	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Ouverture au 01/01/2007	200.820	4.562.633	20.082	5.358.128	0	2.222.984	12.364.647
Augmentation de capital	803.280	-803.280					
Résultat de la période						1.000.780	1.000.780
Affectation résultat				-769.234		-2.222.984	-2.992.218
Solde clôture 30/06/2007	1.004.100	3.759.353	20.082	4.588.894	0	1.000.780	10.373.209

Sur les exercices 2004, 2005 et 2006

En euros	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Ouverture au 01/01/2004	200.820	4.562.633	20.082	1.141.699		868.515	6.793.749
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						1.418.788	1.418.788
Affectation résultat				788.187		-868.515	-80.328
Solde clôture 31/12/2004	200.820	4.562.633	20.082	1.929.886	0	1.418.788	8.132.209
Ouverture au 01/01/2005	200.820	4.562.633	20.082	1.929.886	0	1.418.788	8.132.209
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						2.391.011	2.391.011
Affectation résultat				1.278.215		1.418.788	-140.573
Solde clôture 31/12/2005	200.820	4.562.633	20.082	3.208.101	0	2.391.011	10.382.647
Ouverture au 01/01/2006	200.820	4.562.633	20.082	3.208.101	0	2.391.011	10.382.647
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						2.222.984	2.222.984
Affectation résultat				2.150.027		2.391.011	-240.984
Solde clôture 31/12/2006	200.820	4.562.633	20.082	5.358.128	0	2.222.984	12.364.647

11.1.2 Endettement financier

Au 30 juin 2007

En euros		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A un an max. à l'origine	1.837	1.837		
	A plus d'un an à l'origine	1.517.426	398.371	1.119.054	
Emprunts et dettes financiers divers		5.326	5.326		
Total		1.524.589	405.534	1.119.054	

Au 31 décembre 2006

En euros		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A 2 ans max. à l'origine	1.116	1.116		
	A plus de 2 ans à l'origine	435.881	155.912	279.970	
Emprunts et dettes financiers divers		1.754	1.754		
Total		438.751	157.666	279.970	

11.2 Comparaison des flux consolidés de trésorerie et de financement de la Société

Comptes semestriels

Montants en milliers d'euros	30 juin 2007	30 juin 2006 ¹⁷
Flux de trésoreries liés à l'activité		
Résultat net	1.001	1.015
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
. Dotations aux amortissements et provisions	467	245
. Reprises des amortissements et provisions	-179	-21

¹⁷ Les chiffres 2006 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'une revue d'examen limité de la part du commissaire aux comptes de la Société. Cf. précision du commissaire au compte à la section 21.2 de l'Offering Circular.

. Variation des impôts différés		
. Plus-values de cession, nettes d'impôt		
. Impôts différés		
. Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement	1.289	1.239
Variation des frais financiers		
Variation des intérêts courus non échus	-1	1
Variation des stocks	-15	-532
Variation des créances liées à l'activité	3.857	1.554
Variation des dettes liées à l'activité (1)	2.576	-953
Variation des charges et produits constatés d'avance	-2.179	-708
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	4.238	-638
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5.527	601
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1.204	-41
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-158	-151
Subventions d'investissement encaissées/remboursées		
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières	-7	-1
Encaissement sur cessions et réductions d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1.369	-193
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-2.992	-241
Variation des concours bancaires assimilés à du financement	-3	1
Variation des autres fonds propres		
Emissions d'emprunts	1.232	150
Remboursements d'emprunts	-150	-54
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1.913	-144
Variation de la trésorerie	2.245	264
Trésorerie d'ouverture	6.542	4.970
Trésorerie de clôture	8.787	5.234

(1) La variation des dettes liées à l'activité intègre les dividendes devant être versés aux actionnaires au titre de l'exercice 2006 d'un montant de 2.992K€, hors dividendes la variation en besoin de fond de roulement lié à l'activité s'élève à 1.245K€.

Comptes annuels

Montants en milliers d'euros	2006	2005	2004
Flux de trésoreries liés à l'activité			
Résultat net	2.223	2.391	1.419
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
. Dotations aux amortissements et provisions	614	406	201
. Reprises des amortissements et provisions	-21		-138

. Variation des impôts différés			
. Plus-values de cession, nettes d'impôt	-22		-12
. Impôts différés			
. Subventions virées au résultat			
Marge brute d'autofinancement	2.794	2.797	1.470
Variation des frais financiers			-1
Variation des intérêts courus non échus			
Variation des stocks	-305	-601	-260
Variation des créances liées à l'activité	-2.519	-4.531	475
Variation des dettes liées à l'activité	397	2.153	80
Variation des charges et produits constatés d'avance	1.859	1.004	45
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	-568	-1.975	339
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2.226	822	1.809
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-67	-33	-16
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-542	-148	-58
Subventions d'investissement encaissées/remboursées			
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26		12
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières	-5	-56	
Encaissement sur cessions et réductions d'immobilisations financières			1
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		-37	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-588	-274	-62
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	-241	-141	-80
Variation des concours bancaires assimilés à du financement			
Variation des autres fonds propres			
Emissions d'emprunts	300	150	145
Remboursements d'emprunts	-125	-98	-79
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-66	-89	-14
Variation de la trésorerie	1.572	459	1.733
Trésorerie d'ouverture	4.970	4.510	2.777
Trésorerie de clôture	6.542	4.970	4.510

Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité

Le tableau ci-dessous décrit le ratio créance clients sur le chiffre d'affaires toute taxe comprise :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2006	2005	2004
Clients et autres débiteurs	8 692	7 077	2 552
Produits constatés d'avance	3 587	1 672	637
<i>Clients net des produits constatés d'avance</i>	<i>5 105</i>	<i>5 405</i>	<i>1 915</i>
Chiffre d'affaires TTC	18 094	13 883	8 172
<i>Variation du chiffre d'affaires</i>	<i>+30%</i>	<i>+70%</i>	<i>+12%</i>
Clients/CA	48%	51%	31%
Clients net des Produits/CA	28%	39%	23%

Le poste « Clients et comptes rattachés » inscrit dans chaque bilan apparaît en forte progression entre 2004 et 2005, et semble se maintenir à un niveau élevé à la clôture de l'exercice 2006. Cette évolution est la conséquence naturelle du développement du chiffre d'affaires d'Astellia.

L'importance du poste client constatée à la clôture de l'exercice est conditionnée par le volume de facturations réalisé au cours des derniers mois de l'année. Il est donc normal de constater un ratio créances clients/chiffre d'affaires annuel TTC d'autant plus important que les facturations ont cru fortement en fin d'exercice.

En 2005, ce phénomène a été accentué en raison de l'importance des commandes liées à l'UMTS par les opérateurs au cours des mois de novembre et décembre, qui ont fortement accru le poste client d'Astellia en fin d'exercice.

Le ratio d'écoulement du poste Clients évolue ainsi de 31 % du chiffre d'affaires TTC en 2004 à 51 % du chiffre d'affaires TTC en 2005.

Par ailleurs, l'interprétation de ce ratio doit prendre en compte l'existence de « produits constatés d'avance » présentés au passif du bilan. Cette rubrique recouvre l'existence d'un chiffre d'affaires facturé aux clients de l'entreprise alors que ces derniers n'ont pas reconnu contractuellement ces livraisons.

L'en-cours clients ainsi retraité, apparaît plus lissé, même si les fortes facturations de la fin de l'année 2005 ont provoqué un accroissement significatif du ratio.

En termes de B.F.R, l'en-cours clients ressort ainsi à environ 30 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, situation reflétant les conditions de règlement imposées à l'entreprise par ses clients.

Flux liés aux opérations d'investissement

Le descriptif des flux liés aux investissements est disponible au paragraphe 5.2.1 ci-dessus.

Flux liés aux opérations de financement

Au cours des trois derniers exercices, la Société a versé un dividende correspondant à environ 10% du résultat net.

En 2006, l'augmentation des émissions d'emprunt correspond au financement de mobilier et d'agencements, liés au déménagement d'Astellia dans ses nouveaux locaux pour un montant de 150.000 euros.

En 2005 et 2004, l'essentiel des émissions d'emprunt est lié au financement de matériel informatique.

11.3 Sources de financement attendues pour les investissements futurs

La Société compte poursuivre son effort de recherche et développement. Cet effort sera financé notamment par les flux de trésorerie liés à son activité. La Société n'envisage pas de modifier de manière significative sa politique de financement dans un avenir proche.

12. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

12.1 Recherche et développement

En raison des caractéristiques de son activité et de ses produits, la Société cherche en permanence à adapter ses produits (i) à la demande de ses clients en fonction de leurs problématiques spécifiques, et (ii) aux évolutions technologiques des réseaux et terminaux mobiles. Pour ces raisons, elle consacre une partie importante de ses ressources de personnel (voir les chapitres 7 et 18) et de ses ressources financières (soit 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2006 de dépenses éligibles pour les besoins du calcul du crédit d'impôt recherche) à ses activités de Recherche et Développement.

L'organisation du pôle Recherche et Développement de la Société est plus amplement décrite aux chapitres 7 et 18.

Les activités de Recherche et Développement telles que retenues pour les besoins du calcul du crédit d'impôt recherche ont occasionné des dépenses de l'ordre de 1,5 millions d'euros, 2,13 millions euros et 2,6 millions d'euros au titre, respectivement, des exercices clos les 31 décembre 2004, 2005 et 2006 et de l'ordre de 1,5 millions au titre du premier semestre 2007 (voir le chapitre 12 ci-dessus).

Dans le cadre de ses activités de Recherche et Développement futures, la Société pourrait être amenée à s'engager dans des projets spécifiques dans le cadre de partenariats avec d'autres sociétés actives dans le secteur de la téléphonie mobile et des universités ou organismes de recherche, en particulier régionaux, dont la compétence, le savoir faire et le dynamisme sont reconnus.

12.2 Droits de propriété intellectuelle développés par la Société

A la date de la présente Offering Circular, la Société n'est titulaire d'aucun brevet.

Elle exploite, à titre de marque, sa dénomination sociale "Astellia" qu'elle a déposé auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et pour laquelle elle bénéficie d'une protection nationale. Ainsi qu'il est exposé au paragraphe 5.4.1, La Société a été en contacts en 2005 avec une société Astelia au sujet d'une possible cession de la dénomination Astelia à la Société. Outre le fait que la Société considère qu'il n'existe aucun risque pouvant avoir des conséquences défavorables significatives à son endroit à ce titre, elle estime que, en raison (i) de l'absence de marché significatif commun sur lequel interviendraient les deux sociétés ou leurs groupes respectifs, (ii) du seuil technologique dont bénéficie la Société (voir le paragraphe 7.5 ci-dessus) et (iii) de sa large implantation internationale qui lui permettent de se distinguer sur ses métiers, la coexistence avec cette société ne lui porte aucun préjudice.

La Société procède chaque année depuis 2004 au dépôt auprès de l'Agence de la Protection des Programmes (APP) des codes sources de ses principaux logiciels.

De manière générale, la Société estime que la principale protection au titre des produits qu'elle développe réside dans son expertise et son savoir-faire qui sont intégrés dans les solutions offertes aux clients, par nature complexes.

A l'avenir, la Société pourra être amenée à faire évoluer sa politique de protection de ses produits en fonction, notamment, des évolutions de la nature de ses produits et des opportunités de marché.

12.3 Licences

La Société n'a conféré au profit de tiers aucune licence relative au développement des applications logicielles ou plus largement, des produits créés par elle. Dans le cours normal des activités, elle confère des licences d'utilisation des logiciels vendus à ses clients.

13. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Depuis le 1^{er} janvier 2007 et conformément aux tendances générales constatées sur les trois derniers exercices, les ventes réalisées par la Société ont continué à progresser. En ce qui concerne les coûts et prix de vente de la Société, aucune évolution significative n'est à mentionner.

A cette même date, la Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société pour l'année 2007.

14. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société a annoncé, en début d'année, qu'elle avait un objectif de chiffre d'affaires en 2007 de 19 millions d'euros.

Sur la base de ses comptes semestriels et d'éléments issus de son reporting mensuel, Astellia estime, à la date de l'Offering Circular, que cet objectif devrait être dépassé.

15. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

15.1 Dirigeants et administrateurs de la Société

15.1.1 Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

A la date de la présente Offering Circular, le conseil d'administration de la Société est composé des sept membres suivants.

Membre :	Christian Queffelec
Adresse professionnelle :	Astellia ZA du Plessis 35772 Vern sur Seiche
Titre au sein du conseil :	Président
Date de nomination :	28 décembre 1999 (renouvelé dans ses fonctions le 28 mai 2002)
Echéance :	Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007
Fonction au sein de la Société :	Président directeur général
Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe :	Membre du bureau (trésorier) de la technopole Rennes Atalante et du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	Président et administrateur d'Astellia Inc.
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :	Voir ci-dessus
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :	Président du conseil de surveillance d'Edixia (2001-2006)
Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration :	Néant

Membre :	Frédéric Vergine
Adresse professionnelle :	Astellia ZA du Plessis 35772 Vern sur Seiche
Titre au sein du conseil :	Administrateur

Date de nomination :	20 décembre 2002
Echéance :	Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007
Fonction au sein de la Société :	Directeur général délégué Directeur technique
Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	Administrateur d'Astellia Inc.
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :	Président du conseil d'administration de Qositel (2000 à 2002)
Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration :	Néant
Membre :	Julien Lecoeuvre
Adresse professionnelle :	Astellia ZA du Plessis 35772 Vern sur Seiche
Titre au sein du conseil :	Administrateur
Date de nomination :	20 décembre 2002
Echéance :	Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007
Fonction au sein de la Société :	Directeur général délégué Directeur recherche et développement
Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	Administrateur d'Astellia Inc.
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :	Administrateur et directeur général de Qositel (2000 à 2002)

Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration : Néant

Membre : Yves Ansquer

Adresse professionnelle : Edixia
Z.A.R.T. de Perrière Rennes
35770 Vern sur Seiche

Titre au sein du conseil : Administrateur

Date de nomination : 28 décembre 1999 (renouvelé dans ses fonctions le 28 mai 2002)

Echéance : Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007

Fonction au sein de la Société : Administrateur

Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe : Directeur administratif et financier d'Edixia

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années : Membre du directoire d'Edixia de 2002 à 2006

Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration : Néant

Membre : Jacques Méheut
représentant permanent d'Innovacom Gestion

Adresse professionnelle : 23, rue Royale
75008 Paris

Titre au sein du conseil : Administrateur

Date de nomination : 13 décembre 2000 (renouvelé dans ses fonctions le 28 mai 2002)

Echéance : Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007

Fonction au sein de la Société : Administrateur

Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe :	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe :	<p>Membre du directoire et directeur général d'Innovacom Gestion</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil de surveillance de Highdeal (depuis octobre 2006)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de Selligent (depuis mai 2003)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil de surveillance de Valiosys (depuis mars 2001)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de Witbe.net (depuis décembre 2001)</p>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années :	<p>Représentant permanent d'Innovacom 1 au conseil d'administration de 3D Plus Electronics (septembre 1998-juillet 2002)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 1 au conseil d'administration de Sport 24.com (mars 2000-septembre 2003)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 2 au conseil d'administration de Boostworks SA (mars 1998-décembre 2002)</p> <p>Administrateur de Logical Access international (juillet 1996-juin 2002)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 2 au conseil d'administration de Softeam (décembre 2000-octobre 2002)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 3 au conseil d'administration de Clariteam (décembre 1999-août 2002)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 3 au conseil d'administration de Eureka Soft / Vox Pilot (décembre 1999-mai 2002)</p> <p>Censeur au conseil d'administration de Maximiles (janvier 2000-décembre 2005)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom 3 au conseil d'administration de SQLI (mars 1999-mai 2002)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Well X Telecom (mars 2001-novembre 2002)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration d'Intranode (avril 2005-novembre 2006)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil de surveillance d'Inventel (décembre 2003-mars 2005)</p> <p>Représentant permanent d'Innovacom Gestion au</p>

conseil d'administration de Qositel (mai 2002-décembre 2002)
 Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de Transeda (septembre 2005-août 2006)
 Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de Waidan (octobre 2000-octobre 2003)
 Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration d'Agematis (août 2006-novembre 2006)
 Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration d'Active Circle (octobre 2005-novembre 2006)
 Représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de Tag Attitude (novembre 2006-janvier 2007)
 Représentant permanent de Technocom Ventures au conseil d'administration de Eolring International (octobre 2000-mai 2002)

Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration : Néant

Membre : Emmanuel Audousset

Adresse professionnelle : Astellia
 107 Quai du docteur Dervaux
 92600 Asnières

Titre au sein du conseil : Administrateur

Date de nomination : 20 mars 2007 (date de la réunion du conseil d'administration au cours de laquelle a été coopté Monsieur Emmanuel Audousset, celui-ci ayant pris ses fonctions le 27 mars suivant)

Echéance : Assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2007

Fonction au sein de la Société : Directeur commercial et marketing

Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe : Vice-président d'Astellia Inc.

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés au : Administrateur de Qositel (2000-2002)

cours des cinq dernières années :

Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration : Néant

Membre : Michel Ollivier

Adresse professionnelle : Edixia
ZART des Perrières
35772 Vern Sur Seiche

Titre au sein du conseil : Administrateur

Date de nomination : 29 juin 2007

Echéance : Assemblée générale ordinaire annuelle
d'approbation des comptes clos le 31 décembre
2012

Fonction au sein de la Société : Administrateur

Autres activités significatives exercées en dehors du Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe : Néant

Autres mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe : Salarié et membre du directoire de la société Tiama
Directeur et mandataire social d'Edixia GmbH
Trésorier de l'association Performance 2010

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années : Président du directoire d'Edixia (2002-2006)

Lien familial avec les autres membres du conseil d'administration : Néant

Il n'existe pas d'administrateur élu par les salariés.

Yves Ansquer et Michel Ollivier satisfont aux critères d'indépendance précisés dans le rapport AFEP-MEDEF, "Le Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées", d'octobre 2003. Il est néanmoins ici rappelé, sans que ceci ne remette en cause l'indépendance d'Yves Ansquer et Michel Ollivier à l'égard de la Société qu'ils sont ou ont été salariés et mandataires sociaux de la société Edixia (elle-même actionnaire de la Société entre 1999 et 2003).

A la connaissance du conseil d'administration, aucun membre des organes d'administration, de direction et de direction générale :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

15.1.2 Biographie des principaux dirigeants et administrateurs

Christian Queffelec (51 ans), ingénieur diplômé de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Rennes et titulaire d'un DEA de l'université de Rennes I de traitement du signal et des données statistiques en 1978, démarre sa carrière chez Cap Gemini en tant qu'ingénieur de développement puis chef de projet, travaillant particulièrement autour des premiers projets dans le domaine du Minitel. De 1983 à 1985, il participe à la création sur Rennes de l'activité télécom de SEMA (devenue depuis Atos Origin). Dans le même temps il contribue, avec des amis, à la création d'Edixia en 1984, société qu'il rejoindra en 1985 en tant que chef de projet. Il en devient le Président du Directoire de 1987 à 2001. La société atteint 100 personnes et devient leader français de la vision industrielle tout en ayant, pour environ 30%, une activité en télécommunications, laquelle donne naissance, le 28 décembre 1999, à la société Edixia Télécom Technologies qui deviendra Astellia et qu'il dirige dès sa constitution. De 2001 à 2006, il reste Président du Conseil de surveillance d'Edixia, jusqu'à sa vente à de nouveaux actionnaires. Il est membre du bureau (trésorier) de la technopole Rennes Atalante et du conseil d'administration de l'Ecole Supérieure de Commerce de Rennes.

Frédéric Vergine (40 ans), ingénieur diplômé de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Toulouse (1989) et de Supelec (1990), rejoint France Télécom Recherche et Développement en mars 1992 en tant qu'ingénieur puis responsable d'une équipe en charge des solutions de monitoring et d'optimisation radio des réseaux mobiles GSM et GPRS. Les produits Cigale et Ocean sont conçus par et pour les besoins de cette équipe et Frédéric Vergine participe activement à l'optimisation du réseau mobile de France Télécom en Ile de France. En 2000 il crée, par essaimage, Qositel dont il devient le Président jusqu'au 20 décembre 2002, date de la fusion entre Edixia Télécom Technologies et Qositel qui donne naissance à Astellia. Lors de cette fusion, il devient administrateur et directeur général délégué de la Société et se voit également confier la mission de directeur technique.

Julien Lecoeuvre (38 ans), ingénieur diplômé en 1993 de l'ENSERG (L'Ecole Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble), au sein de l'INPG (Institut national polytechnique de Grenoble), incluant une année de spécialisation à l'université McGill au Canada, travaille au ministère de la défense, en 1993 et 1994, sur des études relatives aux antennes et à la compatibilité électro-magnétique. Il rejoint ensuite France Télécom Mobiles où il participe au déploiement de réseaux, incluant des missions dans les filiales étrangères. Entre 1997 et 2000, il rejoint France Télécom Recherche et Développement où il travaille sur les questions d'optimisation avant de contribuer, avec Frédéric Vergine à la création de Qositel dont il devient Directeur Technique. Lors de la fusion entre Edixia Télécom Technologies et Qositel, il devient administrateur et directeur général délégué de la Société et se voit également confier la mission de directeur recherche et développement.

Emmanuel Audousset (47 ans), diplômé de Supelec en 1983 et titulaire d'une maîtrise en économie et gestion de l'université Paris I, d'un DEA de sciences des matériaux de l'université Paris V et d'un master en télécommunications, économie et stratégie (1990), possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des télécommunications. L'essentiel de cette expérience a été réalisé dans le groupe France Télécom, principalement dans la filiale de consulting international, Sofrecom. En 2000, Emmanuel Audousset rejoint Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre lors de la

création de Qositel pour assurer les fonctions de directeur commercial et marketing. Depuis cette date, il occupe cette fonction, d'abord au sein de Qositel, puis, à l'issue de la fusion, au sein de la Société, et a été nommé en qualité d'administrateur de la Société le 20 mars 2007 (avec effet au 27 mars suivant).

Yves Ansquer (39 ans) est titulaire d'une maîtrise des sciences et techniques comptables et financières (MSTCF) obtenu à l'Institut de Gestion de Rennes en 1992. Après avoir travaillé en tant que directeur administratif et financier pour plusieurs sociétés évoluant dans des secteurs économiques divers (agro alimentaire, jeux et jouets), il a rejoint en 1999 Christian Queffelec au sein de la société Edixia en tant que directeur administratif et financier. Il a par la suite été nommé directeur adjoint de cette société en novembre 2002. Il a été nommé administrateur de la Société dès sa création en 1999 et son mandat a toujours été renouvelé depuis lors.

Jacques Méheut (57 ans), diplômé d'un DEA de Sciences Economiques (Paris I) et d'un DEA d'Economie de la Recherche Développement (Paris VI) a débuté sa carrière à la Direction du plan stratégique du groupe Thales de 1974 à 1984. En 1984, il a rejoint la Direction des relations industrielles du groupe France Télécom avant d'intégrer Innovacom en 1988. Il est actuellement directeur général d'Innovacom Gestion et représentant permanent d'Innovacom Gestion au conseil d'administration de la Société depuis 2000.

Michel Ollivier (51 ans), ingénieur diplômé de l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) de Rennes et titulaire d'un DEA d'informatique de l'Université de Rennes 1, démarre sa carrière comme chercheur à l'université puis comme enseignant chercheur à l'INSA. En 1984, il participe à la création de la société Edixia qu'il rejoint comme chef de projet puis comme responsable technique. En 2001, il devient membre du directoire puis président du directoire à partir de 2002. Il assure la mutation de la société pour la focaliser sur la fourniture de produits de vision aux industries agroalimentaire et automobile. Il prend également en charge le développement de l'entreprise vers des marchés internationaux. En 2006, suite au rapprochement des sociétés Edixia et MSC, il devient membre du directoire de la société Tiama, holding du groupe. Il est membre du bureau et trésorier de l'association Performance 2010 qui regroupe les fournisseurs de l'industrie automobile de l'ouest.

15.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard d'Astellia, des membres des organes d'administration, de direction et de direction générale, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A ce titre, il faut noter que France Télécom Technologies Investissements a démissionné de son mandat de membre du conseil d'administration de la Société le 27 mars 2007, et qu'Innovacom Gestion, en sa qualité d'administrateur, ne peut être considérée comme représentant les intérêts propres de France Télécom (en particulier dans la mesure où, bien que France Télécom détienne 50,01% du capital d'Innovacom Gestion, cette entité siège au conseil d'administration de la Société en qualité de société de gestion de portefeuille (SGP) soumise à l'agrément et au contrôle de l'Autorité des marchés financiers, et représentant les intérêts de l'ensemble des porteurs de parts du fonds Innovacom 4¹⁸, en vertu du principe d'autonomie de gestion). Dès lors, la Société estime qu'à la date de la présente Offering Circular, France Télécom n'est pas à son égard en situation de conflit d'intérêts, y compris potentiel, entre d'une part un quelconque mandat social et d'autre part ses intérêts propres dans le cadre des diverses relations actuellement nouées entre la Société et le groupe France Télécom (voir également la section 5.3.3).

¹⁸ Dont France Télécom ne détient que 15% des parts.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires (à l'exception du pacte d'actionnaires mentionné au paragraphe 19.3 de la présente Offering Circular, qui sera résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris), clients, fournisseurs ou autres aux termes duquel l'un des membres du conseil d'administration ou l'un des autres membres de la direction générale a été sélectionné en cette qualité.

Il est en outre ici rappelé l'existence d'un engagement de conservation d'actions souscrit au profit de Société Générale, listing sponsor, et qui est plus amplement décrit au paragraphe 3.4.2.

16. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

16.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations totales incluent les avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, par toute entité du Groupe, cette rémunération comprenant pour certains mandataires une partie fixe et une partie variable, la ventilation entre ces deux parties est indiquée. Les montants indiqués ci-dessous s'entendent des montants bruts avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Nom	Année	Rémunération fixe	Rémunération variable ¹⁹	Avantage en nature	Total
Christian Queffelec	2006	78.000	32.399	1.612	112.011
	2005	74.700	31.198	1.522	107.420
	2004	72.200	18.008	1.497	91.705
Frédéric Vergine	2006	69.600	30.287	1.864	101.751
	2005	66.300	29.038	1.760	97.098
	2004	61.600	15.373	1.731	78.704
Julien Lecoeuvre	2006	64.800	29.102	1.864	95.766
	2005	61.500	27.912	1.760	91.172
	2004	58.131	14.542	1.731	74.404
Yves Ansquer	2006	Néant	Néant	Néant	Néant
	2005	Néant	Néant	Néant	Néant
	2004	Néant	Néant	Néant	Néant
Innovacom Gestion	2006	Néant	Néant	Néant	Néant
	2005	Néant	Néant	Néant	Néant
	2004	Néant	Néant	Néant	Néant
France Télécom Technologies Investissements²⁰	2006	Néant	Néant	Néant	Néant
	2005	Néant	Néant	Néant	Néant
	2004	Néant	Néant	Néant	Néant
Emmanuel Audousset²¹	2006	80.422,08	22.540	NA	102.962,08
Michel Ollivier²²	2006	NA	NA	NA	NA

¹⁹ Ce montant inclut la rémunération variable et les primes exceptionnelles dont les principes d'attribution sont décrits ci-dessous.

²⁰ La société France Télécom Technologies Investissements a été administrateur de la Société du 20 décembre 2002 au 27 mars 2007, date à laquelle elle a démissionné de ses fonctions.

²¹ Emmanuel Audousset a été coopté aux fonctions d'administrateur en remplacement de la société France Télécom Technologies Investissements lors de la réunion du conseil d'administration du 20 mars 2007 (avec effet à compter de la démission de France Télécom Technologies). Il n'a donc reçu aucune rémunération au titre d'un quelconque mandat social pendant les exercices 2004, 2005 et 2006. La rémunération perçue visée dans ce tableau l'a donc été uniquement au titre de son contrat de travail qui est décrit au paragraphe 17.2.

²² Michel Ollivier a été nommé aux fonctions d'administrateur lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 29 juin 2007.

2005	NA	NA	NA	NA
2004	NA	NA	NA	NA

Au titre des exercices 2004, 2005 et 2006, le conseil d'administration²³ a décidé d'accorder à Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre, en plus de leur rémunération fixe, une rémunération variable égale à leur rémunération brute annuelle multipliée par le coefficient d'intéressement applicable aux salariés.

En outre, au titre des exercices 2005 et 2006, le conseil d'administration²⁴ a décidé d'accorder à Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre une prime exceptionnelle égale, pour chacun, à 1% du résultat d'exploitation divisé par trois.

La Société a souscrit un contrat d'assurance, prenant effet au 1^{er} janvier 2004, relatif à la responsabilité civile de l'ensemble des dirigeants de droit et de fait du Groupe dans le cadre de leur activité professionnelle en cas de fautes dont ils seraient personnellement redevables (tout manquement aux obligations légales, règlementaires ou statutaires ou toute faute de gestion commise par imprudence ou négligence, par omission, par erreur, par déclaration inexacte et, en cas général tout acte fautif). La compagnie d'assurance garantit les dommages et intérêts subis par le dirigeant concerné dans la limite de 500.000 euros, ainsi que les frais de défense. Pour l'exercice 2007, la prime annuelle versée par la Société s'est élevée à 2.600 euros.

Préalablement, la Société n'avait pas eu pour politique de distribuer des jetons de présence à ses administrateurs. Néanmoins, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 29 juin 2007 a décidé, aux termes de la 7^{ème} résolution présentée à ladite assemblée, l'allocation au profit du conseil d'administration, d'une somme d'un montant totale de 10.000 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007.

La Société a souscrit au profit de Christian Queffelec, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre un contrat d'assurance indemnisant ces derniers en cas de révocation de leurs fonctions de directeur général ou directeur général délégué de la Société. Les primes versées par la Société constituent le seul avantage en nature dont bénéficient les dirigeants. Ainsi en cas de révocation, Frédéric Vergine et Julien Lecoeuvre percevraient chacun une somme de 28.965 euros, et Christian Queffelec une somme de 25.747 euros sur une base annuelle (ces chiffres étant calculés en fonction du niveau de rémunération escompté en 2007 sur la base du salaire de référence pour la Sécurité Sociale).

Astellia n'a pris aucun autre engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

La Société n'a accordé aucun autre avantage en nature à ses mandataires sociaux au titre des exercices 2004, 2005 et 2006.

En outre, il n'existe aucun système de *management fees* à l'exception de ceux versés par Astellia Inc. à Astellia.

²³ Le principe et la méthode de calcul de la partie variable de la rémunération des mandataires sociaux concernés, au titre d'un exercice, sont décidés lors du dernier conseil de l'exercice et le montant final en est validé lors de la réunion du conseil d'administration qui arrête les comptes de l'exercice. Au titre de l'exercice 2007, le dernier conseil s'est réuni le 10 décembre 2007.

²⁴ Ces rémunérations ont été décidées lors des réunions du conseil d'administration des 1^{er} décembre 2004, 30 novembre 2005, 7 décembre 2006 et 10 décembre 2007.

Enfin, seul Monsieur Emmanuel Audousset bénéficie d'un contrat de travail avec la Société. Ce contrat de travail a été conclu entre Monsieur Emmanuel Audousset et Qositel en 2000 lors de la constitution de cette société. Il a été transféré à la Société et modifié par voie d'avenant lors de la fusion entre Edixia Télécom Technologies et Qositel le 20 décembre 2002, soit antérieurement à la nomination d'Emmanuel Audousset aux fonctions d'administrateurs, qui a pris effet le 27 mars 2007.

Aux termes de ce contrat, Emmanuel Audousset exerce les fonctions de directeur commercial et marketing et perçoit un salaire composé d'une partie fixe mensuelle et d'une partie variable déterminée en fonction d'objectifs commerciaux. Emmanuel Audousset a ainsi perçu au titre de l'exercice 2006, une rémunération globale de 102.962,08 euros (80.422,08 euros de rémunération fixe et 22.540 euros de rémunération variable).

16.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Néant.

17. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

17.1 Direction de la Société

La Société est une société anonyme à conseil d'administration. La composition du conseil d'administration (et la date d'expiration des fonctions de chacun de ses membres) est exposée au paragraphe 15.1 ci-dessus.

Chaque administrateur doit détenir une action au titre de son mandat.

Ne siège au conseil d'administration aucun administrateur qui aurait été élu par les salariés.

La nomination par cooptation de Monsieur Emmanuel Audousset aux fonctions d'administrateur, en remplacement de France Télécom Technologies Investissements, décidée par le conseil d'administration de la Société en date du 20 mars 2007 et ayant pris effet le 27 mars suivant, a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 29 juin 2007. Aucune nouvelle cooptation d'administrateur ne requiert donc d'être soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Yves Ansquer et Michel Ollivier satisfont aux critères d'indépendance précisés dans le rapport AFEP-MEDEF, "Le Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées", d'octobre 2003. Il est néanmoins ici rappelé, sans que ceci ne remette en cause l'indépendance d'Yves Ansquer et Michel Ollivier à l'égard de la Société, qu'ils sont ou ont été salariés et mandataires sociaux de la société Edixia (elle-même actionnaire de la Société entre 1999 et 2003).

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2006. Le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil d'administration y a été de 80 %.

Les administrateurs sont régulièrement informés par le Président du cours des affaires de la Société et sont associés à l'élaboration du budget. Ils reçoivent avant chaque réunion du conseil les documents nécessaires en fonction de l'ordre du jour. Le président répond également aux éventuelles demandes d'informations complémentaires.

L'ordre du jour de chacune des réunions du conseil comporte systématiquement un point sur les tableaux de bord permettant ainsi aux administrateurs de suivre l'activité de la Société. En outre, les membres du management sont invités aux réunions du conseil lorsque leur explications sont nécessaires à une parfaite information des administrateurs.

Le conseil d'administration a adopté, lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2007, un règlement intérieur précisant les modalités permettant à ses membres de participer aux réunions dudit conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication..

17.2 Contrats entre les administrateurs et la Société

A la date de la présente Offering Circular, il n'existe, hormis le contrat de travail de Monsieur Emmanuel Audousset décrit au paragraphe 16.1, aucun contrat (en particulier de services) liant l'un des membres du conseil d'administration à l'une des entités du Groupe et prévoyant l'octroi d'avantages au profit desdits membres.

17.3 Comité de l'audit et des rémunérations

A la date de l'Offering Circular, la Société n'a mis en place ni comité d'audit, ni comité des rémunérations, considérant que la taille de sa structure ne le justifiait pas encore.

17.4 Gouvernement d'entreprise

17.4.1 Règles de gouvernement d'entreprise

Du fait de sa taille, Astellia ne se conforme pas, à la date de la présente Offering Circular, à l'ensemble des dispositions proposées comme *corpus* des règles du gouvernement d'entreprise français (et en particulier le rapport AFEP-MEDEF précité). En particulier, la Société n'a pas mis en place :

- de procédure d'évaluation formelle des travaux du conseil d'administration ;
- de comités (des comptes, des rémunérations, des nominations) autre que les comités de direction et de pilotage.

La Société étudiera l'opportunité de compléter ses règles de gouvernement d'entreprise actuelles. Néanmoins, la Société envisage d'ores et déjà de désigner un nouvel administrateur indépendant. Dans ce cadre, le conseil d'administration sera amené à étudier la pertinence de la mise en place de comités ad hoc (tels qu'un comité d'audit ou un comité des rémunérations).

17.4.2 Gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration de la Société a choisi de confier à son président, Monsieur Christian Queffelec, la fonction de directeur général.

Celui-ci, a, en outre, proposé au conseil d'administration la nomination de Monsieur Frédéric Vergine et Monsieur Julien Lecoeuvre, en qualité de directeurs généraux délégués.

Le conseil n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du directeur général et des directeurs généraux délégués qui disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

17.4.3 Description des comités de direction et de pilotage

Le comité de direction a été institué par la direction générale de la Société.

Ce comité, qui est composé de Christian Queffelec, Frédéric Vergine, Julien Lecoeuvre et Emmanuel Audousset, se réunit chaque semaine. Il a pour mission d'assurer la conduite opérationnelle de la société et d'initier un certain nombre de réflexions pouvant ensuite être soumises aux équipes opérationnelles ou au conseil d'administration.

La direction générale a également constitué un comité de pilotage, qui est composé de tous les principaux membres du management de la Société, se réunit au rythme d'une réunion par mois. Il a pour mission de partager l'information relative aux activités de la Société et d'en examiner de manière concertée les aspects cruciaux. Il prend également connaissance du plan marketing et valide les dossiers de lancement des principaux nouveaux produits.

17.4.4 Description du mécanisme de contrôle interne

Du fait de sa forte croissance (notamment en terme de personnel), et de l'obtention de sa certification par le label, ISO 9001 la Société a mis en place des processus de contrôle interne et de gestion des risques dont les principaux sont indiqués ci-dessous. A la date de la présente Offering Circular, la Société estime avoir mis en place les procédures de contrôle appropriées et n'a pas identifié de risques spécifiques au sein de son processus de contrôle interne.

Concernant les activités comptables, l'élaboration et le traitement de l'information financière sont directement placées sous la responsabilité du président directeur général qui assure, lui-même la

direction financière et administrative de la Société. Il est ainsi quotidiennement informé de la réception des factures. Il veille également à la facturation client et se charge d'apposer son visa sur les notes de frais des collaborateurs. Enfin, il procède à un contrôle bimensuel de la trésorerie et à un examen mensuel du grand livre comptable.

La Société bénéficie de l'assistance d'un expert comptable (KPMG depuis 2007) lors de la clôture des comptes.

Depuis 2006, la direction administrative et financière de la Société procède à l'établissement d'une situation comptable trimestrielle qui fait l'objet d'un examen et une transmission par le président au conseil d'administration. En outre, le président communique chaque mois aux membres du conseil d'administration le tableau de bord de la Société qui est constitué des indicateurs suivants : réception des commandes, facturation des clients, trésorerie et recrutements. Les administrateurs sont également régulièrement informés à chaque étape du processus d'élaboration du budget.

En matière de gestion des risques informatiques, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5.3.1, le fonctionnement et l'évolution du système d'information de la Société sont assurés par un responsable de l'administration et du parc informatique placé sous la responsabilité d'un membre de la direction générale.

La gestion des risques informatiques est donc pilotée sous l'autorité de ces deux personnes et passe principalement par la mise en œuvre de mécanismes de prévention (accès sécurisés des locaux et réseaux, sauvegardes régulières, etc.).

Il n'existe pas actuellement de procédures ni d'actions d'évaluation du contrôle interne.

Par ailleurs, la récente nomination de Monsieur Arnaud Chazalon au poste de directeur administratif et financier permettra à la Société d'améliorer encore davantage ses mécanismes de contrôle interne, notamment en matière comptable et financière.

Cette fonction était jusqu'alors assurée par Monsieur Christian Queffelec, président de la Société qui va pouvoir désormais se consacrer à la mise en œuvre de la stratégie de développement d'Astellia, en France et à l'étranger.

L'expérience de Monsieur Arnaud Chazalon à la direction financière de plusieurs grands groupes internationaux sera ainsi un atout précieux dans le cadre de la réflexion en cours portant sur le mise en place de mécanisme de contrôle interne plus poussé en matière comptable et financière

17.4.5 Evaluation du contrôle interne

Travaux du conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le conseil d'administration s'est réuni 5 fois : 26 janvier 2006, 23 mars 2006, 14 juin 2006, 28 septembre 2006 et 7 décembre 2006.

Entre deux réunions les membres du conseil reçoivent le tableau de bord de la Société par voie électronique (vers le 10 de chaque mois pour le mois précédent). Il en est de même pour les projets de budget lors de sa construction sur la période de fin d'année. Ces envois donnent généralement lieu à des compléments d'information lors d'échanges téléphoniques avec les membres extérieurs à la Société.

Chaque réunion du conseil comporte systématiquement à son ordre du jour un examen de ces tableaux de bord au travers du rapport de gestion à la date du conseil : ceci permet l'analyse détaillée de la situation commerciale, de la facturation client, de la trésorerie et des recrutements. Afin de compléter l'information, des interventions extérieures ont lieu comme, par exemple, celle

du directeur commercial en mars ou du responsable administratif et financier en mars, septembre et décembre. Le commissaire aux comptes est également présent lors de la réunion d'arrêté des comptes en mars.

Les autres points traités lors des conseils font l'objet d'envoi de documents avant le conseil ou sont remis lors des réunions du conseil (ces documents sont généralement mentionnés dans les procès-verbaux des réunions du conseil). Il en est ainsi lors de l'arrêté des comptes et de l'examen de la situation comptable intermédiaire à fin juin.

Procédures de contrôle interne

Plusieurs procédures de contrôle interne ont donné lieu à une description écrite dans le cadre du système qualité. Ce dispositif est appelé à s'inscrire dans l'amélioration permanente de la démarche qualité.

En ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information financière, il est rappelé que cette activité est directement placée sous la responsabilité du Président directeur général avec l'appui du responsable administratif et financier. Ceci signifie :

- l'information quotidienne sur les factures reçues ;
- le contrôle bimensuel (au minimum) de la trésorerie ;
- la responsabilité de la facturation client ;
- le visa des notes de frais des collaborateurs ;
- l'examen mensuel du grand livre comptable ;
- un accès permanent et un reporting trimestriel sur les comptes ;
- l'élaboration de l'information de clôture à destination de l'expert comptable.

Les achats extérieurs sont contrôlés au travers d'un double dispositif de signature des bons de commandes puis d'une validation des factures fournisseurs.

Au cours de l'année 2006, le pilotage interne de la société a été assuré par les trois (sur six) administrateurs présents dans la société au travers d'une réunion hebdomadaire de comité de direction et mensuelle d'un comité de pilotage incluant les autres responsables d'équipe. Emmanuel Audousset, depuis sa cooptation aux fonctions d'administrateur de la Société au mois de mars 2007, participe également à cette réunion hebdomadaire du comité de direction.

17.4.6 Rapports sur le contrôle interne établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, en application des articles L. 225-37 alinéa 6 et L. 225-235 dernier alinéa du Code de commerce

- Rapport du président du conseil d'administration relatif aux travaux du conseil et aux contrôles internes

1. Travaux du conseil d'administration

Depuis notre dernière assemblée générale, notre conseil d'administration s'est réuni 5 fois : 17 septembre et 1er décembre 2004, 21 janvier, 31 mars 2005 et ce jour.

Entre 2 réunions les membres du conseil reçoivent le tableau de bord de la société par voie électronique (vers le 10 du mois M pour le mois M-1). Il en est de même pour les projets de budget lors de sa construction sur la période de fin d'année. Ces envois donnent généralement lieu à des compléments d'information lors de d'échanges téléphoniques avec les membres extérieurs à la société.

Chaque réunion du conseil comporte systématiquement à son ordre du jour un examen de ces tableaux de bord au travers du rapport de gestion à la date du conseil : ceci permet l'analyse détaillée de la situation commerciale, de la facturation client, de la trésorerie et des recrutements. Afin de compléter l'information, des interventions extérieures ont lieu comme, par exemple, celle du directeur commercial en mai 2004 ou du responsable administratif et financier en septembre et mars.

Les autres points traités lors des conseils font l'objet d'envoi de documents avant le conseil ou à la remise pendant le conseil (ces documents sont généralement mentionnés dans le PV). Il en est ainsi, bien sûr, lors de l'arrêté des comptes et de l'examen de la situation comptable intermédiaire à fin juin.

2. Procédures de contrôle interne

Plusieurs procédures de contrôle interne ont donné lieu à une description écrite dans le cadre du système qualité et de l'arrivée d'un nouveau responsable administratif et financier (RAF). Ce dispositif est appelé à s'inscrire dans l'amélioration permanente de la démarche qualité.

En ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information financière, il est rappelé que cette activité est directement placée sous la responsabilité du Président Directeur Général avec l'appui du RAF depuis Juin. Ceci signifie :

- l'information quotidienne sur les factures reçues,
- le contrôle bimensuel (au minimum) de la trésorerie,
- la responsabilité de la facturation client,
- le visa des notes de frais des collaborateurs,
- l'examen mensuel du grand livre comptable,
- un accès permanent et un *reporting* trimestriel sur les comptes,
- l'élaboration de l'information de clôture à destination de l'expert comptable.

Les achats extérieurs sont contrôlés au travers d'un double dispositif de signature des bons de commandes puis d'une validation des factures fournisseurs.

Le pilotage interne de la société est assuré par les trois (sur six) administrateurs présents dans la société au travers d'une réunion hebdomadaire de comité de direction et mensuelle d'un comité de pilotage incluant les autres responsables d'équipe.

Nous espérons, avec les informations ci-dessus, répondre à l'esprit du texte de loi et surtout répondre à l'attente de l'actionnaire en matière de transparence.

Fait à Vern sur Seiche le 16 mai 2005
Christian Queffelec
Président Directeur Général

- Rapport du commissaire aux comptes sur le rapport établi par le président du conseil d'administration relatif aux travaux du conseil et aux contrôles internes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Ploumagoar
Le 14 mai 2005

Le commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

18. SALARIES

18.1 Nombre de salariés et répartition

Evolution des effectifs de la Société par fonction sur la période couverte par les informations historiques et au 30 juin 2007

Fonction	30 juin 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Direction administrative et financière	9	6	7	5
Direction commerciale et marketing, dont :	22	22	17	12
- Commercial	12	12	10	7
- Innovation et marketing	10	10	7	5
Direction technique, dont :	99	77	58	42
- Recherche et développement	48	35	29	26
- Support produit	16	13	9	7
- Services et assistance	35	29	20	9
Total	130	105	82	59

Au 30 juin 2007, sur un effectif total de 130 personnes que compte la Société comme salariés et dirigeants :

- 116 sont basées sur le site de Rennes ;
- 113 sont des hommes et 17 des femmes ;
- la moyenne d'âge est d'environ 33 ans et ;
- 111 sont cadres, 16 sont des employés, techniciens et agents de maîtrise et 3 sont des dirigeants mandataires sociaux non salariés.

Une description complète de l'organisation du travail et de chacun des pôles que compte la Société figure au paragraphe 7.6 ci-dessus.

18.2 Participations et options de souscription et/ou d'achat d'actions des administrateurs et dirigeants

Nom	Mandat	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital et des droits de vote
Christian Queffelec	Président directeur général	152.600	7,60 %
Frédéric Vergine	Administrateur et directeur général délégué	243.400	12,12 %
Julien Lecoeuvre	Administrateur et directeur général délégué	243.400	12,12 %
Yves Ansquer	Administrateur	11.700	0,58 %
Innovacom Gestion	Administrateur	100 ²⁵	0 %
Emmanuel Audousset	Administrateur	85.900	4,28 %
Michel Ollivier	Administrateur	11.700	0,58 %
Total		1.349.700	37,28 %

Il est ici précisé qu'à la date de la présente Offering Circular, aucune option de souscription ou d'achat d'actions ou valeur mobilière donnant ou pouvant donner accès à terme au capital de la Société n'a été émise.

²⁵ Il est ici précisé que le fonds FCPR Innovacom 4 dont Innovacom Gestion assure la gestion détient 600.900 actions de la Société représentant 29,93 % du capital et des droits de vote de la Société.

18.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Les salariés détenant une participation dans le capital social de la Société, à la date de l'Offering Circular, sont mentionnés au paragraphe 19.1.

18.4 Accord d'intéressement et de participation

18.4.1 Accord d'intéressement

Dans le cadre des articles L. 441-1 et suivants du Code du travail, la Société a conclu le 28 juin 2005 avec ses salariés un accord d'intéressement aux bénéfices de l'entreprise. Ainsi, la Société a versé à ses salariés :

- 563.143 euros au titre de l'exercice 2005 ;
- 766.454 euros au titre de l'exercice 2006.

Le montant global de l'intéressement, qui n'est distribué que si le résultat courant avant impôt est supérieure à 3,5 % du chiffres d'affaires, est calculé en fonction de la formule suivante :

$50\% * (\text{Résultat courant avant impôt} - (0,035 * \text{Chiffre d'affaires}))$.

Cet accord d'intéressement viendra à échéance le 31 décembre 2007.

18.4.2 Accord de participation

Aucun accord de participation n'a été conclu par la Société à la date de la présente Offering Circular. Un tel accord devrait être mis en place par la Société à partir de 2008.

18.5 Contrat d'assurance déplacement

Un certain nombre de salariés de la Société étant amenés à voyager dans le cadre de leurs activités professionnelles, la Société a été amené à souscrire un contrat d'assurance déplacement couvrant, en cas d'accident survenant au cours d'un déplacement, les risques et coûts qui peuvent être engendrés par ou pour ces salariés depuis la survenance dudit accident jusqu'au rapatriement de la personne concernée.

19. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

19.1 Répartition du capital et des droits de vote

A la date de la présente Offering Circular, le capital de la Société est réparti de la manière suivante (le tableau ci-dessous présentant en outre la répartition des droits de vote après attribution du droit de vote double qui interviendra à l'issue de l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris) :

	Avant placement privé		A la date de l'Offering Circular				A l'issue de l'inscription des actions Astellia sur Alternext			
	Nombre d'actions et de droits de vote	Pourcentage du capital et des droits de vote	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Yves Pinon	11 700	0,58%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	23 400	0,53%
Michel Ollivier	11 700	0,58%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	23 400	0,53%
Jean-Yves Lecorgne	11 700	0,58%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	23 400	0,53%
Claude Kerscaven	11 700	0,58%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	23 400	0,53%
Christian Queffelec	152 600	7,60%	152 600	6,00%	152 600	6,00%	152 600	6,00%	305 200	6,92%
Yves Ansquer	11 700	0,58%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	11 700	0,46%	23 400	0,53%
Gérard Erabit *	30 400	1,51%	30 400	1,20%	30 400	1,20%	30 400	1,20%	60 800	1,38%
Philippe Millet*	45 700	2,28%	45 700	1,80%	45 700	1,80%	45 700	1,80%	91 400	2,07%
Muriel Range-Piton*	38 100	1,90%	38 100	1,50%	38 100	1,50%	38 100	1,50%	76 200	1,73%
Loïc Le Gal*	22 800	1,14%	22 800	0,90%	22 800	0,90%	22 800	0,90%	45 600	1,03%
Frank Gourdel*	16 900	0,84%	16 900	0,66%	16 900	0,66%	16 900	0,66%	33 800	0,77%
Jean-Pierre Bonami*	12 000	0,60%	12 000	0,47%	12 000	0,47%	12 000	0,47%	24 000	0,54%
Jérôme Thiery*	16 900	0,84%	16 900	0,66%	16 900	0,66%	16 900	0,66%	33 800	0,77%
Frédéric Juhel*	11 000	0,55%	11 000	0,43%	11 000	0,43%	11 000	0,43%	22 000	0,50%
Thierry Jacq*	12 000	0,60%	12 000	0,47%	12 000	0,47%	12 000	0,47%	24 000	0,54%
Vincent Alliot*	15 000	0,75%	15 000	0,59%	15 000	0,59%	15 000	0,59%	30 000	0,68%
Frédéric Vergine	243 400	12,12%	243 400	9,57%	243 400	9,57%	243 400	9,57%	486 800	11,03%
Julien Lecoeuvre	243 400	12,12%	243 400	9,57%	243 400	9,57%	243 400	9,57%	486 800	11,03%
Emmanuel Audousset*	85 900	4,28%	85 900	3,38%	85 900	3,38%	85 900	3,38%	171 800	3,89%
Total groupe fondateur (le "Groupe Fondateur")	1 004 600	50,02%	1 004 600	39,50%	1 004 600	39,50%	1 004 600	39,50%	2 009 200	45,54%

Innovacom[1]	601 000	29,93%	601 000	23,63%	601 000	23,63%	601 000	23,63%	1 202 000	27,25%
France Télécom Technologies Investissements[4]	123 200	6,13%	123 200	4,84%	123 200	4,84%	123 200	4,84%	246 400	5,58%
Société civile 3B Investment	49 600	2,47%	24 800	0,98%	24 800	0,98%	24 800	0,98%	49 600	1,12%
Fonds CM-CIC[5]	229 800	11,44%	114 900	4,52%	114 900	4,52%	114 900	4,52%	229 800	5,21%
Total groupe investisseur (le "Groupe Investisseur")	1 003 600	49,98%	863 900	33,97%	863 900	33,97%	863 900	33,97%	1 727 800	39,16%
Investisseurs qualifiés	0	0,00%	674 818	26,53%	674 818	26,53%	674 818	26,53%	674 818	15,30%
Total	2 008 200	100%	2 543 318	100,00%	2 543 318	100,00%	2 543 318	100,00%	4 411 818	100,00%

[1] Les parts du FCPR Innovacom 4 sont détenues à hauteur de 15% seulement par France Télécom et à hauteur de 85% par des investisseurs institutionnels tiers Innovacom Gestion, société de gestion de ce fonds, qui est détenue à 50,01% par France Télécom et à 49,99% par les membres de l'équipe d'animation et de gestion du fonds, gère la participation du fonds dans la Société dans l'intérêt de l'ensemble des porteurs de parts en vertu du principe d'autonomie de gestion (conformément, en particulier, à l'article 322-27 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers)

[2] 601000 actions dont 600900 actions détenues par le FCPR Innovacom 4 et 100 actions détenues par Innovacom Gestion

[3] 601000 actions dont 600900 actions détenues par le FCPR Innovacom 4 et 100 actions détenues par Innovacom Gestion

[4] France Télécom Technologies Investissements étant une filiale de France Télécom

[5] 229800 actions dont 195300 actions détenues par le FCPI CIC Innovation 2 et 34500 actions détenues par le FCPI Crédit Mutuel Innovation

Les personnes dont le nom est suivi d'un astérisque (*) sont titulaires, à la date de la présente Offering Circular d'un contrat de travail conclu avec la Société.

En dehors du récent placement privé, aucune opération n'était intervenue sur le capital de la Société depuis quatre ans.

19.2 Droits de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007, dans sa cinquième résolution, a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de commerce, tous les actionnaires visés au paragraphe 19.1 qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaire.

19.3 Contrôle de la Société

A la date de la présente Offering Circular, aucun actionnaire (seul ou de concert) ne contrôle la Société.

Les membres du Groupe Fondateur et du Groupe Investisseur²⁶ ont conclu le 20 décembre 2002 un pacte d'actionnaires (tel que modifié par avenant en date du 3 décembre 2007) venant à échéance le 31 décembre 2012 sous réserve d'une résiliation anticipée dans le cadre de l'admission des actions Astellia aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. A la connaissance de la Société, il n'est pas prévu que les actionnaires de la Société (ou certains d'entre eux) concluent un nouveau pacte d'actionnaires devant les lier à l'issue de celui qui sera résilié.

A la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire seul ne détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote dans la Société ;
- il n'existe aucun accord entre les actionnaires conférant à un actionnaire la majorité des droits de vote dans la Société ;
- aucun actionnaire n'est en mesure de déterminer les décisions des actionnaires de la Société sur la seule base des droits de vote dont il est titulaire dans la Société ; et
- aucun actionnaire ne dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration de la Société.

19.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

²⁶ Les fonds communs de placement gérés par le CM-CIC Capital Privé ont adhéré au pacte d'actionnaires en qualité de membres du Groupe Investisseur par acte en date du 10 juillet 2003.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de la présente Offering Circular, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

19.5 Etat des nantissements d'actions et valeurs mobilières de la Société

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date de la présente Offering Circular, aucun nantissement, aucune garantie et aucune sûreté portant sur les actions ou valeurs mobilières de la Société²⁷.

²⁷ Pour une description des nantissements portant sur des actifs appartenant à la Société, voir le paragraphe 4.5.1.

20. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Au cours de la période couverte par les informations financières historiques, la Société a conclu avec les sociétés Edixia²⁸ et Astellia Inc. les conventions visées dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes de la Société visés au paragraphe 21.4 ci-dessous.

Au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2007, la Société n'a pas procédé à la conclusion de nouvelles conventions relevant du présent chapitre.

²⁸ Etant ici rappelé que plus aucune des conventions conclues avec Edixia n'est encore en vigueur depuis le 31 juillet 2006.

21. INFORMATIONS FINANCIERES

21.1 Informations financières historiques

21.1.1 Comptes sociaux semestriels arrêtés le 30 juin 2007

➤ Bilan au 30 juin 2007

Bilan actif

En euros	Brut	Amort. Prov.	30 juin 2007	31 décembre 2006
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	1.049.181	1.016.873	32.308	33.326
Fonds commercial ⁽¹⁾	3.690.875		3.690.875	2.515.244
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total Immobilisations corporelles	4.740.057	1.016.873	3.723.184	2.548.570
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. outil	545.868	337.827	208.040	209.826
Autres immobilisations corporelles	559.105	258.116	300.989	297.663
Immobilisations en cours	1.750		1.750	
Avances et acomptes				
Total Immobil. financières⁽²⁾	1.106.724	595.944	510.780	507.490
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations	37.692	37.692		
Créances rattachées à des particip.				
Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	440		440	440
Autres immobilisations financières				
Total	70.006	3.120	66.886	59.403
	108.139	40.812	67.326	59.843
Total de l'actif immobilisé	5.954.920	1.653.630	4.301.290	3.115.904

ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Matières premières, approvisionnement	1.580.401	175.642	1.404.758	1.467.950
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaire et finis				
Marchandises				
Total	1.580.401	175.642	1.404.758	1.467.950
Avances & ac. versés/commandes	6.531	2.512	4.018	28.670
Créances⁽³⁾				
Clients comptes rattachés	5.354.472	168.666	5.185.806	8.692.075
Autres créances	778.037	179.239	598.798	960.609
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total	6.132.510		5.784.605	9.652.684
Divers		347.905		
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	100.088		100.088	824.997
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8.686.597		8.686.597	5.716.84
Total	8.786.686		8.786.686	6.541.839
Charges constatées d'avance	138.812		138.812	117.031
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance	16.644.941	526.060	16.118.881	17.808.176
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion actif	1.930		1.930	10.726
Total de l'actif	22.601.792	2.179.690	20.422.102	20.934.807

Renvois :

⁽¹⁾ dont droit au bail

⁽²⁾ dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (21.256 euros)

⁽³⁾ dont créances à plus d'un an (brut)

Bilan passif

		30 juin 2007	31 décembre 2006
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 1.004.100)		1.004.100	200.820
Primes d'émission, de fusion, d'apport		3.759.353	4.562.633
Ecart de réévaluation			
Réserve légale		20.082	20.082
Réserves statutaires		4.588.895	5.358.129
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)		1.000.780	2.222.984
Situation nette avant répartition		10.373.211	12.364.648
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées		4.825	
Total		10.378.036	12.364.648
AUTRES FONDS PROPRES			
Titres participatifs			
Avances conditionnées			
Total			
PROVISIONS			
Provisions pour risques		1.854	10.726
Provisions pour charges		44.957	100.000
Total		46.811	110.726
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾		1.519.264	436.997
Emprunts et dettes financières divers ⁽³⁾		5.326	1.754
Total		1.524.590	438.752
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours ⁽¹⁾		36.420	3.300
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1.320.939	1.528.167
Dettes fiscales et sociales		2.512.687	2.848.694
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		80.599	12.352
Autres dettes		3.093.153	41.659
Instruments de trésorerie			
Total		7.007.380	4.430.874
Produits constatés d'avance		1.428.787	3.586.505
Total des dettes et produits constatés d'avance		9.997.178	8.459.432
Ecart de conversion passif		75	
Total du passif		20.422.102	20.934.807
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1)	à plus d'un an	1.139.054	279.970
	à moins d'un an	8.821.703	8.176.162
Renvois : ⁽²⁾ dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
⁽³⁾ dont emprunts participatifs			

➤ Compte de résultat au 30 juin 2007

	30 juin 2007			31 décembre 2006	30 juin 2006
	France	Exportation	Total		
Ventes marchandises					
Production vendue biens	3.060.694	4.405.512	7.466.207	12.710.678	5.713.147
Services	731.176	1.264.024	1.995.201	3.788.768	1.703.249
Chiffre d'affaires net	3.791.871	5.669.537	9.461.408	16.499.447	7.416.397
Production stockée			29.156	170.844	12.700
Production immobilisée					
Produits nets partiels sur opérations à long terme					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			184.965	55.290	33.007
Autres produits			10	4.808	1.981
Total des produits d'exploitation			9.675.541	16.730.390	7.464.085
Marchandises Achats Variations de stocks					
Matières premières et autres approvisionnements		Achats Variations de stocks	1.267.258 - 15.318	2.968.755 - 305.409	1.635.270 - 531.737
Autres achats et charges externes (3)			2.115.620	3.748.649	1.621.494
Impôt, taxes et versements assimilés			243.923	423.585	183.717
Salaires & traitements			2.851.038	4.378.555	2.006.751
Charges sociales			1.103.420	1.696.230	778.609
Dotations sur immobilisations amortissements provisions			183.817	323.386	112.671
		sur actif circulant	269.919	176.373	131.991
		pour risques et charges		100.000	
Autres charges			15.826	52.290	25.161
Total des charges d'exploitation			8.035.506	13.562.416	5.963.930
RESULTAT D'EXPLOITATION		A	1.640.034	3.167.974	1.500.154
Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
Perte supportée bénéfice transféré		C			
Produits financiers de participations (4)					
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
Autres intérêts et produits assimilés (4)			12.539	6.675	2.754
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			10.726	20.910	20.910
Différences positives de change			553	2.829	- 3.073
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			123.586	145.999	60.945
Total des produits financiers			147.405	176.414	81.536
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts & charges assimilées (5)			1.854	13.846	
Différences négatives de change			18.685	11.441	8.353
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			29.585	41.263	11.832
Total des charges financières			50.126	66.551	20.186
RESULTAT FINANCIER		D	97.279	109.863	61.350
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		E	1.737.314	3.277.837	1.561.505
(+/- A +/- B - C +/- D)					

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	4.740	402
Produits exceptionnels sur opérations en capital			25.687	
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Total des produits exceptionnels		0	30.427	402
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			3.994	- 33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		10.914		
Total des charges exceptionnelles		10.914	3.994	- 33
RESULTAT EXCEPTIONNEL	F	- 10.914	26.433	436
Participation des salariés aux résultats	G	524.216	766.454	389.460
Impôts sur les bénéfices	H	201.403	314.832	157.416
BENEFICE OU PERTE (+/- E +/-F – G – H)		1.000.780	2.222.984	1.015.066
(1) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidences après impôt des corrections d'erreurs				
(2) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidences après impôt des corrections d'erreurs				
(3) Y compris redevances de crédit bail mobilier redevances de crédit bail immobilier				
(4) Dont produits concernant les entreprises liées				
(5) Dont Intérêts concernant les entreprises liées				

➤ Annexes aux comptes arrêtés le 30 juin 2007

1. Faits majeurs

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de la période sont les suivants :

1.1.1 SAS Acurio

– *Prise de participation de 100 % de la société « Acurio ».*

Le 16 mars 2007 la société Astellia a acquis l'intégralité de la société Acurio, société par actions simplifiées au capital de 60.000 euros dont le siège social est sis Village des Entrepreneurs, 461 rue Saint Léonard 49000 Angers. Cette acquisition a été faite au prix de 1.300.000 euros.

A ce prix de base est attachée une clause de complément de prix. (Voir note 4.1.1 ci-après)

– *Acquisition par transmission universelle de patrimoine de la société « Acurio »*

La société Astellia a recueilli par transmission universelle de patrimoine, conformément au régime défini par l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil, les éléments actifs et passifs de sa filiale à 100 % la société Acurio. (Voir note 2.1.5.2.)

Cette opération a pris effet le 30 juin 2007 ; fiscalement, cette opération a rétroagi au 1^{er} janvier 2007.

1.1.2 Augmentation de capital

Une augmentation de capital de 803.280 euros à été réalisée en date du 29 juin 2007 par prélèvement sur la prime de fusion de 803.280 euros. (Voir note 2.2.2.1)

1.1.3 Emprunts nouveaux

Trois emprunts ont été contractés en 2007.

– Les deux premiers pour un montant cumulé de 1.000.000 euros affectés au financement de l'acquisition de la société Acurio.

– 200.000 euros affectés au financement d'investissements courants.

1.1.4 Introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris

Un document de base a été enregistré par l'AMF le 16 juillet 2007 sous le numéro I.07-131.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.3 Autres informations

– *Situation arrêtée au 30 juin 2007 : Modalités*

Cette situation couvre la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007.

Elle est établie selon les mêmes règles et principes comptables qui régissent l'établissement des comptes annuels.

– *Jeune Entreprise Innovante*

La société bénéficie depuis le 1^{er} janvier 2004 du statut de jeune Entreprise Innovante prévu par les articles 44 sexies 0 A, 44 sexies A et 223 nonies A du Code général des impôts.

Ce régime court, à compter de la création de l'entreprise, sur une période de huit ans ; en conséquence Astellia cessera d'être éligible au statut des jeunes entreprises innovantes le 31 décembre 2007.

– *Crédit Impôt recherche*

Au 30 juin 2007, le Crédit d'impôt recherche a été calculé en fonction du seul volume des dépenses engagées, soit 10%, de celles-ci, représentant un montant de 147.738 euros. Il ne sera possible d'évaluer le différentiel de dépenses engagées en 2007 par rapport à 2006 qu'à la clôture des comptes de l'exercice 2007.

Pour mémoire, le crédit d'impôt recherche calculé au 31/12/2006 se ventilait de la manière suivante :

- Part en volume (10%) : 258.233 euros
- Part en accroissement (40%) : 291.360 euros

2. Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations		
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP	Frais d'établissement R&D	TOTAL 1			
	Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	3.543.643	1.208.003	
Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre (dont composant)			
		Sur sol d'autrui (dont composant)			
	Installations générales, agencement et aménagement des constructions (dont composant)				
	Autres immob. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage ind.	467.287	85.133	
		Installations générales, agencements, divers	93.047	17.319	
		Autres matériel de transport			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	384.266	75.143	
		Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations corporelles en cours			1.750	
	Avances et acomptes				
TOTAL 3		944.600	179.346		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		37.692		
	Autres titres immobilisés		440		
	Prêt & autres immobilisations financières		62.523	12.486	
TOTAL 4		100.656	12.486		
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		4.588.900	1.399.836		
CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors services ou résultant d'une mise en équivalence		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL 1			
	Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	11.590	4.740.057	
Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Installations générales, agencement et aménagement des constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage ind.		6.551	545.868	
	Autres immob. corporelles	Installations générales, agencements, divers	7.782	102.583	
		Autres matériel de transport			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	2.888	456.521	
		Emballages récupérables et divers			
		Immobilisations corporelles en cours			1.750
	Avances et acomptes				
TOTAL 3		17.222	1.106.724		
FINANCIERE S	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			37.692	
	Autres titres immobilisés			440	
	Prêt & autres immobilisations financières		5.003	70.006	
TOTAL 4		5.003	108.139		
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		33.815	5.954.920		

2.1.2 Tableau des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DEIMINUTION DE L'ACTIF)			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL 1				
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2	999.316	29.147	11.590	1.016.873
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement et aménagement des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage ind.		272.111	72.268	6.551	337.827
Autres immob. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements, divers	6.242	11.129	7.782	9.590
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	174.052	77.361	2.888	248.525
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL 3		452.406	160.759	17.222	595.944
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)		1.451.722	189.906	28.812	1.612.817

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Col. 1 Différentiel de durée	Col. 2 Mode dégressif	Col. 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Col. 4 Différentiel de durée	Col. 5 Mode dégressif	Col. 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL 1						
Autres postes d'immo. incorporelles	TOTAL 2						
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. amén. divers							
Installations techniques, matériel et outillage ind.			3.337				3.337
Autres immob. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements, divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		1.488				1.488
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL 3			4.825				4.825
TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)			4.825				4.825
TOTAL GENERAL non ventilé (1 + 2 + 3)							
CADRE C							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 *Logiciels et Dépôt de marque*

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Logiciels : Valeurs brutes : 1.048.926 euros (valeurs nettes : 32.168 euros)

2.1.3.2 *Amortissement*

Parmi les immobilisations incorporelles, seuls les logiciels font l'objet d'un amortissement calculé en fonction de leur durée d'utilisation par l'entreprise, à savoir :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	de 1 à 3 ans

2.1.3.3 *Frais de recherche et de développement*

Les coûts de développement sont intégralement comptabilisés en charge.

Pour le premier semestre 2007, ils représentent 1.477.379 euros (*montants correspondants aux seuls critères retenus pour le calcul du Crédit impôt recherche*).

2.1.3.4 *Fonds commercial*

Les éléments inscrits en « fonds commercial » sont les suivants :

- Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquise le 01/04/2000.

Valeur : **15.244.90 euros**.

- Eléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA Qositel par voie de fusion absorption le 20/12/ 2002.

Valeur : **2.500.000 euros**.

- Est également inscrit dans la rubrique du fonds de commerce le mali de confusion lié à l'opération de Confusion de patrimoine de la filiale Acurio (Voir note 2.1.5.2)

Valeur : **1.175.631 euros**

2.1.3.5 *Dépréciation*

Aucun indice de perte de valeur notable d'un actif incorporel n'a été relevé à l'encontre des différentes composantes sujettes à dépréciation.

2.1.4 Immobilisations corporelles

2.1.4.1 *Evaluation*

- Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition sont compris dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.1.4.2 *Amortissement*

Le plan d'amortissement de chaque immobilisation dépend de sa propre utilisation ainsi que des avantages économiques qu'elle procure.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	De 5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	De 3 à 10 ans
Réseau informatique interne	Linéaire	De 3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	De 8 à 10 ans

Jusqu'en 2006, l'amortissement dégressif était retenu en tant qu'amortissement économique pour certaines immobilisations, notamment pour le matériel informatique.

Depuis 2007, la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement dérogatoire est inscrite en amortissement dérogatoire : compte 145, valeur au 30 juin 2007 : 4.825 euros.

2.1.5 Immobilisations financières

2.1.5.1 *Titres de filiales et participations*

- Liste des filiales et participations

Tableau page suivante

- Mouvements principaux

Les mouvements de la période concernent la prise de contrôle de la société « Acurio » en mars 2007.

Cette participation a été soldée via les opérations consécutives à la confusion de patrimoine réalisée au 30 juin 2007.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
Filiales et participations											
ASTELLIA Inc											
<i>En dollars US</i>											
	51 000	- 876 647	100 %	51 000				0	- 216 232	0	
<i>En euros (cours 1.3505)</i>											
		- 649 069		37 696	Déprécié à 100%			0	- 160 098	0	

2.1.5.2 Informations relatives à l'opération de confusion de patrimoine de la société Acurio

Les actifs et passifs composant le patrimoine de la SAS Acurio transmis par transmission universelle de patrimoine conformément au régime défini par l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil sont les suivants :

– Les actifs s'élèvent à :	307.482 euros
– Les passifs s'élèvent à :	102.513 euros
Soit un actif net de :	204.969 euros
<i>L'écart constaté entre :</i>	
– L'actif net transmis, soit :	204.969 euros
– Et la valeur comptable des titres de la société dissoute dans le bilan de la société confondante, soit :	1.300.000 euros
Constitue un mali technique de confusion de :	1.095.031 euros
Auquel s'ajoute un complément lié à la clause de révision de prix pour	80.599 euros
Total	1.175.631 euros

Ce mali technique est comptabilisé en immobilisation incorporelle dans un sous compte 207000

Observation

Une clause de révision de prix est attachée à l'opération d'acquisition de la société Acurio. (voir note n° 4.1.1)

Le montant indiqué ci-dessus pour 80.599 euros correspond à l'actualisation connue de la clause au 30 juin 2007.

La valeur du mali technique de confusion sera définitivement arrêtée après le calcul exact du prix d'acquisition.

2.1.5.3 Autres Créances

- Classement par échéance

Voir le tableau sous l'annexe 2.2.5.1 ci-dessous.

– Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

		Montant concernant les entreprises	
		liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Créances clients et comptes rattachés			290.793,66
Provision à hauteur de 50%			-145.396,33
	Soit Compte client Net		145.397,33
Compte courant – Valeur Brute			361.561,20
Provisionné à hauteur de 50%			-179.239,13
	Soit un montant net de		182.322,07
Charges financières			
Produits financiers			2.724

2.1.6 Stocks

2.1.6.1 *Etat des stocks*

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	1.580.401	175.642	1.404.759
	Total	175.642	1.404.759

Méthode de dépréciation utilisée :

La dépréciation s'apprécie par article selon leur degré d'obsolescence technique.

Cette dernière est appréciée par les services techniques de la société.

Les taux de dépréciation sont compris entre 25% et 100 %

2.1.6.2 *Evaluation des Stocks de produits achetés*

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, après déduction des remises rabais commerciaux obtenus, les droits de douane et taxes non récupérables.

Les frais de transport de manutention et autres coûts directs sont également incorporés

2.1.7 Créances

2.1.7.1 *Classement par échéance*

Voir le tableau sous l'annexe 2.2.5.1 ci-dessous.

2.1.7.2 *Autres informations significatives*

- Créances ayant enregistré un écart de conversion en monnaie étrangère

Le total des créances en monnaie étrangère (dollars US) comptabilisées à hauteur de 315.338 euros ont fait l'objet d'une provision pour écart de change de 1.854 euros.

Cours du dollar US au 30 juin 2007 : 1,3505 euros.

2.1.8 Disponibilités et divers

2.1.8.1 *Différences d'évaluation sur valeurs mobilières de placement*

Diverses valeurs mobilières : 100.088 euros

La valeur liquidative des placements ressort à **105.664** euros.

2.1.9 Comptes de régularisation

2.1.9.1 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 138.813 euros.
Elles se rapportent à diverses charges d'exploitation.

2.2 **Passif**

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2006	+	-	30/06/2007
Capital	200.820	803.280		1.004.100
Primes, réserves	9.940.844		1.572.514 (1)	8.368.331
Report à nouveau				
Résultat	2.222.984	1.000.780	2.222.984 (2)	1.000.780
Subventions d'investissement				
Provisions règlementées		4.825		4.825
Autres				
Total	12.364.648			10.378.036

(1) dont virement au compte capital social : 803.280 euros et prélèvement pour dividende voté par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2007 769.234 euros.

(2) Résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2006 mis en paiement début juillet 2007 conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale réunie le 29 juin 2007.

2.2.2 Capital

2.2.2.1 *Mouvements de l'exercice*

Le capital est composé de 2.008.200 actions de 0.50 Euros de valeur nominale.

Les mouvements intervenus sur la période (lors de l'assemblée du 29 juin 2007) sont les suivants :

- **Augmentation du capital**

Le capital social a été augmenté de 803.280 euros pour le porter de 200.820 euros à 1.004.100 euros par prélèvement d'une somme d'égal montant sur le compte « prime de fusion ».

Cette augmentation de capital a été réalisée par voie d'élévation de la valeur nominale des 20.082 actions initiales portées de 10 euros à 50 euros.

– **Division d'actions par échange et réduction de la valeur nominale**

La valeur nominale des actions a été réduite de 50 euros à 50 centimes d'euro par voie d'échange des 20 082 actions anciennes contre 2.008.200 actions nouvelles.

– **Droit de vote des actionnaires**

L'assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a décidé, sous condition suspensive de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, d'instaurer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ainsi, conformément aux dispositions du Code de Commerce, tous les actionnaires qui conserveraient leurs actions postérieurement à l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, bénéficieraient d'un droit de vote double de celui confié aux autres actions en cas de réalisation de ladite condition suspensive.

2.2.3 Autres capitaux propres

2.2.3.1 *Evaluations fiscales dérogatoires*

• Résultat de l'exercice	+	1.000.780
• Impôt sur les bénéfices (net de crédits d'impôts) et C.I.R	+	201.403
• Résultat avant impôt	=	1.202.183
• Variation des provisions réglementées		4.825
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		1.207.008
<i>(1) taux de droit commun applicable à l'exercice clos</i>		

– La méthode utilisée pour le calcul des amortissements dérogatoires est la différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire.

2.2.4 Provisions pour risques et charges

2.2.4.1 *Tableau des provisions pour risques et charges*

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour Pertes de Change	10.726		1.854	10.726			1.854
Provisions pour charges	100.000			55.043			44.957
Total	110.726		1.854	65.769			46.811

2.2.4.2 *Evaluation des provisions pour risques et charges*

Les provisions pour charges sont liées à des contrats clients.

2.2.4.3 Droits individuels à la formation

Droits individuels à la formation	Volume d'heures de formation
Cumul des droits acquis par les salariés au cours de la période	1.099
Cumul n'ayant pas fait l'objet d'une demande des salariés	4.582

2.2.4.4 Engagements pris en matière de retraite

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.		298.223	298.223

L'engagement de retraite est calculé en intégrant les variables suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.75%
- Taux d'évolution des rémunérations : 1.5%
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Convention collective Syntec

2.2.5 Dettes financières

2.2.5.1 Classement par échéance

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations						
	Prêts (1) (2)						
	Autres immobilisations financières		70.006	21.256	48.570		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		337.335	337.335			
	Autres créances clients		5.017.137	5.017.137			
	Créances représentative de titres prêtés (provision pour dépréciation antérieurement constituée)						
	Personnel et comptes rattachés		40.950	40.950			
	Sécurité sociales et autres organismes sociaux		1.013	1.013			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiés		195.239	195.239		
		Taxe sur la valeur ajoutée		147.746	147.746		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
	Groupes et associés		364.285	364.285			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		28.802	28.802				
Charges constatées d'avance		138.812	138.812				
TOTAUX		6.341.329	6.292.579	48.750			
RENOIS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice Remboursements obtenus en cours d'exercice					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)							
Autres Emprunts obligataires (1)							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	A un an maximum à l'origine	1.837	1.837				
	A plus d'un an à l'origine	1.517.426	398.371	1.119.054			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2).		5.326	5.326				
Fournisseurs et comptes rattachés		1.320.939	1.320.939				
Personnel et comptes rattachés		1.348.742	1.348.742				

Sécurité sociale et autres organismes sociaux		927.388	927.388		
Etat et autres collectivités publiques)	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	137.887	137.887		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	98.669	98.669		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		80.599	80.599		
Groupe et associés (2)		2.992.218	2.992.218		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		100.935	100.935		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		1.428.787	1.428.787		
TOTAUX		9.960.758	8.841.703	1.119.054	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	1.200.000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice)	151.121	Des explications concernant cette rubrique sont données dan la note n°2032	

2.2.5.2 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1.837
Emprunts et dettes financières divers	5.326
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	36.420
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	323.247
Dettes fournisseurs sur immobilisations	80.599
Dettes fiscales et sociales	1.300.629
Dettes intéressement	520.532
Autres dettes : Dividendes des à verser	2.992.218
Jetons de présence	10.000
Total	5.270.808

2.2.6 Comptes de régularisation

2.2.6.1 Composition des produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance se rapportent à deux types d'activités:

- Les produits de maintenance, de location pour lesquels les périodes de facturation sont clairement définies. (*Exemple : facturation en janvier 2007 de la maintenance pour l'ensemble de l'année 2007*).
- Les installations, logiciels et prestations dont le chiffre d'affaires est constaté lors de la reconnaissance des produits par les clients.

Au 30 juin 2007 les produits constatés d'avance ressortent à 1.428.787 euros. Ils se rapportent à :

- Prestations de maintenance et divers pour 603.134 euros
- Des livraisons d'installations pour 825.653 euros

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

3.1.1 Par marché géographique

Marché géographique	Montant
Export	54 %
France et Dom Tom	39 %
Union Européenne	7 %
Total	100 %

3.1.2 Par Secteur d'activité

Secteur d'activité	Montant
Produits matériels	56 %
Produits logiciels	23 %
Maintenance	10 %
Services	8 %
Formation	3 %
Total	100 %

3.2 Autres informations

3.2.1 Production immobilisée

La production immobilisée s'élève à 29.156 euros.
Cette production se rapporte à des matériels de test initialement comptabilisés en stocks.

3.2.2 Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges

Cette rubrique se rapportent à :

- Reprises de provision pour 168.122 euros
- Transferts de charges pour 16.843 euros.

3.3 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de **10.914** euros (en pertes) s'explique principalement par :

- Dotations aux amortissements suite à des mises au rebut de matériel : 6.089 euros
- Dotation amortissement dérogatoire : **4.825** euros.

(L'amortissement dérogatoire est constitué de la différence entre l'amortissement fiscal, calculé selon le mode dégressif, et l'amortissement économique, calculé selon le mode linéaire, pour certains matériels).

3.4 Impôt sur les bénéfices

3.4.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et intéressement)
Résultat avant impôts	1.737.314	- 535.130
Impôts : - au taux de 33.33 %	- 587.797	+ 178.376
- Crédit impôt (Retenue à la source)		+ 60.280
- Crédit impôt recherche (1)		+ 147.738
Résultat après impôts	1.149.517	- 148.736

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

(1) Le crédit impôt recherche du 30 juin 2007 correspond uniquement aux 10% liés au volume des dépenses éligibles.

3.4.2 Impôt différé

L'impôt payé d'avance au titre des charges non déductibles l'année de leur comptabilisation se compose comme suit :

Bases	- Contribution solidarité	9.549
	Taux d'imposition ⁽¹⁾ 33 1/3	
Créance d'impôt différé		3.183
	⁽¹⁾ taux de droit commun applicable à l'exercice clos	

L'impôt non comptabilisé à payer au titre des provisions réglementées à réintégrer ultérieurement dans l'assiette (ou au titre d'autres dispositions fiscales) se compose comme suit :

Provisions réglementées (amortissement dérogatoire)		4.825
Autres dispositions fiscales		
	Total base	4.825
Taux d'imposition [⁽¹⁾ ci-dessus]		
Dette d'impôt différé		1.608
Amortissements réputés différés :		Néant
Déficits reportables :		Néant
Moins-values à long terme :		

4. Autres informations

4.1 Engagements financiers

4.1.1 Engagements donnés

– **Nantissements**

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette
Emprunt bancaire BdB contracté en février 2004	Nantissement du fonds de commerce	14.940
Emprunt bancaire CIO contracté en avril 2007	Nantissement du fonds de commerce	477.402

– **Complément de prix (Earn out)**

L'achat de la société SAS Acurio est assorti d'une clause de complément de prix.

Le complément de prix sera égal à 10% du chiffre d'affaires HT réalisé à l'occasion de la commercialisation du logiciel « T&A ».

Le droit à complément de prix porte sur les commandes prises au cours des années 2007 et 2008.

Le complément de prix dû au titre de l'année 2007 sera payé courant janvier 2008 et celui dû au titre de l'année 2008 sera payé courant janvier 2009. Le complément connu au 30 juin 2007 a été comptabilisé pour 80.599 euros.

4.1.2 Engagements reçus

– Abandon créance consenti à la filiale Astellia Inc

En 2005 la société a accordé un abandon de créance à sa filiale d'une valeur de 212.321 euros.

Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune s'entend de la réalisation, par la société Astellia Inc de tous résultats nets bénéficiaires supérieurs au montant de la créance abandonnée au plus tard le 31/12/2008.

– Caution bancaire au titre de la convention de garantie actif et passif de la société Acurio reçue des cédants.

- 150.000 euros jusqu'au 31 Décembre 2007.
- 100.000 euros jusqu'au 31 Décembre 2008.

4.2 Effectif présent au 30 juin 2007

	Personnel salarié
Direction administrative et financière	9
Direction commerciale et marketing	22
Direction technique	99
Total	130

4.3 Accord d'intéressement et de participation.

Accord d'intéressement

La société a conclu en 2005 un accord d'intéressement dans le cadre des articles L.441-1 et suivants du Code du travail.

Cet accord viendra à échéance le 31 décembre 2007.

L'accord est mis en œuvre si le résultat courant avant impôt est supérieur à 3.5% du chiffre d'affaires.

La formule de calcul est la suivante :

(Résultat courant avant impôt – (0.035 du chiffre d'affaires)) x 50%

Le montant calculé est plafonné à 20% de la masse salariale.

Le montant est comptabilisé au compte 691000 pour 524.216 euros

Accord de participation

Aucun accord de participation n'a été conclu par la société en raison d'un accord d'intéressement antérieurement signé.

A l'échéance de l'accord d'intéressement un accord de participation sera mis en place selon les dispositions légales applicables.

4.4. Evénements postérieurs à la clôture

Un document de base a été enregistré par l'AMF le 16 juillet 2007 en vue d'une introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

➤ Informations complémentaires aux annexes aux comptes semestriels

Informations complémentaires relatives à l'opération de confusion de patrimoine de la société Acurio

Affectation extracomptable du mali technique aux actifs sous-jacents apportés

Identification du bien	Valeur comptable sociale (€)	Valeur réelle	Plus value latente	Affectation du mali au prorata des plus values latentes et dans la limite de celles-ci
	(1)	(2)	(2) - (1)	(3)
Actifs figurant dans les comptes de l'absorbée	Néant			
Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée				
Logiciel souche développé par ACURIO	Néant	1.175.631	1.175.631	1.175.631
Total	Néant	1.175.631	1.175.631	1.175.631

Détermination de la clause de révision de prix et du mali de confusion au 31 décembre 2007

Au 30 juin 2007, le mali technique de confusion intègre, à hauteur de 80.599 euros, la part du complément de prix acquise aux cessionnaires des actions Acurio au titre des commandes obtenues au cours du premier semestre de l'année 2007. Le solde du complément de prix est présenté parmi les engagements hors bilan évoqués au paragraphe 4.1.1 de l'annexe aux comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2007.

Au 31 décembre 2007, le complément de prix fera l'objet d'un calcul tenant compte des commandes du logiciel T & A acquises au cours de l'année 2007 et d'une évaluation des commandes à obtenir jusqu'au 31 décembre 2008. Il en résultera l'inscription d'un complément de mali de confusion ayant pour contrepartie l'inscription au passif d'une dette sur immobilisations.

L'arrêté des comptes au 31 décembre 2008, comportera l'ajustement de la valeur définitive du mali de fusion.

Modalités de dépréciation du mali de confusion

La valeur du logiciel souche développé par ACURIO sera attestée par le maintien d'une commercialisation significative dans le domaine de compétence couvert par ce savoir-faire logiciel.

La Société envisage d'assurer le suivi de la valorisation de cet actif en mettant notamment en oeuvre des méthodes et des analyses telles que :

- évaluation des coûts nécessaires pour aboutir à la mise à disposition d'une technologie analogue en tenant compte du risque de banalisation de celle-ci ;
- évaluation de la valeur de marché correspondant aux bénéfices pouvant résulter de l'exploitation commerciale exclusive de ce savoir-faire, au travers des ventes du logiciel T&A, de ses versions ultérieures et des futures applications qui seront basées sur cette expertise technologique ;
- évaluation des flux de trésorerie générés par la commercialisation de ce logiciel et ses dérivés et tenant compte des coûts générés par la maintenance de cette solution.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs indices de perte de valeur viendraient à se révéler suite à ces démarches, la Société aurait recours à l'avis d'un expert pour apprécier le niveau de dépréciation nécessaire à la sincérité de ses comptes annuels.

Tableau de variation des flux de trésorerie

Montants en milliers d'euros	30 juin 2007	30 juin 2006 ²⁹
Flux de trésoreries liés à l'activité		
Résultat net	1.001	1.015
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
. Dotations aux amortissements et provisions	467	245
. Reprises des amortissements et provisions	-179	-21
. Variation des impôts différés		
. Plus-values de cession, nettes d'impôt		
. Impôts différés		
. Subventions virées au résultat		
Marge brute d'autofinancement	1.289	1.239
Variation des frais financiers		
Variation des intérêts courus non échus	-1	1
Variation des stocks	-15	-532
Variation des créances liées à l'activité	3.857	1.554
Variation des dettes liées à l'activité	2.576	-953
Variation des charges et produits constatés d'avance	-2.179	-708
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	4.238	-638
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5.527	601
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1.204	-41
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-158	-151
Subventions d'investissement encaissées/remboursées		
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières	-7	-1
Encaissement sur cessions et réductions d'immobilisations financières		
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1.369	-193
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	-2.992	-241
Variation des concours bancaires assimilés à du financement	-3	1
Variation des autres fonds propres		
Emissions d'emprunts	1.232	150
Remboursements d'emprunts	-150	-54
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-1.913	-144
Variation de la trésorerie	2.245	264
Trésorerie d'ouverture	6.542	4.970

²⁹ Les chiffres 2006 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'une revue d'examen limité de la part du commissaire aux comptes de la Société. Cf. précision du commissaire au compte à la section 20.2.3 de la présente Offering Circular.

Trésorerie de clôture

8.787

5.234

Tableau de variation des fonds propres

En euros	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Ouverture au 01/01/2007	200.820	4.562.633	20.082	5.358.128	0	2.222.984	12.364.647
Augmentation de capital	803.280	-803.280					
Résultat de la période						1.000.780	1.000.780
Affectation résultat				-769.234		-2.222.984	-2.992.218
Solde clôture 30/06/2007	1.004.100	3.759.353	20.082	4.588.894	0	1.000.780	10.373.209

21.1.2 Comptes sociaux clos le 31 décembre 2006

➤ Bilan au 31 décembre 2006

Bilan actif

En euros	Brut	Amort. Dépr	31/12/06	31/12/05
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	1.028.398	995.072	33.326	84.757
Autres immobilisations incorporelles	2.515.244		2.515.244	2.515.244
Avances et acomptes/Immo. incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. outil				
Autres immobilisations corporelles	467.287	257.460	209.826	111.513
Immobilisations en cours	477.313	179.649	297.663	62.699
Avances et acomptes				
Immobil. financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.	37.692	37.692		
Autres titres immobilisés				
Prêts	440		440	440
Autres immobilisations financières	62.523	3.120	59.403	57.489
TOTAL (I)	4.588.900	1.472.995	3.115.904	2.832.144
ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Matières premières, approvision.	1.565.082	97131	1.467.950	1.171.729
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaire et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes	28.670		28.670	62.819
Créances				
Clients comptes rattachés	8.841.730	149.654	8.692.075	7.077.115
Autres créances	1.083.043	122 433	960.609	200.452
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	824.997		824.997	449.281
Disponibilités	5.716.841		5.716.841	4.520.237
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	117.031		117 031	62.249
TOTAL (II)	18 177 397	369 220	17 808 176	13 543 884

Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de rembt obligations (IV)	10.726		10.726	
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à IV)	22.777.023	1.842.216	20.934.807	16.376.029

Bilan passif

			31/12/06	31/12/05
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel			200.820	200.820
Primes d'émission, de fusion, d'apport			4.562.633	4.562.633
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale			20.082	20.082
Réserves statutaires ou contractuelles			5.358.129	3.208.101
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
			2.222.984	2.391.011
RESULTAT EXERCICE (Bénéfice ou perte)				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)			12.364.648	10.382.648
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques			10.726	20.910
Provisions pour charges			100.000	
TOTAL (III)			110.726	20.910
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			436.997	261.607
Emprunts et dettes financières divers			1.754	1.770
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			3.300	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1.528.167	1.553.490
Dettes fiscales et sociales			2.848.694	2.483.337
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			12.352	
Autres dettes			41.659	
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance			3.586.505	1.672.266
TOTAL (IV)			8.459.432	5.972.471
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)			20.934.807	16.376.029

➤ Compte de résultat au 31 décembre 2006

	31/12/06		Total	31/12/05
	France	Exportation		
Ventes marchandises				
Production vendue de biens	4.229.1	8.481.540	12.710.678	9.826.539
Prod. vend de services	38	2.013.490	3.788.768	2.464.032
	1.775.2			
	78			
Chiffres d'affaires net	6.004.4	10 495 030	16 499 447	12.290.572
	16			
Production stockée				
Production immobilisée			170.844	
Subventions d'exploitation				15.000
Reprise/amortis. & provision transfert de charges			55.290	99.916
Autres produits (1)			4.808	140
Total produits d'exploitation (2)			16.730.390	12.405.629
Achats marchandises				
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnement			2.968.755	1.931.994
Variation stock matières premières & approvisionnement			- 305.409	- 601.292
Autres achats et charges externes (3)			3.748.649	2.118.358
Impôt, taxes et versements assimilés			423.585	289.833
Salaires & traitements			4.378.555	3.251.205
Charges sociales			1.696.230	1.235.275
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			323.386	199.944
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant			176.373	147.262
Dotations aux provisions			100.000	
Autres charges			52.290	127.406
Total charges d'exploitation (4)			13.562.416	8.699.985
RESULTAT D'EXPLOITATION			3.167.974	3.705.643
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			6.675	2.359
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			20.910	
Différences positives de change			2.829	14.166
Produits nets sur cessions de v.m.p.			145.999	87.325
Total des produits financiers			176.414	103.852
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			13.846	58.602
Intérêts & charges assimilées (6)			11.441	8.914
Différences négatives de change			41.263	459
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			66.551	67.975
RESULTAT FINANCIER			109.863	35.876
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			3.277.837	3.741.519

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4.740	18
Produits exceptionnels sur opérations en capital	25.687	
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges		
Total produits exceptionnels (7)	30.427	18
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)		832
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3.994	212.320
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
Total charges exceptionnelles (7)	3.994	213.152
RESULTAT EXCEPTIONNEL	26.433	- 213.134
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	766.454	563.143
Impôts sur les bénéfices	314.832	574.230
TOTAL DES PRODUITS	16.937.233	12.509.500
TOTAL DES CHARGES	14.714.248	10.118.487
BENEFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)	2.222.984	2.391.012

(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme

(2) Produits de locations immobilières

(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))

(3) Crédit bail mobilier

(3) Crédit bail immobilier

(4) Charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))

(5) Produits concernant les entreprises liées

(6) Intérêts concernant les entreprises liées

55.290

99.916

(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général

(9) Transfert de charges

(10) Cotisations pers. Expl. (Primes et cot.)

51.458

127.371

(11) Redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)

(12) Redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
V.N.C. et prix de cession d'éléments d'actif	3.985	25.683
Autres charges et produits exceptionnels	9	4
Autres prodts except./opérations de gestion		4.740
<i>Total</i>	<i>3.994</i>	<i>30.427</i>
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

➤ Annexes aux comptes sociaux clos le 31 décembre 2006

Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2006 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

– *Méthodes et règles d'évaluation*

Immobilisations incorporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation incorporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée.

Fonds commercial

Sa valorisation fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

Coûts de développement

Les coûts de développement sont intégralement passés en charge sur la période où ils sont engagés.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les éléments incorporels sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise, à savoir :

	Durée
Dépôt de marque	10 ans
Logiciels	12 mois à 3 ans

Immobilisations corporelles

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle acquise séparément est constitué de :

- son prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, et
- de tous les coûts directement attribuables à engagés pour mettre l'actif en place et en état de

fonctionner.

Le coût d'une immobilisation produite suit les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Le coût de production comprend toutes les charges directes et indirectes qui sont rattachées à la production du bien.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles qui ont des utilisations différentes, qui procurent des avantages économiques selon des rythmes différents, ou qui doivent faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, sont comptabilisés séparément et font l'objet d'un plan d'amortissement propre.

Les méthodes comptables retenues et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

	Durée	Méthode
Installations techniques - Matériel et outillage	3 à 5 ans	L/D
Installations générales	5 à 10 ans	L/D
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	L/D
Mobilier	5 à 10 ans	L

L linéaire

D Dégressif (pour les PME)

A autres (à détailler)

Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, la valeur d'utilité de chaque ligne de titres est appréciée sur la base :

- des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives d'avenir

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition selon les méthodes suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	PMUP

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlements, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directs attribuables à l'acquisition.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour dépréciation pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Elles ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Opérations en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes «écarts de conversion».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes :

Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif à leur valeur d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Provisions

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour pertes de change : 10 726 €
- Les provisions pour charges liées à des contrats clients : 100 000 €

Indemnité de départ à la retraite

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2006 à la somme de 202 504 €.

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Le montant mentionné en engagements hors bilan est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode de calcul choisie : rétrospective
- Table de mortalité : INSEE 2003
- Taux de rendement : 4,11 %
- Taux d'inflation : 1,50 %
- Taux d'actualisation : 2,57 %
- Convention collective : Syntec
- Age conventionnel de départ : 65 ans
- Conditions de départ : Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Le calcul est effectué charges sociales incluses.

Reconnaissance des produits

Le fait générateur de la comptabilisation du chiffre d'affaires est la livraison du produit ou la réalisation de la prestation.

Produits constatés d'avance : les facturations de 2006 relatives à des livraisons de 2007 sont comptabilisées en produits constatés d'avance.

Informations complémentaires pour donner l'image fidèle

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

2. Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations
		Réévaluation exercice Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D		
TOTAL 1		
Autres postes d'immo. Incorporelles	3.487.237	66.911
TOTAL 2		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Construction sur sol d'autrui		
Constructions, installations générales, agencement		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	260.897	210.904
Installations générales, agencements, divers	7.320	85.727
Autres matériel de transport		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	147.373	245.675
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours		
Avances et acomptes		
TOTAL 3	415.590	542.306
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations	37.692	
Autres titres immobilisés	440	
Prêt & autres immobilisations financières	57.489	6.892
TOTAL 4	95.622	6.892
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	3.998.450	616.109

CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
		Par virement	Par cession		
Frais d'établissement R&D TOTAL 1					
Autres postes d'immo. Incorporables TOTAL 2			10	3.543.643	
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. Gales, agencts, et am. Const				
	Installations techniques matériel et outillage		4.	467.287	
	Inst. Gales., agencts, aménrgts divers			93.047	
Autres immo. corporelles	Matériel de transport				
	Matériel de bureau & informatique		8.	384.266	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances & Acomptes				
TOTAL 3			13	944.600	
Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			37.692	
	Autres titres immobilisé			440	
	Prêts & autres immobilisations financières		1.	62.523	
TOTAL 4			1.	100.656	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)			25	4.588.900	

3. Etat des amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables	Montant de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice	
Frais d'établissement et de développement					
TOTAL 1					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL 2		887.235	118.342	10.505	995.072
	Terrains				
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	149.383	112.592	4.515	257.460
Autres immobilisations corporelles	installations générales	854	5.388		6242
	matériel de transport				
	matériel de bureau emballages récupérables	91.140	87.064	4.797	173.407
TOTAL 3		241.377	205.044	9.312	437.110
TOTAL GENERAL (1+2+3)		1.128.613	323.386	19.817	1.432.183

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
Immobilisations amortissables	DOTATIONS	REPRISES	Mouvements des amortissements à la	

fin de
l'exercice

	Colonne 1 Différen- tiel de durée	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amort. fiscal exception- nel	Colonne 4 Différen- tiel de durée	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amort. fiscal exception- nel
Frais d'établissements						
TOTAL 1						
Autres immob. incorporelles						
TOTAL 2						
Terrains						
Sur sol propre						
Sur sol d'autrui						
Inst. Gales, agenc. et am. Des const.						
onstruction						
Inst. Techniques mat et outillage						
Inst. gales, agenc. Am. divers						
autres immob.						
Materiel de transport Mat. Bureau et inform. Mobilier Emballages récup. et divers						
TOTAL 3						
TOTAL GENERAL (1+2+3)						
Total général non ventilé des dotations						
Total général non ventilé des reprises						
Total général non ventilé dotations + reprises						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

	Montant net au début de l'exercice	Augmentation	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

4. Etat des provisions

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augment ations dotations de l'exercice	Diminu- tions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				

PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	20.910	10.726	20.910	10.726
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		100.000		100.000
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	20.910	110.726	20.910	110.726
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participations	37.692			37.692
Dépréciations autres immobilisations financières		3.120		3.120
Dépréciations stocks et en cours	87.942	9.188		97.131
Dépréciations comptes clients	83.526	66.128		149.654
Autres dépréciations	21.377	101.056		122.433
DEPRECIATIONS	230.539	179.493		410.033
TOTAL GENERAL	251.449	290.219	20.910	520.759
Dotations et reprises d'exploitation		276.373		
Dotations et reprises financières		13.846	20.910	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

5. Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	62.523		62.523
	Clients douteux ou litigieux	283.365	283.365	
	Autres créances clients	8.558.365	8.558.365	
	Créances r. de titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	38.150	38.150	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2.124	2.124	
	Etats et autres collectivités	688.210	688.210	
	Impôts sur les bénéfices	104.005	104.005	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	publiques			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	247.950	247.950	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	2.602	2.602	
	Charges constatées d'avance	117.031	117.031	
	TOTAUX	10.104.328	10.041.804	62.523
Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés				
CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
	Emprunts obligataires convertibles			

Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	A 2 ans max. à l'origine	1.116	1.116	
	A plus de 2 ans à l'origine	435.881	155.912	279.970
Emprunts et dettes financiers divers				
		1.754	1.754	
Fournisseurs et comptes rattachés				
		1.528.167	1.528.167	
Personnel et comptes rattachés				
		1.530.847	1.530.847	
Sécurité sociales et autres organismes sociaux				
Etat des autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices			
	Taxe sur valeur ajoutée	484.123	484.123	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	59.443	59.443	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
		12.352	12.352	
Groupe et associés				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		41.659	41.659	
Dette représentative de titres emp.				
Produits constatés d'avance		3.586.505	3.586.505	
TOTAUX		8.456.132	8.176.162	279.970
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
		300.000		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
		124.747		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

6. Détail des produits et des charges

Produits à recevoir : Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan.

418100	Clients fact. à établir		1.191.257,78
Créances clients et comptes rattachés			1.191.257,78
409800	Fourniss. rrr à obtenir	2.602,77	5,98
438700	Org. soc.prod. à recevoir	1.644,55	1.432,08
455800	Associés intérêts courus	3.082,97	644,00
Autres créances		7.330,29	2.082,06
518700	Intérêts courus à recevoir	13.216,96	6.128,70
Disponibilités		13.216,96	6.128,70
Total		20.547,25	1.199.468,54

Charges constatées d'avance :

486000	Charges constat. d'avance	117.031,26	62.249,03
Total		117.031,26	62.249,03

Charges à payer : Montants des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

518600	Intérêts courus à payer	1.116,10	978,36
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1.116,10	978,36
168880	Int. courus.aut. empr. & det	1.754,78	960,00
Emprunts et dettes financières diverses		1.754,78	960,00
408100	Fourn. fact. Non parvenues	251.109,20	467.094,33
408400	Fourn. immos fact non parv.	12.352,82	
Dettes fournisseurs et compte rattachés		263.462,02	467.094,33
428200	Congés à payer	424.110,73	296.197,89
428600	Autres charg. pers. à payer	1.088.727,78	902.698,02
428602	Frais à rembours/salariés	17.367,36	6.895,55
438200	Charges sociales s/c.p.	141.604,00	99.753,00
438600	Org. soc. charges à payer	253.921,54	235.300,10
448600	Etat autres ch. à payer	59.443,00	54.372,04

Dettes fiscales et sociales		1.985.174,41	1.595.216,60
419800	Clients rrr&av. à. Accord.	38.364,00	
Autres Dettes		38.364,00	
Total		2.289.871,31	2.064.249,29
Produits constatés d'avance :			
487000	Prod. constatés d'avance	3.586.505,58	1.672.266,12
Total		3.586.505,58	1.672.266,12

7. Fonds commercial

Détail du poste "Fonds commercial"

Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquis le 01/04/2000 pour 15 244,90 Euros

Eléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA QOSITEL par voie de fusion absorption le 20/12/2002, avec effet rétroactif au 01/01/2002, pour 2 500 000,00 Euros

Total 2 515 244,90 Euros

8. Listes des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres (USD)	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos (USD)
----------------------------	------------------------	--	---

ENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Filiales (plus 50% du capital détenu)			
ASTELLIA INC (USA) ³⁰	(553 952)	100%	(438 566)
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales non reprises en A

- a) françaises
- b) étrangères

Participations non reprises en A

- a) françaises
- b) étrangères

9. Éléments de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances
	Liées	Avec lesquelles la	

³⁰ Après constatation en 2005 d'un abandon de créance de la société-mère pour 271 695 USD.

	société a lien de participation	représentées par des effets de commerce
Capital souscrit non appelé		
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	37.693	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	267.415	
Autres créances	247.950	
Capital souscrit appelé non versé		
Valeurs mobilières placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

10. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20.082	10,00
Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20.082	10,00

11. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité :

	Montant
Ventes dans le domaine des Télécom	16.499.447
TOTAL	16.499.447

Répartition par marché géographique :

	Montant
France et DOM TOM	6 004 416
Etranger (CE et pays tiers)	10 495 030
TOTAL	16 499 447

12. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
------------------------------------	---------

Provisions réglementées	
•	
Autres	
•	
Total des accroissements	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
Contribution sociales de solidarité	31.324
•	
Autres	
Ecart sur valeurs liquidatives OPCVM	575
•	
Total des accroissements	
	31.899
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	37.693

13. Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	202.504
Autres engagements donnés :	
Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	212.321
TOTAL	414.825
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les filiales	212.321
• les participations	
• les autres entreprises liées	
• les engagements assortis de sûretés réelles	
Engagements reçus	Montant
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions reçus	
Autres engagements reçus :	
Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

14. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	87	
Agents de maîtrises et techniciens	10	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	97	

21.1.3 Comptes sociaux clos le 31 décembre 2005

➤ Bilan au 31 décembre 2005

Bilan actif

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/05	Net au 31/12/04
ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. Incorporelles				
Concessions, brevets	971.992	887.235	84.757	175.529
Fonds commercial	2 515.244		2.515.244	2.515.244
Immobil. Corporelles				
Inst. Techn. Mat et out. Indust	260.897	149.383	111.513	46.018
Autres immobilisations corp.	154.693	91.994	62.699	55.962
Immobil. Financières				
Participations & créances rat	37.692	37.692		842
Autres titres immobilisés	440		440	440
Autres immobilisations financ	57.489		57.489	1.751
TOTAL	3.998.450	1.166.306	2.832.144	2.795.789
ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Matière premières, approvis.	1 259.672	87.942	1.171.729	612.794
Créances				
Clients et comptes rattachés	7.160.641	83.526	7.077.115	2.552.481
Fournisseurs débiteurs	5		5	1.493
Personnel	28.850		28.850	13.950
Organismes sociaux	1.688		1.688	207.994
Etat impôts sur bénéfices	50.128		50.128	11.061
Etat taxes sur chif. Affair.	91.576		91.576	36.944
Autres créances	49.581	21.377	28.203	90.178
Divers				
Avances & cptes versés s/com	62.819		62.819	
Valeurs mobilières de placem.	449.281		449.281	
Disponibilités	4.520.237		4.520.237	4.509.875
TOTAL	13.674.482	192.847	13.481.635	8.036.774
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	62.249		62.249	30.919
TOTAL	62.249	62.249		30.919
TOTAL ACTIF			16.376.029	10.863.483

Bilan passif

	Net au 31/12/05	Net au 31/12/04
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	200.820	200.820
Primes d'émission, fusion, apport	4.562.633	4.562.633
Réserve légale	20.082	20.082
Réserves statutaires ou contractuelles	3.208.101	1.929.886
	2.391.011	1.418.788
RESULTAT EXERCICE		
TOTAL	10 382.648	8.132.210
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL		
PROV./RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20.910	
TOTAL	20.910	
DETTES		
Emprunts	260.628	208.422
Découvert, concours bancaires	978	692
Divers	1.770	1.031
Av. & cptes reçus/cdes en crs		91.348
Dettes fournisseurs/cpts rat.	1.553.490	628.822
Personnel	1.206.805	734.247
Organismes sociaux	593.172	292.231
Etat impôts sur bénéfices		5.539
Etat taxes sur chif affair.	628.988	113.457
Autres dettes fiscal & soc	54.372	18.291
TOTAL	4.300.205	2.094.082
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1.672.266	637.190
TOTAL PASSIF	16.376.029	10.863.483

➤ Compte de résultat au 31 décembre 2005

	De 01/01/05 au 31/12/05	% C.A.	Du 01/01/04 au 31/12/04	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS						
Production vendue	12.290.572	100.00	7.527.846	100.00	4.762.725	63
Subventions d'exploitation	15.000	0.12	14.155	0.19	845	5
Autres produits	100.057	0.81	186.767	2.48	-86.709	-46
Total	12. 405.629	100.94	7. 728.768	102.67	4.676.861	60
CONSOMMATIONS M/SES 1 MAT						
Achats de mp & aut approv	1.931.994	15.72	1. 102.505	14.65	829.488	75
Variation de stock (mp)	-601.292	-4.89	-260.117	-3.46	-341.175	131
Autres achats & charges ext	2.118.358	17.24	1. 240.498	16.48	877.859	70
Total	3. 449. 059	28.06	2. 082.886	27.67	1.366.173	65
MARGES SUR M/SES ET MAT	8. 956. 569	72.87	5. 645.881	75.00	3.310.688	58
CHARGES						
Impôts, taxes et vers assim	289.833	2.36	96.617	1.28	193.216	199
Salaires et traitements	3. 251.205	26.45	2. 244.535	29.82	1.006.670	44
Charges sociales	1. 235.275	10.05	771.042	10.24	464.232	60
Amortissements et provisions	347.206	2.82	201.117	2.67	146.089	72
Autres charges	127.406	1.04	124.250	1.65	3.155	2
TOTAL	5. 250.926	42.72	3. 437. 562	45.66	1.813.363	52
RESULTAT D'EXPLOITATION	3. 705.643	30.15	2. 208.319	29.34	1.497.324	67
Produits financiers	103.852	0.84	70.008	0.93	33.843	48
Charges financières	67.976	0.55	8.762	0.12	59.214	675
RESULTAT FINANCIER	35.875	0.29	61.245	0.81	- 25.370	- 41
RESULTAT COURANT	3.741.518	30.44	2. 269. 564	30.15	1.471.954	67
Produits exceptionnels	18	0.00	14.898	0.20	-14.880	
Charges exceptionnelles	213.152	1.73	29.248	0.39	183.903	628
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 213.134	-1.73	-14.349	-0.19	-198.784	
Participation des salariés	563.143	4.58	387.240	5.14	175.903	45
Impôts sur les bénéfices	574.230	4.67	449.186	5.97	125.044	27
RESULTAT DE L'EXERCICE	2.391.011	19.45	1. 418.788	18.85	972.222	68
	Bénéfice		Bénéfice			

➤ Annexes aux comptes sociaux clos le 31 décembre 2005

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

L'application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, à compter de cet exercice, n'entraîne aucune conséquence sur le compte de résultat et les capitaux propres.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | |
|--|-------------------|
| - Logiciels : | L 12 mois à 3 ans |
| - Matériels et outillage industriels : | L/D3 à 5 ans |
| - Installations générales : | L 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | L/D3 à 5 ans |
| - Mobilier : | L 5 à 10 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré des achats.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de fonctionnement exposées dans des opérations de recherche et de développement sont déduites des résultats de l'exercice.

2. Etat de l'actif immobilisé

CADRE A : IMMOBILISATIONS		Valeur brute en début d'exercice	Augmentations Réévaluation exercice	Acquisitions Créations	
Frais d'établissement R&D	TOTAL 1				
Autres postes d'immob. Incorporelles	TOTAL 2	3.466.733		33.552	
Terrains sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
Inst. Géné Agenc					
Installations techniq mat & out		148.956		116.180	
Inst générales				7.320	
Autres Matér de transport					
Immobilisat Mat bureau & infor. corporelles		129.462		24.352	
Emb. Récup & div					
Immobilisations corporel. En cours					
Avances et acomptes					
	TOTAL 3	278.419		147.852	
Participations éval. par équival.					
Autres participations		842		36.850	
Autres titres immobilisés		440			
Prêts & autres immo. financières		1.751		57.489	
	TOTAL 4	3.034		94.339	
	TOTAL GENERAL (1+2+3+4)	3.748.187		275.743	
CADRE B : IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des Immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
		Par virement	Par cession		
Frais établis R & D	TOTAL 1				
Autr. Post. Imo incorporelles	TOTAL 2			13.048	3.487.237

Terrains			
Constr.	Sur sol propre sur sol autrui Inst. Gén. Agenc		
Instal. Tech. Mat. & out.	Instal. Génér	4.239	260.897
Autres immobil. corporel.	Matér. Transp. Mat. bureau Embal. Récup	6.443	147.373
Immo. corp. En cour	MY		
Avances & acomptes			
TOTAL 3		10.682	415.590
Partic. Eval. Par équiv.			
Autres participations			37.692
Autres titres immobil.			440
Prêts & autr. Immo. fin		1.751	57.489
TOTAL 4		1.751	95.622
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		25.481	3.998.450

3. Etat des amortissements

CADRE A L'EXERCICE		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE			
Immobilisations amortissables	Mt. Amort. Déb. Ex	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Mr. Amort. fin Ex.	
Frais établ. de recher. & dévelop.	TOTAL 1				
Autres immobilis. incorporelles	TOTAL 2	775.959	124.324	13.048	887.235
Terrains					
Constr.	/sol propre /sol autrui Ins. Gén. Agc				
Inst. Tech. Mat. & outill.	Inst. Général.	102.938	50.684	4.239	149.383
Autres immobil. corporel.	Mat. Transp. Mat bureau Embal. Récup.	73.500	854	6.442	854
TOTAL 3		176.438	75.620	10.681	241.377
TOTAL GENERAL (1+2+3)		952.398	199.944	23.729	1.128.613
CADRE B	VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			CADRE C	MOUVEMENTS AFF. PROVISION POUR AMOR ; DEROGATOIR
Immo. amortiss.	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Dotations	Reprises
F.ét. r.&d.	TOTAL 1				
Autr. Im.i.	TOTAL 2	124.324			
Terrains					
Cst	/sol pr. /sol au				

Inst.t.mat	365	50.319
Inst.g.	854	
Aut Mat. Tr		
imm Mat. Bu	11.464	12.618
cor Emb. Ré		
TOTAL 3	12.683	62.937
T. GENERAL	137.007	62.937

CADRE D	Mt. net au déb. Ex	Augmentat.	Dotat. Ex. aux amort.	Mt. Net fin Ex.
MVTS DE L'EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES.				
charges à rép/plus. Ex.				
primes rem. obligations				

4. Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements Dérogatoires				
Dont Majorations Exceptionnelles 30%				
Pr. Fisc. Impl. C.E.E.				
Pr. Fisc. Impl. Etranger				
Autr. Prov. règlement				
REGLEMENTEES TOTAL 1				
Prov. pour litiges				
Prov. garanties clts				
Prov. pert. Marché. Te.				
Prov. amendes & péna.				
Prov. pertes changes		20.910		20.910
Prov. pensions & obl.				
Prov. pour impôts				
Prov. renouvel. Immob.				
Prov. grosses répara.				
Prov. c.s.f. congés pa				
Autr. Prov. ris.&. Ch.				
		20.910		20.910
RISQUES & CHARGES TOTAL 2				
sur - incorporell.				
sur - corporelles				
immo - Tit. Equival.				
- financières		37.692		37.692
sur stocks & en cours	45.584	42.357		87.942
sur comptes clients		83.526		83.526
Autr. Pour dépréciat.		21.377		21.377
DEPRECIATION TOTAL 3	45.584	42.357		230.539
TOTAL GENERAL (1+2+3)	45.584	63.267		251.449
dont dotations	-	147.262		
d'exploitation		58.602		
	- financières			
	- exceptionnelles			

5. Etat échéances créances et dettes

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Mt. Brut	à - 1 an	à + 1 an
I	Créances rattaché. à participat.			
M	Prêts			
.	Aut. Imobilisations financières	57.489		57.489
C	Clients douteux ou litigieux			
I	Autres créances clients	7.160.641	7.160.641	
R	Personnel & comptes rattachés	28.850	28.850	
C	Sécurité Sociale & autres organismes sociaux	1.688	1.688	
U	Etat et autres	14.190	14.190	
L	collectivités	91.576	91.576	
A	publiques			
N	Autres Impôts, taxes et versements assimilés			
T	Divers			
	Groupe & associés	43.398	43.398	
	Débiteurs divers	6.188	6.188	
	Charges constatées d'avance	62.249	62.249	
TOTAUX		7.466.272	7.408.783	57.489

RENOIS

dont - prêts accordés en cours d'exercice
- remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts & avances consentis aux associés

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	à -1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres Emprunts Obligataires				
	Emp. & dettes - à 2 ans	978	978		
	Etabl. Crédit - + 2 ans	260.628	98.344	162.284	
	Empr. & det. Fin.Div.	1.770	1.770		
	Fourniss. & cpt. Rat.	1.553.490	1.553.490		
	Personnel & cot. Rat.	1.208.248	1.208.248		
	Séc. Social. & aut. Org.	593.758	593.758		
	Etat & autres collect. Publiq.				
	- Impôt/béné.				
	- Tax.val.aj.	628.988	628.988		
	- Oblig. Caut.				
	- Au. Imp. Tax.	54.372	54.372		
	Dettes/im.& cpt. Rat				
	Groupe & associés				
	Autres dettes				
	Produits const. D'av.	1.672.266	1.672.266		
TOTAUX		5.974.500	5.812.215	162.284	
RENOIS					
	Emprunts sous. Crs ex.	80.000			
	Emprunts remb. Crs ex.	27.793			
	Emp. & detes aup. ass				

6. Détail des produits et charges

Produits à recevoir : Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

Créances clients et compte rattachés	1.191.257
Clients Fact. à établir	1.191.257
Autres créances	1.438
Fournis. RRR à obtenir	5
Org. Soc. Prod. à recevoir	1.432

Disponibilités 6.128
Intérêts courus à recev. 6.128

Total 1.198.824

Charges constatées d'avance :

Charges constat. d'avance 62.249

Total 62.249

Charges à payer : Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit 978

Intérêts courus à payer 978

Emprunts & dettes financières diverses 960

Int. courus/Aut. Empr & Dettes 960

Dettes fournisseurs et comptes rattachés 467.094

Fourn. Fact. non parvenues 467.094

Dettes fiscales et sociales 1.595.216

Congés à payer 296.197

Autres charg. Pers. à payer 902.698

Frais à rembours/salariés 6.895

Charges sociales S/C.P. 99.753

Org. Soc. Charges à payer 235.300

Etat Autres Ch. à payer 54.372

Total 2.064.249

Produits constatés d'avance :

Prod. constatés d'avance 1.672.266

Total 1.672.266

7. Fonds commercial

Détail du poste « Fonds commercial »

Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquis le 01/04/2000 pour 15.244,90 Euros

Eléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA QOSITEL par voie de fusion absorption le 20/12/2002, avec effet rétroactif au 01/01/2002, pour 2.500.000,00 Euros

Total 2.515.244,90 Euros

8. Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE EN POURCENTAGE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus 50% du capital détenu)			
ASTELLIA INC (USD) ³¹			
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)	- 113.185	100%	- 409.426
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A :			
a) Françaises			
b) Etrangères			
2. Participations non reprises en A :			
a) Françaises			
b) Etrangères			

9. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

POSTES DU BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTEE S PAR EFFETS DE COMMERCE
Capital souscrit non appelé		
Avances & acptes sur immobilisations incorporelles		
Avances & acptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts	37.693	(1)
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et cptes rattachés		
Autres créances	167.054	(2)
Capital souscrit appelé, non versé	43.399	(2)
Valeurs mobilières placemnt		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes aup. des établiss. de crédit		
Emprunts & dettes financières divers		
Avances & acptes reçus s/commandes en crs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Detes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

(1) Montant provisionné en totalité

³¹ Après constatation de l'abandon de créance d'ASTELLIA de 271 695 USD.

(2) Montants provisionnés à hauteur de 50%

10. Composition du capital social

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20.082	10.00
2. Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20.082	10.00

11. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS	RESULTAT NET APRES IMPOTS
RESULTAT COURANT	3.741.518		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (ET PARTICIPATION)	- 776.277		
RESULTAT COMPTABLE		524.230	2.391.011

12. Ventilation du chiffre d'affaires net

a) Répartition par secteurs d'activité :

	Montant
Ventes dans le domaine des Télécom	12.290.572
TOTAL	12.290.572

b) Répartition par marchés géographiques

	Montant
FRANCE et DOM TOM	8.028.443
ETRANGER (CE et pays tiers)	4.262.128
TOTAL	12.290.572

13. Accroissements & allègements de la dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	

-		
Autres		
-		
TOTAL		
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE IMPOTS		
ALLEGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	20.207	
-		
Autres		
-		
TOTAL		20.207
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE IMPOTS		6.736
Amortissements réputés différés		
Déficits reportables		
Moins-values à long terme		

14. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES ET RECIPROQUES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	(1) 81.442
Autres engagements donnés :	
- Abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	212.321
- Vente de 300.000 USD à terme du préavis échéance du 13/04/06	233.409
TOTAL	527.172

(2) dont concernant	
les dirigeants	
les filiales	212.321
les participations	
les autres entreprises liées	
dont engagements assortis de sûretés réelles	

(1) Montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, calculés selon la méthode prospective en tenant compte d'une probabilité d'être présent à l'âge de la retraite de 90% et calculés charges sociales incluses.

15. Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	72	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	10	
Ouvriers		
TOTAL	82	

21.1.4 Comptes sociaux clos le 31 décembre 2004

➤ Bilan au 31 décembre 2004

Bilan Actif

	Brut	Amortiss. Provisions	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
ACTIF IMMOBILISE				
Immobil. incorporelles				
Concessions, brevets	951.489	775.959	175.529	292.751
Fonds commercial	2.515.244		2.515.244	2.515.244
Immobil. corporelles				
Inst. Techn. Mat et out. Indust	148.956	102.938	46.018	41.888
Autres immobilisations corp.	129.462	73.500	55.962	62.439
Immobil. financières				
Participations & créances rat	842		842	
Autres titres immobilisés	440		440	440
Autres immobilisations financ	1.751		1.751	2.595
TOTAL	3.748.187	952.398	2.795.789	2.915.359
ACTIF CIRCULANT				
Stock				
Matière premières, approvis.	658.379	45.584	612.794	360.362
Créances				
Clients et comptes rattachés	2.552.481		2.552.481	2.858.163
Fournisseurs débiteurs	1.493		1.493	17
Personnel	13.950		13.950	6.882
Organismes sociaux	207.994		207.994	11.401
Etat impôts sur bénéfices	11.061		11.061	468.080
Etat taxes sur chif. affair.	36.944		36.944	44.183
Autres créances	90.178		90.178	
Divers				
Disponibilités	4.509.875		4.509.875	2.776.821
TOTAL	8.082.359	45.584	8.036.774	6.525.913
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	30.919		30.919	26.642
TOTAL	30.919		30.919	26.642
TOTAL ACTIF			10.863.483	9.467.914

Bilan passif

	Net au 31/12/04	Net au 31/12/03
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ	200.820	200.820
Primes d'émission, fusion, app	4.562.633	4.562.633
Réserve légale	20.082	20.082
Réserves statu ou contract	1.929.886	1.141.699

RESULTAT EXERCICE	1.418.788	868.515
TOTAL	8.132.210	6.793.749
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL		
PROV./RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		137 718
TOTAL		137 718
DETTES		
Emprunts	208.422	142.868
Découvert, concours bancaires	692	
Divers	1.031	945
Av. & cptes reçus/cdes en crs	91.348	45.218
Dettes fournisseurs/cpts rat.	628.822	807.216
Personnel	734.247	577.817
Organismes sociaux	292.231	312.033
Etat impôts sur bénéfices	5.539	8.151
Etat taxes sur chif affair.	113.457	37.615
Autres dettes fiscal & soc	18.291	11.545
Autres dettes		4.740
TOTAL		2.094.082
TOTAL		1.948.150
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	637.190	588.296
TOTAL PASSIF		10.863.483
TOTAL PASSIF		9.467.914

➤ Compte de résultat au 31 décembre 2004

	Du 01/01/04 au 31/12/04	% C.A.	Du 01/01/03 au 31/12/03	% C.A.	Variation en valeur annuelle	
PRODUITS						
Production vendue	7.527.846	100,00	6.077.925	100,00	1.449.920	23
Subventions d'exploitation	14.155	0,19	6.575	0,11	7.580	115
Autres produits	186.767	2,48	41.889	0,69	144.877	3
						4
						5
TOTAL	7.728.768	102,67	6.126.390	100,80	1.602.378	26
CONSOMMATIONS M/SES & MAT						
Achats de mp & aut approv	1.102.505	14,65	813.495	13,38	289.010	35
Variation de stock (mp)	-260.117	-3,46	-99.997	-1,65	-160.120	160
Autres achats & charges ext	1.240.498	16,48	971.385	15,98	269.113	27
TOTAL	2.082.886	27,67	1.684.883	27,72	398.003	23
MARGES SUR M/SES & MAT	5.645.881	75,00	4.441.506	73,08	1.204.375	27
CHARGES						
Impôts, taxes et vers assim	96.617	1,28	66.425	1,09	30.191	45
Salaires et traitements	2.244.535	29,82	1.781.004	29,30	463.531	26
Charges sociales	771.042	10,24	871.857	14,34	-100.815	-11

Amortissements et provisions	201.117	2,67	316.987	5,22	-115.870	-36
Autres charges	124.250	1,65	37.268	0,61	86.982	233
TOTAL	3.437.562	45,66	3.073.543	50,57	364.018	11
RESULTAT D'EXPLOITATION	2.208.319	29,34	1.367.962	22,51	840.356	61
Produits financiers	70.008	0,93	47.427	0,78	22.581	47
Charges financières	8.762	0,12	7.386	0,12	1.375	18
RESULTAT FINANCIER	61.245	0,81	40.040	0,66	21.205	52
RESULTAT COURANT	2.269.564	30,15	1.408.003	23,17	861.561	61
Produits exceptionnels	14.898	0,20	1.606	0,03	13.292	827
Charges exceptionnelles	29.248	0,39	2.030	0,03	27.218	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14.349	-0,19	424	-0,01	-13.925	
Participation des salariés	387.240	5,14	294.128	4,84	93.111	31
Impôts sur les bénéfices	449.186	5,97	244.935	4,03	204.251	83
RESULTAT DE L'EXERCICE	1.418.788	18,85	868.515	14,29	550.273	63

Bénéfice

Bénéfice

➤ Annexes aux comptes sociaux clos le 31 décembre 2004

1. Règles et méthodes comptables

Exercice clos le : 31/12/04

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | |
|--|-----|-----------------|
| - logiciels : | L | 12 mois à 3 ans |
| - matériels et outillage industriels : | L/D | 3 à 5 ans |
| - matériel de bureau et informatique : | L/D | 3 à 5 ans |
| - mobilier : | L | 5 à 10 ans |

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré des achats.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2. Frais de recherche et de développement

- Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé en immobilisation au cours de l'exercice.

3. Frais majeurs de l'exercice

Prise de participations

La société a souscrit, le 25 février 2004, au capital de la société Astellia Inc. dont le siège est à City of Wilmington, County of New Castle, Etat de Delaware (Etats-Unis).

Dispositif J.E.I.

La société a été admise par l'Administration fiscale à bénéficier de la qualification de J.E.I. (Jeune Entreprise Innovante).

Ce statut a permis à la société de profiter d'une exonération partielle d'impôt sur les sociétés et de réductions de cotisations patronales de sécurité sociale pour une partie de l'effectif salarié.

4. Immobilisations

CADRE A	IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUT		AUGMENTATIONS	
			Déb. Ex	Réeval. Ex	Acquis Cré.
Frais d'établissement, de recherche & dévelop.					
TOTAL 1			83.389		
Autres postes d'immob. incorporelles					
TOTAL 2			3.450.631		16.102
Terrains					
sur sol propre					
Constructions sur sol autrui					
inst. Génér Agenc					
Installations techniq mat & out			124.253		40.229
Inst générales					
Autres		Matér de transport			
Immobilisat corporelles		Mat bureau & infor.		120.370	17.645
Immobilisations corporel. En cours		Embal. Récup & div			
Avances et acomptes					
TOTAL 3			244.624		57.874
Participations éval. par équival.					
Autres participations					
Autres titres immobilisés			440		
Prêts & autres immo. financières			2.595		842
TOTAL 4			3.035		842
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)			3.781.680		74.818
IMMOBILISATIONS					
CADRE B		Diminution		Valeur Immo.	Réeval lég
		Par virement	Par cession	Fin Ex	VI or Fin E
Frais établis de recher & dévelop					
TOTAL 1			83.389		

Autr. Post. immo incorporelles		
TOTAL 2		3.466.733
Terrains		
Constr.	sur sol propre sur sol autrui inst. Gén. Agenc	
Instal. Tech. Mat. & out.		148.956
Instal. Génér		
Autres immobil. corporel.	Matér. Transp. Mat. bureau Embal. Récup	129.462
Immo. corp. En cour	MY	
Avances & acomptes	NC	
TOTAL3		278.419
Partic. Eval. Par équiv.		
Autres participations		842
Autres titres immobil.		440
Prêts & autr. Immo. fin		1.751
TOTAL 4		3.034
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)		3.748.187

5. Amortissements

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt. Amort. Déb. Ex	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Mr. Amort. fin Ex.	
Frais établ. de recher.& développ.					
TOTAL 1		83.389		83.389	
Autres immobilis. incorporelles					
TOTAL 2		642.635	133.324		775.959
Terrains					
Constr.	/sol propre /sol autrui Ins. Gén. Agc				
Inst. Tech. Mat. & outill.	Inst. Général.	82.365	35.984	15.411	102.938
Autres immobil. corporel.	Mat. Transp. Mat bureau Embal. Récup.	57.930	24.124	8.553	73.500
TOTAL 3		140.296	60.108	23.964	176.438
TOTAL GENERAL (1+2+3)		866.320	193.432	107.353	952.398
CADRE B		VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		CADRE C	
				MOUVEMENTS AFF. PROVISION POUR AMOR ; DEROGATOIR	
Immo. amortiss.	Amortiss. linéaires	Amortiss. dégressifs	Amortiss. exception.	Dotations	Reprises
F.ét r.&d.					
TOTAL 1					
Autr. Im.i.					

TOTAL 2	133.324		
Terrains /sol pr. Cst /sol au Inst.t.mat	1.387	34.596	
Inst.g. Aut Mat. Tr imm Mat. Bu cor Emb. Ré	6.868	17.254	
TOTAL 3	8.255	51.850	
TOTAL GENERAL	141 579	51 850	

CADRE D MVTS DE L'EXERCICE AFFECT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES. charges à rép/plus. ex. primes rem. obligations	Mt. net au déb. Ex	Augmentat.	Dotat. Ex. aux amort.	Mt. Net fin Ex.
---	-----------------------	------------	--------------------------	--------------------

6. Provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant déb. Ex	Augmentat. de l'ex.	Diminut. de l'ex.	Montant fin Ex.
Provisions gisements Prov. pour investiss. Prov. hausse des prix Amortiss. Dérogatoire. Dt Maj. Except 30% Pr. Fisc. Impl. C.E.E. Pr. Fisc. Impl. Etranger Autr. Prov. règlement				
Réglémentées	TOTAL 1			
Prov. pour litiges Prov. garanties clts Prov. pert. Marché. te. Prov. amendes & péna. Prov. pertes changes Prov. pensions & obl. Prov. pour impôts Prov. renouvel. Immob. Prov. grosses répara. Prov. c.s.f. congés pa Autr. Prov. ris.&. Ch.	137.718		137.718	
Ris. & Ch.	TOTAL 2	137.718	137.718	
- incorporell. sur - corporelles immo - Tit. Equival. - financières sur stocks & en cours sur comptes clients Autr. Pour dépréciat.	37.899	7.685		45.584
Dépréciation	TOTAL 3	37.899	7.685	45.584
TOTAL GENERAL (1+2+3)	175.617	7.685	137.718	45 584

dont dotations et reprises	- d'exploitation	7.685	137.718	
	- financières			
	- exceptionnelles			

7. Etat des créances et des dettes

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Mt. Brut	à - 1 an	à + 1 an
I		Créances rattaché. à participat.			
M		Prêts			
.		Aut. Immobilisations financières	1.751		1.751
C		Clients douteux ou litigieux			
I		Autres créances clients	2.552.481	2.552.481	
R		Personnel & comptes rattachés	13.950	13.950	
C		Séc. Sociale & aut. organ. sociaux	207.994	207.994	
U		Etat	11.061	11.061	
L		& autres	36.944	36.944	
A		collectiv.			
V.A			1.096	1.096	
N	publiques	Divers	79.604	79.604	
T	Groupe & associés		10.971	10.971	
	Débiteurs divers		30.919	30.919	
Charges constatées d'avance					
TOTAUX			2.946.775	2.945.023	1.751
RENVOIS					
dont - prêts accordés en crs ex.					
- rembourse. obten. en crs ex.					
Prêts & avances cons. aux associés					

CADRE B		ETAT DES DETTES	Mt. brut	à -1 an	de 1 à 5	à + 5 ans
Emprunts oblig. Conv.						
Autr. Emp. Obligatair.						
	Emp. & dettes	- à 2 ans	692	692		
	Etabl. Crédit	- à + 2 ans	208.422	85.392	123.029	
	Empr. & det. Fin.Div.		1.031	1.031		
	Fourniss. & cpt. Rat.		628.822	628.822		
	Personnel & cpt. Rat.		734.247	734.247		
	Séc. Social. & aut. org.		292.231	292.231		
	Etat &	- Impôt/béné.	5.539	5.539		
	autres	- Tax.val.aj.	113.457	113.457		
	collect.	- Oblig. Caut				
	Publiq.	- Au. Imp. Tax.	18.291	18.291		
	Dettes/im.& cpt. Rat					
	Groupe & associés					
	Autres dettes		91.348	91.348		
	Produits const. d'av.		637.190	637.190		
TOTAUX			2.731.272	2.608.242	123.029	
RENVOIS						
Emprunts sous. Crs ex.			145.000			
Emprunts remb. Crs ex.			79.446			
Emp. & detes aup. ass						

8. Détail des produits et charges

Produits à recevoir :		Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan
Autres créances		8.552
FOURNIS. RRR A OBTENIR		1.493
ORG. SOC. PROD. A RECEVOIR		5.962
ETAT PRODUITS A RECEVOIR		1.096
TOTAL		8.552
Charges constatées d'avance :		
CHARGES CONSTAT. D'AVANCE		30.919
TOTAL		30.919
Charges à payer :		Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

Emprunts & dettes auprès des établis. de crédit INTERETS COURUS A PAYER	692 692
Emprunts & dettes financières diverses INT. COURUS/AUT. EMPR. & DETTES	1.031 1.031
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT. NON PARVENUES	113.971 113.971
Dettes fiscales et sociales CONGES A PAYER AUTRES CHARG. PERS. A PAYER FRAIS A REMBOURS/SALARIES ORG. SOC. CHARGES A PAYER ETAT AUTRES CH. A PAYER	923.192 184.836 545.652 2.942 171.470 18.291
TOTAL	1.038.887
<u>Produits constatés d'avance :</u>	
PROD. CONSTATES D'AVANCE	637.190
TOTAL	637.190

9. Fonds commercial

Détail du poste « Fonds commercial »

Clientèle d'une activité de développement et de commercialisation d'un outil d'exploitation de données de signalisation, acquis le 01/04/2000 pour 15 244,90 Euros

Eléments incorporels du fonds de commerce de recherche, développement, étude, conception, fabrication et commercialisation de produits et services dans le domaine de l'informatique, de l'électronique et des télécommunications apportés par la SA QOSITEL par voie de fusion absorption le 20/12/2002, avec effet rétroactif au 01/01/2002, pour 2 500 000,00 Euros

Total 2 515 244,90 Euros

10. Liste des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAUX PROPRES	QUOTE-PART DU CAPITAL DETENUE EN POURCENTAGE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS
C. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales (plus 50% du capital détenu)			
ASTELLIA INC	- 51 163 \$	100%	- 52 163 \$
2. Participations (10 à 50% du capital détenu)			
D. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
1. Filiales non reprises en A :			
a) Françaises			
b) Etrangères			

-
- 2. Participations non reprises en A :
 - a) Françaises
 - b) Etrangères
-

11. Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

POSTES DU BILAN	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION	MONTANT DES DETTES OU CREANCES REPRESENTEES PAR EFFETS DE COMMERCE
Capital souscrit non appelé		
Avances & acptes sur immobilisations incorporelles		
Avances & acptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et cptes rattachés		
Autres créances	79.605	
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières placemnt		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes aup. des établiss. de crédit		
Emprunts & dettes financières divers		
Avances & acptes reçus s/commandes en crs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		

12. Composition du capital social

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
5. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	20 082	10.00
6. Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
7. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
8. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	20 082	10.00

13. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteurs d'activité :

	MONTANT
Ventes dans le domaine des Télécom	7.527.846
TOTAL	7.527.846

Répartition par marchés géographiques :

	MONTANT
FRANCE et DOM TOM	3.303.078
ETRANGER (CEE et Export)	4.224.768
TOTAL	7.527.846

14. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	RESULTAT AVANT IMPOTS	IMPOTS	RESULTAT NET APRES IMPOTS
RESULTAT COURANT	2.269.564		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (ET PARTICIPATION)	- 401.589		
RESULTAT COMPTABLE		449.186	1.418.788

15. Accroissements et allègements dette future d'impôts

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	MONTANT
ACCROISSEMENTS	
Provisions réglementées	
-	
Autres	
-	
TOTAL	
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE IMPOTS	
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	9.734
-	
Autres	
-	
TOTAL	9.734
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE IMPOTS	9.734
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	11.061

16. Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	63.999
Autres engagements donnés :	
TOTAL³²	63.999

(1) dont concernant
les dirigeants
les filiales
les participations
les autres entreprises liées
dont engagements assortis de sûretés réelles

17. Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
Cadres	54	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	
Ouvriers		
TOTAL	59	

³² Montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, calculés selon la méthode prospective en tenant compte d'une probabilité d'être présent à l'âge de la retraite de 90% et calculés charges sociales incluses.

21.1.5 Informations complémentaires aux annexes aux comptes au 31/12/2006, 31/12/2005 et 31/12/2004

➤ Tableau de variation des flux de trésorerie

Montants en milliers d'euros	2006	2005	2004
Flux de trésoreries liés à l'activité			
Résultat net	2.223	2.391	1.419
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
. Dotations aux amortissements et provisions	614	406	201
. Reprises des amortissements et provisions	-21		-138
. Variation des impôts différés			
. Plus-values de cession, nettes d'impôt	-22		-12
. Impôts différés			
. Subventions virées au résultat			
Marge brute d'autofinancement	2.794	2.797	1.470
Variation des frais financiers			-1
Variation des intérêts courus non échus			
Variation des stocks	-305	-601	-260
Variation des créances liées à l'activité	-2.519	-4.531	475
Variation des dettes liées à l'activité	397	2.153	80
Variation des charges et produits constatés d'avance	1.859	1.004	45
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	-568	-1.975	339
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2.226	822	1.809
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	-67	-33	-16
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations corporelles	-542	-148	-58
Subventions d'investissement encaissées/remboursées			
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	26		12
Décaissement sur acquisitions d'immobilisations financières	-5	-56	
Encaissement sur cessions et réductions d'immobilisations financières			1
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales et apports partiels d'actifs		-37	-1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-588	-274	-62
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Dividendes versés aux actionnaires	-241	-141	-80
Variation des concours bancaires assimilés à du financement			
Variation des autres fonds propres			
Emissions d'emprunts	300	150	145
Remboursements d'emprunts	-125	-98	-79
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-66	-89	-14
Variation de la trésorerie	1.572	459	1 733
Trésorerie d'ouverture	4.970	4.510	2.777
Trésorerie de clôture	6.542	4.970	4.510

➤ Tableau de variation des fonds propres

En euros	Capital	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres
Ouverture au 01/01/2004	200.820	4.562.633	20.082	1.141.699		868.515	6.793.749
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						1.418.788	1.418.788
Affectation résultat				788.187		-868.515	-80.328
Solde clôture 31/12/2004	200.820	4.562.633	20.082	1.929.886	0	1.418.788	8.132.209
Ouverture au 01/01/2005	200.820	4.562.633	20.082	1.929.886	0	1.418.788	8.132.209
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						2.391.011	2.391.011
Affectation résultat				1.278.215		1.418.788	-140.573
Solde clôture 31/12/2005	200.820	4.562.633	20.082	3.208.101	0	2.391.011	10.382.647
Ouverture au 01/01/2006	200.820	4.562.633	20.082	3.208.101	0	2.391.011	10.382.647
Augmentation de capital							0
Avances conditionnées							0
Résultat de l'exercice						2.222.984	2.222.984
Affectation résultat				2.150.027		2.391.011	-240.984
Solde clôture 31/12/2006	200.820	4.562.633	20.082	5.358.128	0	2.222.984	12.364.647

➤ Informations financières pro forma

Il est ici précisé que l'acquisition par la Société de l'intégralité du capital social d'Acurio le 16 mars 2007 et la dissolution sans liquidation de celle-ci, accompagnée de la transmission universelle de son patrimoine au profit de la Société, réalisée le 30 juin 2007 n'a pas entraîné d'impact sur les comptes supérieurs à 25%, et qu'en conséquence, conformément aux dispositions de l'article 222-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il n'a pas été procédé à la préparation d'une information *pro forma*.

21.2 Vérification des informations financières historiques

21.2.1 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes semestriels arrêtés le 30 juin 2007

Rapport du commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission que nous a été confiée par votre Conseil d'Administration et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société ASTELLIA, nous avons effectué un examen limité des comptes semestriels de votre société relatifs à la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis pour les besoins de l'actualisation du document de base établi dans le cadre de l'admission sur le marché Alternext d'Euronext Paris des actions de la société ASTELLIA.

Nous précisons que votre société établissant des comptes intermédiaires pour la première fois au 30 juin 2007, les comptes intermédiaires couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006 n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Ploumagoar
Le 27 juillet 2007

Le Commissaire aux Comptes
SA Gerco
Yvon Roche

Rapport du commissaire aux comptes sur les tableaux de variation de flux de trésorerie et de variation des fonds propres sur le 1^{er} semestre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société ASTELLIA, nous avons effectué un audit du tableau de variation des fonds propres de la société pour le premier semestre 2007, ainsi que du tableau des flux de trésorerie pour la même période, tels que présentés dans l'actualisation du document de base aux paragraphes 10.1.1 et 10.2 et annexés au présent rapport.

Nous précisons que votre société établissant des comptes intermédiaires pour la première fois au 30

juin 2007, le tableau des flux de trésorerie couvrant la période du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2006 n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces tableaux ont été établis sous la responsabilité de la Société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces documents.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans ces documents. Il consiste également à comparer les données inscrites dans les tableaux évoqués ci-dessus avec les données inscrites dans les comptes annuels et à apprécier la présentation d'ensemble des informations données. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, le tableau de variation des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les données inscrites dans les comptes semestriels de la Société.

Fait à Ploumagoar
Le 27 juillet 2007

Le Commissaire aux Comptes
SA Gerco
Yvon Roche

21.2.2 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Astellia tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Fonds de commerce

Les fonds de commerce comptabilisés à l'actif immobilisé sont évalués conformément au paragraphe 1.1 de l'annexe.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 1.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier, d'une part, les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations et, d'autre part, l'absence de perte de valeur. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces évaluations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui s'applique aux comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Ploumagoar
Le 1^{er} juin 2007

Le Commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

Rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de

Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 225-40 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Opérations financières avec la Société Astellia Inc

Le 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties à votre filiale ASTELLIA Inc. ressortaient à la somme de 244.868 €.

Ces avances ont donné lieu à intérêts, calculés au taux en vigueur aux USA, soit 1.52%. A ce titre, vos comptes annuels intègrent des produits financiers à hauteur de 3.083 €.

La société ASTELLIA détient plus de 10% des droits de vote dans la société ASTELLIA Inc.

Sont concernés par cette convention,
Messieurs Christian QUEFFELEC, Frédéric VERGINE et Julien LECOEVRE
membres de votre conseil d'administration et également « Directors » de la société ASTELLIA Inc.

Mise à disposition de locaux par la société Edixia

Les locaux occupés par votre société jusqu'au 31 juillet 2006 faisaient l'objet d'une mise à disposition par la société EDIXIA. Cette location était soumise à la procédure des conventions règlementées jusqu'au 6 mars 2006.

Globalement, des sous-locations ont été facturées pour 16.272 €/HT par la société EDIXIA sur la période courant du 1^{er} janvier 2006 au 6 mars 2006, à comparer à une facturation de 80.109 €/HT couvrant l'ensemble de l'exercice 2005.

La refacturation des frais de personnel d'entretien et des autres charges locatives relatives à ces locaux a représenté au titre de la même période une charge de 10.181 €/HT pour votre société.

Sont concernés par cette convention :

- Monsieur Christian QUEFFELEC, Président de votre Conseil d'Administration, et Président du Conseil de Surveillance de la société EDIXIA jusqu'au 6 mars 2006 ;
- Monsieur Yves ANSQUER, administrateur de votre société et membre du Directoire de la société EDIXIA jusqu'au 6 mars 2006.

A Ploumagoar
Le 1^{er} juin 2007

Le Commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

21.2.3 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de la constitution de votre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ASTELLIA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous attirons votre attention sur les informations particulières suivantes :

Abandon de créances consenti à la société Astellia Inc.

Votre société a consenti un abandon de créances à la société ASTELLIA INC. sur l'exercice 2005. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les effets sont susceptibles d'affecter les résultats de la société jusqu'au 31 décembre 2008.

Une charge exceptionnelle de 212.321 € est comptabilisée dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005.

Crédit d'impôt recherche

L'exercice clos le 31 décembre 2005 se caractérise par la comptabilisation d'un crédit d'impôt recherche d'un montant de 414.849 €.

Statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)

Votre société bénéficie du statut de Jeune Entreprise Innovante (décision en date du 14 décembre 2004). Cette homologation s'est traduite, à la clôture de l'exercice 2005, par des allègements de cotisations sociales évalués à 335.235 C.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Ploumagoar
Le 23 mai 2006

Le Commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

Rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Convention autorisée au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-38 du Code de commerce nous avons été avisés d'une nouvelle convention qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Abandon de créances consenti à la société Astellia Inc.

Votre conseil d'administration réuni le 30 novembre 2005 a autorisé le principe d'un abandon de créances au profit de la société ASTELLIA INC.

Cet abandon de créances a été consenti à hauteur de 212.321€.

La société ASTELLIA détient plus de 10% des droits de vote dans la société ASTELLIA INC.

Sont concernés par cette convention :

Messieurs Christian QUEFFELEC, Frédéric VERGINE et Julien LECOEVRE, membres de votre conseil d'administration sont également « Directors » de la société ASTELLIA INC.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Mise à disposition de locaux par la société Edixia

Les locaux occupés par votre société font l'objet d'une mise à disposition par la société EDIXIA.

Le contrat de sous-location d'origine, conclu le 9 octobre 2000, a fait l'objet de trois avenants, consécutifs à l'évolution des surfaces louées, signés les 28 juin 2001, 26 mars 2002 et 30 janvier 2003. Un bail commercial complémentaire a été conclu le 30 janvier 2003, il a fait l'objet d'un avenant le 20 décembre 2005.

Globalement, des sous-locations ont été facturées pour 80.109 € hors taxes par la société EDIXIA sur l'exercice 2005 contre 77.030 € sur l'exercice précédent.

A compter de l'exercice 2005, la refacturation du personnel d'entretien et des autres charges locatives (auparavant intégrés sur la convention de gestion et de prestations de services) a été incorporée à ce contrat avec une marge de 10%. Ces frais ont été facturés pour 37.980€ hors taxes par la société EDIXIA.

Sont concernés par cette convention :

- Monsieur Christian QUEFFELEC, Président de votre Conseil d'Administration, et également Président du Conseil de Surveillance de la société EDIXIA jusqu'au 6 mars 2006;
- Monsieur Yves ANSQUER, administrateur de votre société, et membre du Directoire de la société EDIXIA jusqu'au 6 mars 2006.

Opérations financières avec la société Astellia Inc.

Les avances de trésorerie consenties à votre filiale ASTELLIA INC. ressortaient à la somme de 42.755 € le 31 décembre 2005.

Ces avances ont donné lieu à intérêts, calculés au taux en vigueur aux USA, soit 1.52%. A ce titre, vos comptes annuels intègrent des produits financiers à hauteur de 644 €.

La société ASTELLIA détient plus de 10% des droits de vote dans la société ASTELLIA INC.

Sont concernés par cette convention :

Messieurs Christian QUEFFELEC, Frédéric VERGINE et Julien LECOEVRE, membres de votre conseil d'administration sont également « Directors » de la société ASTELLIA INC.

A Ploumagoar

Le 24 mai 2006

Le Commissaire aux comptes

SA Gerco

Yvon Roche

21.2.4 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

- Rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de la constitution de votre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société S.A. ASTELLIA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, nous attirons votre attention sur les informations particulières suivantes :

Crédit d'impôt recherche

L'exercice 2004 a donné lieu à la comptabilisation d'un crédit d'impôt recherche pour un montant de 116.316 €.

Statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI)

Votre société s'est vue attribuer le statut de Jeune Entreprise Innovante par décision rendue le 14 décembre 2004. Ce statut s'est concrétisé sur l'exercice 2004 par un crédit d'impôt sur les sociétés d'un montant de 72.668 € et par des allègements de cotisations sociales pour 282.336 €.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Ploumagoar
le 14 mai 2005

Le Commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

➤ **Rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'une convention visée à l'article L. 225-3B du Code de commerce.

Convention autorisée au cours de l'exercice

Opérations financières avec la société Astellia Inc.

Les avances de trésorerie consenties à votre filiale ASTELLIA INC. ressortaient à la somme de 79.195 € le 31 décembre 2004.

Ces avances ont donné lieu à intérêts, calculés au taux en vigueur aux USA, soit 1.52%. A ce titre, vos comptes annuels intègrent des produits financiers à hauteur de 410 €.

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Relations avec la société Edixia

Convention de gestion et de prestation de services

Aux termes d'une convention conclue le 5 octobre 2000, votre société a sollicité auprès de la société EDIXIA une prestation d'assistance dans les domaines financier, administratif, comptable, juridique, informatique, de la gestion du personnel et des achats.

Cette convention a donné lieu à un avenant en date du 26 mars 2002, afin d'adapter les modalités de répartition des charges aux évolutions respectives des deux sociétés.

Les prestations se trouvent facturées à leur prix de revient pour votre société, majoré d'un forfait de 10% au titre de frais de gestion.

Au titre de l'exercice 2004, les prestations prises en charge par votre société se sont élevées à 53.572 € hors taxes, contre 101.503 € sur l'exercice précédent.

Mise à disposition de locaux

Les locaux occupés par votre société font l'objet d'une mise à disposition par la société EDIXIA.

Le contrat de sous-location d'origine, conclu le 9 octobre 2000, a fait l'objet de deux avenants, consécutifs à l'augmentation des surfaces louées, signés les 26 mars 2002 et le 30 janvier 2003. Globalement, des sous-locations ont été facturées pour 77.030 € hors taxes par la société EDIXIA sur l'exercice 2004 contre 75.642 € sur l'exercice précédent.

Sont concernés par ces conventions :

- Monsieur Christian QUEFFELEC, Président de votre Conseil d'Administration, et également Président du Conseil de Surveillance de la société EDIXIA ;
- Monsieur Yves ANSQUER, administrateur de votre société, et membre du Directoire de la société EDIXIA .

Fait à Ploumagoar,
Le 14 mai 2005

Le Commissaire aux comptes
SA Gerco
Yvon Roche

21.2.5 Rapport du commissaire aux comptes sur les tableaux de variation de flux de trésorerie et de variation des fonds propres

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société ASTELLIA, nous avons effectué un audit du tableau de variation des fonds propres de la société pour les exercices 2004, 2005 et 2006 ainsi que du tableau pluriannuel des flux de trésorerie pour les mêmes périodes, tels que présentés dans le document de base aux paragraphes 10.1.1 et 10.2 et annexés au présent rapport.

Ces tableaux ont été établis sous la responsabilité de la Société. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces documents.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que ces états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans ces documents. Il consiste également à comparer les données inscrites dans les tableaux évoqués ci-dessus avec les données inscrites dans les comptes annuels et à apprécier la présentation d'ensemble des informations données. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessous.

A notre avis, le tableau de variation des fonds propres et le tableau pluriannuel des flux de trésorerie présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, les données inscrites dans les comptes annuels de la Société.

Fait à PLOUMAGOAR
Le 24 mai 2007

Le Commissaire aux Comptes
SA Gerco
Yvon Roche

21.3 Politique de distribution des dividendes

21.3.1 Politique de la Société en matière de distribution de dividendes

Dans le cadre du pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 19.3 ci-dessus, les parties audit pacte étaient convenues du principe d'un dividende net (hors avoir fiscal) annuel égal à 10 % du montant du montant du résultat net distribuable, en franchise de précompte.

Le pacte susvisé devant être résilié en cas de première cotation des actions Astellia sur le marché Alternext d'Euronext Paris, les engagements des actionnaires actuels de la Société deviendront caducs concomitamment à la résiliation dudit pacte. Cependant, dans l'hypothèse d'un niveau de résultat distribuable suffisant (déterminé conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables), la Société a pour objectif de continuer à distribuer des dividendes d'un niveau équivalent à celui qui prévalait, soit 10 % du montant du montant du résultat net distribuable.

21.3.2 Dividendes distribués

Exercice	Dividende total distribué au titre de l'exercice	Dividende par action distribué au titre de l'exercice
clos le 31 décembre 2006	2.992.218 euros	149 euros
clos le 31 décembre 2005	240.984 euros	12 euros
clos le 31 décembre 2004	140.574 euros	7 euros

Le montant du dividende par actions distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 est calculé sur la base du nombre d'actions antérieur à la division du nombre d'actions qui a été décidé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007.

Ce montant comprend, outre le montant correspondant au niveau habituel de dividendes distribués chaque année par la Société en application de la politique décrite au paragraphe 20.5.1 ci-dessus, une part complémentaire correspondant à ce que la Société a estimé approprié de distribuer compte tenu des niveaux de capitaux propres et de trésorerie disponible.

21.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

A la date de la présente Offering Circular de base, le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit en suspens ou dont elle soit menacée et qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité.

Il est à toutes fins utiles précisé qu'une procédure de vérification administrative en matière sociale vient d'être initiée aux Etats-Unis d'Amérique par le *New York State Department of Labor (Unemployment Insurance Tax Services)* en ce qui concerne Astellia Inc. sans qu'aucune conclusion ne puisse en être tirée à ce stade.

21.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

A la connaissance de la Société, aucun événement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis le 30 juin 2007.

22. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

22.1 Capital social

22.1.1 Montant du capital social

A la date de la présente Offering Circular, le capital de la Société s'élève à 1.271.659 euros. Il est divisé en 2.543.318 actions de 0,50 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

L'assemblée générale mixte du 3 décembre 2007 a octroyé au conseil d'administration les délégations de compétence ou de pouvoirs en vue d'augmenter le capital social suivantes.

	Durée de validité à compter du 3 décembre 2007	Plafond autorisé en valeur nominale ou pourcentage du capital à la date d'attribution
Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (des investisseurs qualifiés (i) investissant notamment dans des valeurs de croissance dites « small caps », (ii) ayant été retenus en concertation avec la Société Générale en sa qualité de prestataire de services en charge du placement et (iii) pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros)	18 mois	400.000 euros
Autorisation donnée au conseil d'administration afin de consentir des options de souscription ou des options d'achat d'actions de la Société	38 mois	6 %
Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	38 mois	4 %

Hormis la première délégation de compétence visée ci-dessus (aux fins d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes (des investisseurs qualifiés (i) investissant notamment dans des valeurs de croissance dites « small caps », (ii) ayant été retenus en concertation avec la Société Générale en sa qualité de prestataire de services en charge du placement et (iii) pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros)) qui a été utilisée dans le cadre de l'opération de placement privé décrite au chapitre 3 ci-dessus, le conseil d'administration de la Société n'a pas utilisé depuis le 3 décembre 2007 et n'entend pas utiliser d'ici à l'admission de ses actions sur le marché Alternext d'Euronext Paris les délégations et autorisations qui lui ont été conférées et qui sont visées ci-dessus.

22.1.2 Titres non représentatifs du capital

A la date de la présente Offering Circular, la Société n'a émis aucun titre non représentatif de capital.

22.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son propre compte

A la date de la présente Offering Circular, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

22.1.4 Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bon(s) de souscription

A la date de la présente Offering Circular, la Société n'a émis aucune valeur mobilière convertible, échangeable ou assortie de bon(s) de souscription.

22.1.5 Options ou accords portant sur le capital de la Société

Le pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 19.3 ci-dessus sera résilié dans le cadre de l'admission des actions Astellia aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

A la date de la présente Offering Circular, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres options ou accords portant sur le capital de la Société.

22.1.6 Options portant sur le capital d'Astellia Inc.

A la date de la présente Offering Circular, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'options portant sur le capital d'Astellia Inc.

22.1.7 Historique du capital social

Depuis la fusion absorption de Qositel par Edixia Télécom Technologies, devenue Astellia le 20 décembre 2002, le capital de la Société n'a été modifié que deux fois.

En premier lieu, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 29 juin 2007 a en effet décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 803.280 euros par incorporation d'une partie du compte "prime de fusion" pour le porter à 1.004.100 euros.

En second lieu, le conseil d'administration a décidé, le 10 décembre 2007, sur délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 3 décembre, une augmentation du capital social d'un montant nominal de 267.559 euros par voie d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 535.118 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 0,50 euro chacune, au prix de 14,95 euros chacune (soit une prime d'émission de 14,45 euros par action) au profit d'investisseurs qualifiés dont la liste a été arrêtée par le conseil d'administration à la même date. Le conseil d'administration a constaté la réalisation de cette augmentation de capital social lors de sa réunion du 14 décembre 2007.

22.1.8 Acte constitutif et statuts

Figure ci-dessous une description de certaines des dispositions des statuts de la Société en vigueur à la date de la présente Offering Circular. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 3 décembre 2007 a décidé, sous la condition suspensive de l'admission des actions Astellia aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, un certain nombre de modifications à ces dispositions statutaires.

22.1.9 Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'étude, la réalisation et la distribution de produits électroniques, informatiques, matériels ou logiciels et la prestation de tous services associés auxdits produits ;
- et, en général, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

22.1.10 Dispositions statutaires relatives aux membres des organes d'administration et de

direction

Composition du conseil d'administration (article 18 des statuts)

La Société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à une.

Durée des fonctions et limite d'âge (article 19 des statuts)

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 80 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Vacances, cooptations et ratifications (article 20 des statuts)

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Présidence du conseil d'administration (article 21 des statuts)

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 70 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Délibérations du conseil d'administration et procès-verbaux (article 22 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions visées aux articles L. 232-1 et L. 232-16 du Code de commerce.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Pouvoirs du conseil d'administration (article 23 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut instituer tous comités composés de membres choisis en son sein. Il détermine les règles de fonctionnement desdits comités.

Direction générale (article 24 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

Rémunération des administrateurs (article 26 des statuts)

L'assemblée générale peut allouer aux administrateurs en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil d'administration répartit librement entre ses membres la somme globale allouée aux administrateurs sous forme de jetons de présence.

22.1.11 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Forme des actions (article 12 des statuts)³³

Les actions sont obligatoirement nominatives et sont inscrites au nom de leur titulaire à un compte tenu par la société, qui peut désigner, le cas échéant, un mandataire à cet effet.

Transmission des actions (article 13 des statuts)³⁴

La transmission des actions ne peut s'opérer, à l'égard des tiers et de la société, que par virement de compte à compte dans les livres de la Société. Seules les actions libérées des versements exigibles peuvent être admises à cette formalité.

La transmission d'actions, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, est libre.

Droits et obligations attachés aux actions (article 15 des statuts)³⁵

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions ou valeurs mobilières pour exercer un droit quelconque, les actionnaires ou titulaires de valeurs mobilières feront leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions ou de valeurs mobilières nécessaire.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

³³ A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, les dispositions statutaires relatives à la forme des actions prévoient que (i) les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de chaque actionnaire en ce qui le concerne, sous réserve, toutefois, de l'application des dispositions légales relatives à la forme des actions détenues par certaines personnes physiques ou morales ; (ii) les actions non entièrement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative ; (iii) les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; (iv) la propriété des actions délivrées sous la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif et (v) la société pourra dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à tout organisme habilité, le nom, ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

³⁴ A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, les dispositions relatives à la transmission des actions prévoient que les actions inscrites en compte se transmettent librement par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et que la transmission d'actions, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, est libre.

³⁵ A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, il sera inséré un nouvel alinéa prévoyant que toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Indivisibilité des actions (article 14 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Droit de vote (article 38 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actionnaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Affectation et répartition du bénéfice (article 44 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu et augmenté des reports bénéficiaires.

Le bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en toute ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Paiement du dividende (article 45 des statuts)

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du conseil d'administration.

22.1.12 Modalités de modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société.

22.1.13 Assemblées générales d'actionnaires

Nature des assemblées (article 30 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Une assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Organe de convocation et lieu de réunion des assemblées (article 31 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu.

Formes et délais de convocation des assemblées (article 32 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Lorsque la société souhaite recourir à la convocation par télécommunication électronique au lieu et place d'un envoi postal, elle doit préalablement recueillir l'accord des actionnaires intéressés qui lui indiquent leur adresse électronique.

Ordre du jour des assemblées (article 33 des statuts)

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Admission aux assemblées (article 34 des statuts)³⁶

Le droit de participer aux assemblées est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, voter à distance et adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Représentation des actionnaires et vote par correspondance (article 35 des statuts)

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Tenue de l'assemblée, bureau (article 36 des statuts)

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

³⁶ A compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris, les dispositions statutaires prévoient que (i) le droit de participer aux assemblées générales est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 (septième alinéa) du Code de commerce au 3^{ème} jour ouvré précédant l'assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans le compte de titres nominatifs tenus par la société (ou en son nom) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, (ii) l'actionnaire, à défaut d'assister personnellement à l'assemblée, peut choisir entre donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint, voter à distance et adresser une procuration à la société sans indication de mandat, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, et (iii) le conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Quorum et majorité (article 37 des statuts)

Les assemblées générales extraordinaires, spéciales et ordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement.

Si le conseil d'administration décide d'exercer la faculté prévue à l'article 34 dernier alinéa ci-dessus, il est fait état de cette décision dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation. Sont en ce cas réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

Vote (article 38 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actionnaires de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

La Société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

Effet des délibérations (article 38 des statuts)

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément aux dispositions du Code de commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Procès-verbaux des réunions des assemblées générales (article 39 des statuts)

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Droit de communication des actionnaires et question écrite (article 41 des statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

22.1.14 Dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

22.1.15 Franchissements de seuil

Il n'existe pas de stipulations particulières dans les statuts de la Société régissant les déclarations de franchissement de seuils.

22.1.16 Stipulations particulières régissant les augmentations de capital

Il n'existe pas de stipulations particulières dans les statuts de la Société régissant les modifications du capital.

23. CONTRATS IMPORTANTS

La Société a conclu le 16 mars 2007 un contrat d'acquisition aux termes duquel Monsieur Cyrille Le Floch, Monsieur Guillaume Houssay et la société Anjou Amorçage lui ont cédé l'intégralité des 6.000 actions composant le capital social de la société Acurio, société par actions simplifiée au capital de 60.000 euros, dont le siège social est situé Villages des Entrepreneurs, 461 rue Saint Leonard, 49000 Angers, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 449 193 325.

Le contrat d'acquisition prévoit en outre que Messieurs Cyrille Le Floch et Guillaume Houssay deviendront salariés d'Acurio puis d'Astellia et recevront, le cas échéant, un complément de prix en fonction du chiffre d'affaires réalisé par la Société au titre des ventes du logiciel "Trending & Aggregation" pendant les exercices 2007 et 2008³⁷.

Le même jour, a également été conclue entre Messieurs Cyrille Le Floch et Guillaume Houssay d'une part et la Société d'autre part, une convention de garantie de passif. Cette convention de garantie n'a, à la date de la présente Offering Circular, pas été mise en jeu.

La Société n'a conclu aucun accord important autre que les contrats conclus dans le cours normal des affaires au cours des deux dernières années précédant la date de la présente Offering Circular.

³⁷ Voir également les sections 4.5.1 et 5.2.2.

24. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

24.1 Désignation des experts

Néant.

24.2 Désignation de tiers

Néant.

25. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires de la présente Offering Circular sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi que sur les sites Internet de la société Astellia (www.astellia.com) et d'Alternext (www.Alternext.com).

Les documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur, sont consultables, sur support physique, au siège social de la Société.

En particulier, des copies des documents suivants pourront, le cas échéant, être consultées :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans la présente Offering Circular ;
- les informations financières historiques de la Société

26. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Néant.

27. GLOSSAIRE

Call setup :	Etablissement d'appel. Mise en place d'une liaison téléphonique capable d'assurer la communication entre deux ou plusieurs personnes.
CDMA :	<i>Code Division Multiple Access</i> - Système de codage utilisé en téléphonie mobile et en particulier aux Etats-Unis.
EDGE :	<i>Enhanced Data rates for GSM Evolution</i> - Norme de téléphonie mobile, une évolution du GSM / GPRS, permettant des débits jusqu'à 384 kbit/s. Elle s'avère être un excellent complément de l'UMTS pour offrir des services à haut-débits à davantage d'utilisateurs, notamment en zone rurale ou zone suburbaine. On qualifie cette technologie de 2.75 G (G = génération), pour indiquer qu'elle est à mi-chemin entre GPRS (2.5 G) et UMTS (3G).
Gigabit :	<i>Gigabit Ethernet (GbE)</i> - Terme utilisé pour décrire une variété de technologies utilisées pour implémenter le standard <u>Ethernet</u> à des taux de transfert de données de 1 gigabit par seconde (ou 1000 mégabits/s).
GPRS :	<i>General Packet Radio Service</i> - Évolution du standard de téléphonie mobile GSM qui permet des transferts de données par paquets, comme sur Internet. Avec un débit théorique de 128 kbit/s, il permet notamment l'envoi de photos d'un téléphone à un autre. On le qualifie de 2.5G (G = génération) pour indiquer que c'est une technologie à mi-chemin entre le GSM (2G) et l'UMTS (3G).
GSM :	<i>Global System for Mobile Communication</i> - Technologie de téléphonie cellulaire numérique déployée en Europe depuis 1992. GSM opère sur la gamme de fréquence radio à 900MHz et à 1,8 GHz (variante appelée DCS – Digital Communication System) en Europe et à 1,9 GHz (variante appelée PCS - Personal Communications Service) aux Etats-Unis. On qualifie le GSM de technologie de 2 ^e génération (2G). Tel qu'il a été conçu, un réseau GSM est idéal pour les communications de type "voix".
HSDPA :	<i>High Speed Downlink Packet Access</i> – Evolution de la norme UMTS qui permet des transmissions vers les mobiles (voie descendante) jusqu'à un débit de 3.6 Mbit/s. On qualifie cette technologie de 3.5G (G=génération).
KPI :	Indicateurs de performance (<i>Key Performance Indicators</i>).

- Roaming ou roamer :** Service proposé par les opérateurs de télécommunications permettant aux usagers de téléphones mobiles d'appeler et être appelés dans un pays étranger. Un utilisateur d'un opérateur A effectuant des accès sur le réseau d'un opérateur B est considéré comme un roamer.
Afin que les téléphones de leurs abonnés puissent se connecter en toute transparence à un réseau (GSM, GPRS ou UMTS) depuis l'étranger, les opérateurs de différents pays concluent des accords dits de roaming.
- Mobility :** Capacité d'un réseau mobile à assurer la continuité du service (voix ou données) lorsqu'un abonné se déplace dans la zone de couverture du réseau.

On utilise également le terme de *handover* pour désigner un changement de zone de service lorsqu'une activité de l'utilisateur (appel par exemple) est en cours.
- NGN :** *Next Generation Networking* – Terme générique pour désigner des évolutions clés concernant l'architecture des réseaux de télécommunications pour les 5-10 années à venir. Il s'agit de migrer progressivement vers des réseaux de télécommunication multimédia présentant une architecture simplifiée capable de transmettre et de traiter les données, quels que soient leur nature, leur provenance et les différents types de services auxquels elles seront liées.

L'idée générale véhiculée par le NGN est que toutes les informations et tous les services (voix, données, et toutes autres sortes de media comme la video) sont transportées par un seul réseau sous forme de paquets, comme c'est le cas sur l'Internet.
Le terme "all-IP" (ou "tout-IP" en Français) est utilisé pour désigner cette transformation des réseaux vers le NGN.
- Paging :** Désigne ici la phase de recherche d'un utilisateur dans les réseaux mobiles pour déterminer avec précision sa zone de couverture radio de service avant de pouvoir lui transmettre des informations dont il est le destinataire (par exemple pour la réception d'un appel voix entrant).
- Plans de signalisation :** Ensemble des informations échangées entre le réseau et l'abonné pour assurer la gestion des communications ; par opposition au plan usager qui représente le contenu (voix ou données) de ces communications.
- QoS :** *Quality of Service* - Le terme QoS (en français "Qualité de Service") désigne ici la capacité d'un réseau de télécommunications à fournir un service (notamment un support de communication) conforme à des exigences en matière de performance système (temps de réponse, bande passante) et d'attente utilisateur (satisfaction, qualité perçue).

Sonde de capture :	Désigne ici la solution matérielle Astellia (notamment le produit Ocean) qu'il faut placer sur les liaisons physiques entre les équipements des réseaux mobiles, et qui permettent de recueillir toutes les informations (signalisation et données) échangées entre ces équipements, afin d'analyser le comportement de ces réseaux.
STMn :	<p><i>Synchronous Transport Module</i> - Mode de transmission des données pour les réseaux numériques sur fibres optiques, autorisant un transport de gros volumes de trafic téléphonique et de données, et permettant une interopérabilité entre équipements de différents fournisseurs.</p> <p>Pour les réseaux mobiles, notamment en UMTS, on retrouve très souvent des liaisons STM-1 (dont le débit est 155 Mbit/s).</p> <p>Par extension, une liaison STM-n représente une liaison de débit n fois 155 Mbit/s.</p>
Tout IP:	Terme utilisé pour désigner la transformation des réseaux de télécommunications vers le NGN.
Troubleshooting :	<p>Terme qui englobe ici l'ensemble des opérations d'analyses détaillées effectuées pour identifier avec le plus de précision l'origine d'un problème rencontré soit par un élément matériel ou logiciel d'un réseau mobile, soit par un utilisateur de ce réseau mobile.</p> <p>La finalité de ces analyses est de résoudre et corriger le plus rapidement le problème rencontré, et retourner à des conditions de fonctionnement et de service normales.</p>
UMA :	<p><i>Unlicensed Mobile Access</i> - Technologie qui a pour objectif de permettre une continuité de service entre des réseaux locaux sans fil (de type Wi-Fi*) et des réseaux mobiles (de type GSM / GPRS).</p> <p>Un des objectifs de l'UMA est de faire converger les protocoles de communications des téléphones mobiles, fixes et informatiques.</p>
UMTS :	<p><i>Universal Mobile Telecommunications System</i> - Technologie de téléphonie mobile, dite de troisième génération (3G), qui succède, en Europe, à la norme GSM / GPRS.</p> <p>Exploitant une bande de fréquence plus large et utilisant un protocole de transfert des données par "paquets" hérité des réseaux informatiques, elle propose un débit supérieur à celui du GSM / GPRS ; au minimum 384 kbit/s.</p> <p>La technologie UMTS permet d'utiliser sur son téléphone mobile de nombreux services multimédias tels qu'Internet, la visiophonie, la télévision, le téléchargement et l'utilisation de jeux vidéos, etc.</p>
WCDMA :	<i>Wideband CDMA</i> - Technologie utilisée pour l'interface radio les réseaux UMTS, notamment en Europe.

